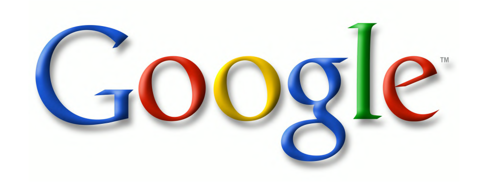
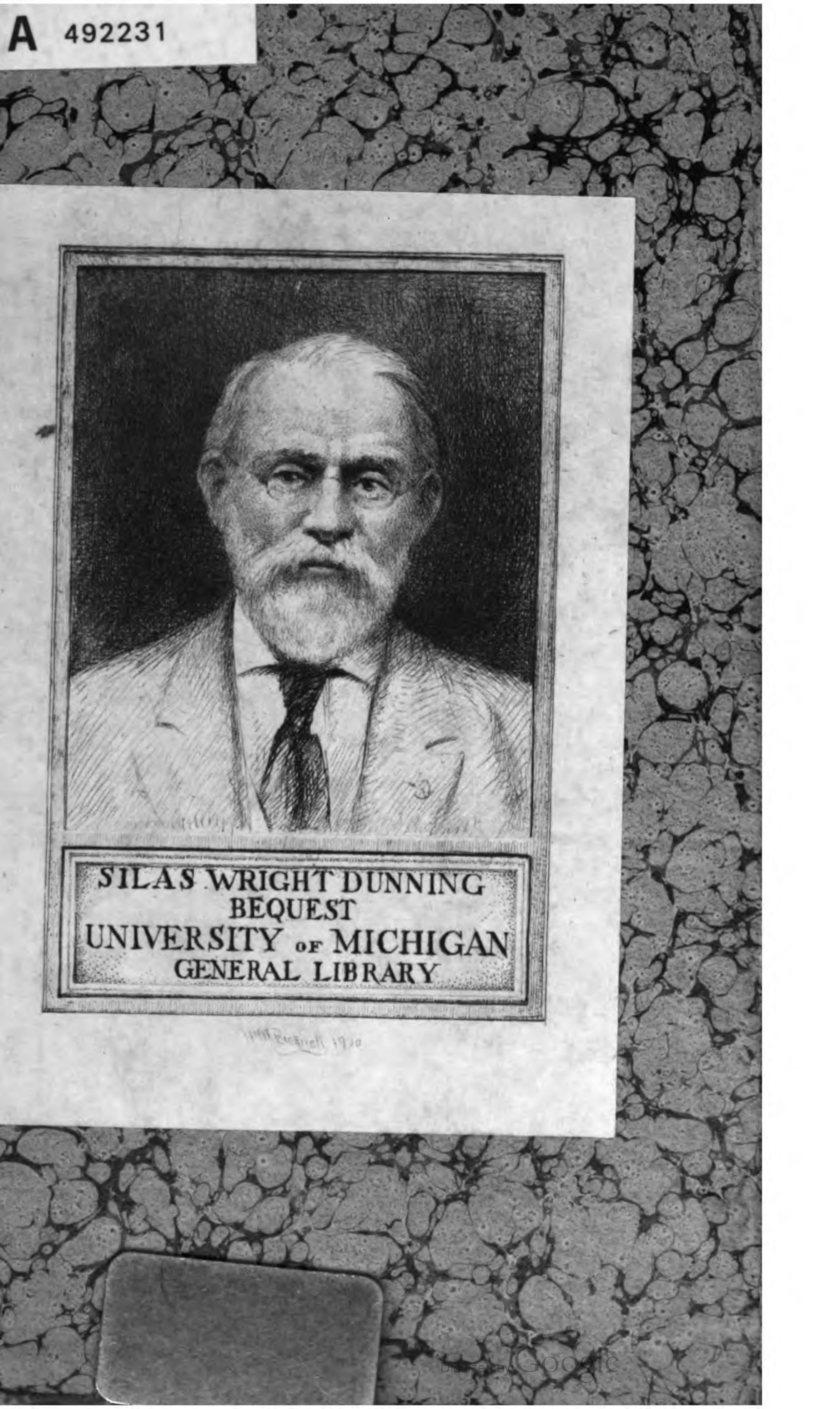
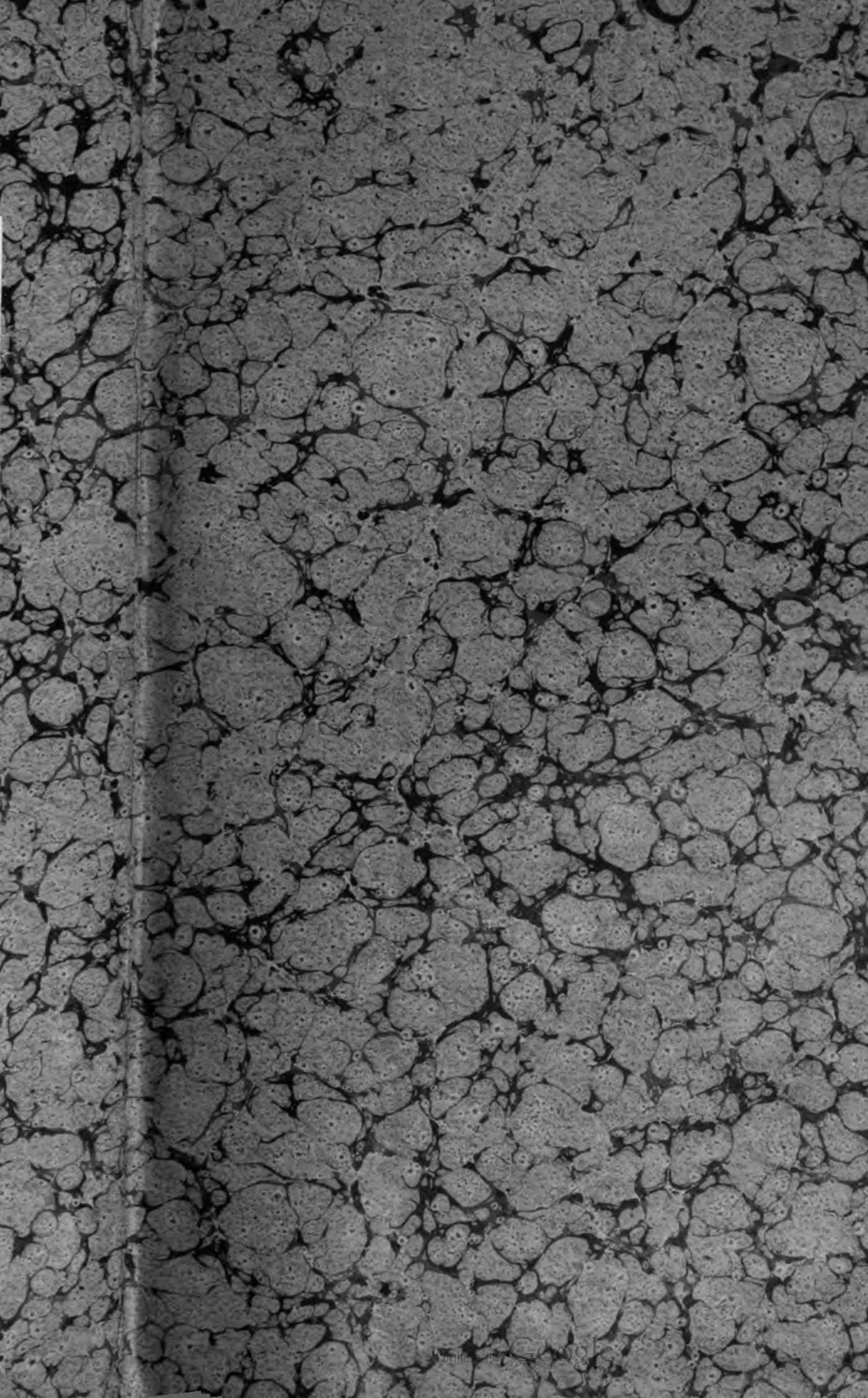




Mémoires ...

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

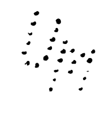
DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

TOME CINQUIÈME.





ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE M.me V.e HUET-PERDOUX.

1823.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES D'ORLÉANS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR M. LE DOCTEUR PAYEN;

Par M. Jallon, *Médecin*.

Séance du 10 Janvier 1823.

Messieurs,

Chargé par votre Section de Médecine de vous présenter une Notice Biographique sur M. le docteur *Payen*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, Membre et Trésorier de votre Société, je n'ai pas la prétention d'exprimer dignement vos regrets, mais en même-tems je n'éprouve pas l'embarras d'en justifier toute l'étendue. Il me suffira, Messieurs, de vous rappeler ce qu'il fut, ce qu'il fit pour son art, et ce que promettaient encore à la science et à l'humanité son amour de l'étude et son expérience.

Jean-Baptiste-Louis *Payen* naquit à Orléans

le 28 février 1773. Ses parens, plus connus par leurs vertus que par leur rang, peu favorisés des dons de la fortune, n'en soignèrent pas moins son éducation avec un zèlé digne des plus grands éloges. Il fit ses études au Collége et au petit Séminaire d'Orléans. M. *Payen* manifesta dès-lors ces heureuses dispositions qu'il devait développer plus tard avec tant d'avantages : studieux, attaché à ses devoirs, reconnaissant envers ses maîtres, il acquit et conserva la réputation d'un excellent sujet.

Arrivé à cette époque de la vie marquée par le besoin de prendre un rang dans la société, M. *Payen* se livra à son entraînement pour la chirurgie. Il reçut ses premières leçons de M. Bellay, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur d'Anatomiè au Collége royal d'Orléans. Peu de tems après il en épousa la nièce.

M. *Payen* était chargé des dissections et des préparations anatomiques. Cet emploi, qu'il remplissait avec une ardeur infatigable, le mettait à même de faire des progrès rapides. Il avait trouvé un moyen non moins sûr de se perfectionner, c'était d'enseigner ce qu'il apprenait. Il devint alors l'ami et le guide de ses condisciples.

En 1793, il se fit recevoir Maître en Chirurgie au Collége d'Orléans. Il fut successive-

ment attaché aux différens hôpitaux qu'on forma dans la même ville.

En 1794, il fut envoyé par le district d'Orléans à l'Ecole de Santé salariée. Tous les élèves devaient être divisés en trois classes. A la suite d'un examen général, M. *Payen* fut placé dans la première.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire un mot de cet *Ecole*, où M. *Payen* montra dès son arrivée ce qu'il serait un jour; où il acquit, pour ne la perdre jamais, l'estime de ses maîtres et de ses condisciples. Ce sera un nouvel hommage rendu à sa mémoire.

C'est au milieu des ruines de la monarchie, des débris de toutes les institutions que s'éleva l'Ecole de Santé salariée. Elle se composait de 300 élèves. Chaque district et chaque corps d'armée y envoyaient un sujet choisi dans un concours, dont le but était moins de constater les connaissances acquises en médecine, que de reconnaître la capacité, les études préliminaires et la moralité des candidats. Le Gouvernement accordait tous les mois une modique rétribution aux élèves.

L'enseignement fut confié à des Médecins et à des Chirurgiens célèbres. Citer les *Hallé*, les *Pinel*, les *Doublet*, les *Sabatier*, les *Percy*, les *Pelletan*, les *Chaussier*, les *Dubois*, les

Boyer, etc., c'est dire ce que devait produire une telle réunion de lumières.

Le zèle et les talens des professeurs furent secondés par l'ardeur et les dispositions naturelles des élèves. On ne vit jamais plus d'enthousiasme pour l'étude, plus d'avidité de s'instruire, une plus noble rivalité entre tous les sujets. Il semblait qu'une atmosphère scientifique isolait l'école de tout ce qui pouvait la troubler. Quel en a été le résultat? elle a fourni à la Faculté de Médecine de Paris, à celle de Montpellier et de Strasbourg, d'illustres professeurs. Les *Duméril*, les *Dupuytren*, les *Richerand*, les *Alibert*, les *Husson*, les *Moreau*, etc., lui ont appartenus. Elle a répandu sur les diverses parties de la France des Médecins recommandaqles. Elle a donné a la ville d'Orléans celui dont la perte excite, Messieurs, nos justes regrets. Elle lui en a donné d'autres, dont je respecte la modestie, en ne les nommant pas.

Mais ce qu'il est nécessaire de proclamer, et ici j'en appèle au témoignage de plusieurs de mes collègues, c'est qu'à une époque où le sang des plus innocentes victimes inondait les places publiques, où la révolte des faubourgs menaçait le centre de la capitale, où les membres de la plus épouvantable assemblée qui ait jamais existé se décimaient entre eux, où tout était

légitime, excepté la vertu, l'Ecole de Santé resta calme, laborieuse, étrangère à toutes ces scènes d'horreur. Ceux qui en furent les témoins en ont conservé pour leur conduite future l'affreux et utile souvenir. Il est donc vrai, Messieurs, que les sujets les plus studieux, les plus capables, ceux qui veulent parvenir par des voies honorables, sont aussi les plus soumis aux lois, les plus respectueux envers le Prince, les plus reconnaissans envers leurs maîtres, et les meilleurs citoyens; que l'insubordination, la révolte, les insultes à l'autorité, les outrages aux institutions morales et religieures décèlent de l'incapacité ou des vices.

Au moment où le Gouvernement s'occupe de l'instruction publique, je crois, Messieurs, remplir un devoir en lui rappelant cet exemple de l'utilité de réunir dans nos principales écoles, un nombre déterminé de jeunes gens vertueux et instruits, choisis dans tous les départemens; de les aider de toute sa bienveillance. Ils imposeraient par leur conduite et leurs succès à ceux qui seraient tentés de s'écarter de leurs devoirs.

Au sortir de l'Ecole de Santé, M. *Payen* revint dans sa patrie. Il y revint chargé d'instruction. Vous le savez, Messieurs, les sciences physiques se composent de données certaines,

de faits incontestables, observés et transmis d'âge en âge, éternels et vrais comme la nature qui les a fournis. Elle se compose aussi de théories plus ou moins douteuses, qu'enfante l'insatiable curiosité de l'esprit humain, avide de dévoiler les impénétrables secrets de l'ordre du monde. M. *Payen* s'attacha peu à ces œuvres légères et variables de l'imagination. Il les examina par délassement et pour ne rien ignorer; il en parlait avec beaucoup d'esprit et en appréciateur éclairé. Mais il recueillit avec un grand soin toutes les observations consacrées par le témoignage unanime et successif des savans. Il les soumit à une rigoureuse analyse, et se les appropria. Il étudia avec une égale persévérance les méthodes proposées ou éprouvées par les maîtres de l'art; il les compara entre elles, et personne n'en fit une plus juste application. Cette direction imprimée à ses études lui procura un tact parfait, un coup-d'œil sûr et rapide, un jugement presqu'infaillible.

Nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, il s'empressa de prendre à la Faculté de Médecine de Paris, le titre de Docteur en Chirurgie. C'est alors qu'il fit admirer son adresse dans les opérations les plus délicates, dson iscernement dans la connaissance des maladies, sa prudence et sa loyauté dans leur trai-

tement. On ne le vit point, Messieurs, tenter ces brillans essais qui éblouissent le vulgaire et portent au loin le nom de celui qui s'y livre, mais dont l'humanité fait les frais. Aussi les opérations qu'il refusa de pratiquer eurent-elles toujours, en des mains plus téméraires, des suites funestes.

Tolérant pour les opinions des autres, peu opiniâtre dans la sienne, il discutait avec cette véritable modestie qui n'exclut pas le sentiment de ses forces, mais que commande l'immense étendue de la science.

M. *Payen* avait une taille médiocre, un peu trop d'embonpoint, une grande simplicité dans sa tenue, sa mise et ses habitudes. Sous ces dehors, il cachait une étonnante vivacité d'esprit et d'imagination. Il maniait la plaisanterie avec beaucoup de délicatesse. Son langage était pur, ses expressions étaient claires et faciles.

Je laisse à la reconnaissance publique le soin de proclamer la générosité et le désintéressement de M. *Payen*. Sa voix, plus éloquente que la mienne, n'est pas restée muette. Long tems elle redira que, désintéressé avec les riches, généreux envers les pauvres, il n'attachait pas de plus grand prix à ses soins que la gloire du succès et le plaisir d'avoir été utile.

M. *Payen* avait puisé dans la bonté de son

cœur et dans ses souvenirs une horreur invincible pour les principes de la révolution : au tems du danger il ne dissimula point ses opinions. Mais lorsque la famille des Bourbons remonta sur le trône de ses aïeux, on ne peut, sans en avoir été témoin, se faire une idée de sa joie et de son ivresse. Cet heureux événement semblait absorber toutes les facultés de son ame. Il en parlait sans cesse avec un abandon et un enthousiasme inexprimables. Ceux là même qui malheureusement ne partageaient pas ses sentimens, ne l'en estimèrent que davantage, tant la loyauté a d'empire sur tous les esprits.

Avec des talens aussi éminens, des qualités si précieuses, un caractère aussi noble, M. *Payen* devait bientôt occuper le premier rang en chirurgie ; il y fut porté presqu'à son insçu par les suffrages réunis du public et de ses collégues, car, disons-le, Messieurs, il méconnut constamment ces moyens accessoires que le mérite n'est pourtant pas obligé de dédaigner. Démarches, liaisons de société, rapports avec les personnages les plus influens, il négligea tout. S'instruire, faire le bien et attendre, voilà ses intrigues pour acquérir la haute réputation à laquelle il s'est élevé. Exemple qui ne sera pas contagieux, et que véritablement on ne peut proposer comme modèle, puisque les intérêts de l'humanité s'op-

posent à ce que le talent soit condamné à rester dans une insouciante obscurité en présence des mouvemens continuels de l'intrigante médiocrité; mais exemple qui confirme cette vérité, que les succès les plus certains sont ceux qui se fondent sur une instruction solide. Une grande renommée, des succès multipliés, l'estime et l'amitié de ses collégues, la considération publique, la fortune le comblant de ses faveurs méritées, un gendre de son choix, marchant honorablement sur ses traces, une famille dont il était le bienfaiteur et l'idole, en un mot tous les élémens du bonheur entouraient son existence. Hélas! Messieurs, un seul moment a tout dissipé. M. *Payen* fut frappé d'une de ces déplorables maladies du cerveau, qui ne conservent ordinairement que l'ombre de ceux qu'elles ne tuent pas. Lés soins tendres et éclairés de ses confrères les plus instruits ne lui procurèrent qu'un soulagement passager. Il languit plus d'un an dans un triste affaiblissement des fonctions intellectuelles. Enfin il se retira à sa maison de campagne, peu éloignée d'Orléans. C'est dans cette retraite qu'il expira le 28 avril 1822.

M. *Payen* était depuis long-tems perdu pour ses concitoyens et pour son art. Mais la nouvelle de sa mort ranima dans tous les cœurs les sentimens de la plus vive reconnaissance, le sou-

venir de son mérite, de sa bienfaisance et des services qu'il avait rendus. A la douleur générale on eût cru qu'un accident imprévu venait de trancher ses jours.

D'après le désir qu'il avait manifesté d'être enterré près de ses parens, on transporta son corps de la campagne à la ville. Ses funérailles furent sans luxe : ses proches, ses collégues, de nombreux amis, un détachement de la Garde Nationale, dont il était le chirurgien, les gémissemens des malheureux, en formèrent le pieux et touchant cortège.

Lorsqu'on aperçut de loin ce modeste convoi, emportant au tombeau les restes inanimés de cet homme excellent, enlevé prématurément à la profession qu'il exerçait avec tant de succès, et à l'humanité qu'il soulageait de toute la puissance de son talent, tous les habitans se pressèrent sur son passage, Chacun vint, inspiré par la reconnaissance et la religion, lui payer le tribut de ses larmes et de ses derniers vœux.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Sur l'influence de la Latitude, de l'Élévation, de l'Exposition et de la nature du sol des Vignobles, avec quelques applications particulières à ceux de l'Arrondissement d'Orléans, et à la répartition de l'impôt sur les vignes;

Par M. le Baron Bigot de Morogues, Membre Correspondant de la Société Royale et Centrale d'Agriculture et de plusieurs autres Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Séance du 31 *Janvier* 1823.

Les plus savans Œnologistes ont déjà observé, et M. le Comte *Chaptal* en particulier nous a dit que la vigne était, de toutes les plantes, la plus sensible à l'action des causes nombreuses qui influent sur elles. Soit donc que l'on pense avec M. Bosc, dont l'autorité est si imposante, que la principale différence entre la qualité des vins provienne de la différence entre les cépages, soit que l'on recherche la raison des propriétés qui caractérisent les vins de chaque canton, dans d'autres causes moins faciles à déterminer et cependant non moins réelles, on ne saurait méconnaître l'importance de la détermination des circonstances qui peuvent, en modifiant la

nature des cépages ou en faisant varier leurs produits, nous mettre à portée d'améliorer nos vignobles.

On a remarqué que la diversité des climats, la composition du sol, son exposition et le genre de culture influent beaucoup sur la qualité des vins, et cependant tout le monde sait qu'en Bourgogne, en Champagne et dans le Bordelais, des vignes de même cépage, contiguës, sur un même sol, et cultivées de même, donnent des vins dont la valeur varie de moitié, tantôt à cause de quelques différences presque inappréciables dans l'exposition ou la pente du terrain, tantôt à cause de la différence de l'âge et de la maigreur du terroir.

Les ceps très-vieux qui ne croissent qu'avec peine sur une terre presque épuisée, où ils ne donnent que des fruits petits et peu abondans, fournissent un vin d'une qualité très-supérieure. Celui du clos *Vougeot* a dimiuué de valeur depuis que ses ceps, plusieurs fois séculaires, ont fait place à des ceps nouveaux; et nous savons tous combien les vins de nos jeunes vignes sont inférieurs à ceux des vignes rabougries et décrépites auxquelles elles ont succédé. Le sol, l'exposition, le cépage, la culture sont les mêmes; mais la plante plus jeune et plus vigoureuse en donnant beaucoup plus de fruits, les donne d'une qualité moindre, et pourtant

le besoin de produire assez pour payer des impôts considérables et pour couvrir des frais exhorbitans, force les propriétaires à préférer de jeunes ceps à ceux dont les fruits, quoique supérieurs en qualité, ne les dédomageraient pas, par leur prix, de la modicité de leur récolte.

Certe je suis loin de blâmer ceux qui, obligés d'accroître leur revenu, remplacent les vieilles vignes par des vignes nouvelles; les vins inférieurs et médiocres sont encore plus utiles au commerce que ceux plus délicats dont la qualité, en s'accroissant aux dépens de la quantité, rendrait le revenu total de nos vignobles beaucoup moindre; les vins fins baisseraient de prix en devenant moins rares; les autres en le devenant davantage cesseraient d'être assez abondans pour alimenter la classe peu fortunée, qui en consomme le plus, et pour fournir à la distillation dont on connaît la haute importance dans la balance commerciale (1).

(1) La production des vins communs et médiocres fournit à elle seule plus des trois quarts du revenu des vignobles de la France, dont l'étendue est d'environ un vingt-septième ou un vingt-huitième de son sol cultivé. Année commune, on peut évaluer nos vins à une valeur de près d'un milliard, et leur récolte est la plus considérable après celle des céréales; c'est elle

Si donc on ne peut ni on ne doit forcer les propriétaires à conserver les vieilles vignes pour obtenir de meilleurs vins, il faut chercher les autres moyens d'améliorer leur qualité sans nuire à leur quantité, ou au moins en y nuisant le moins possible; or, cela ne peut se faire qu'en appropriant le cépage au terroir, ainsi que je l'ai indiqué dans mon *Essai sur les moyens d'améliorer l'Agriculture*, en perfectionnant la méthode de faire les vins, objet dont beaucoup d'agronomes se sont déjà occupés et dont je m'occupe moi-même dans ce moment, en perfectionnant la culture de la vigne, suivant les sages préceptes renfermés dans nos Dictionnaires d'Agriculture, et enfin en cherchant à faire connaître les lieux les plus convenables pour former des vignobles dans chaque localité.

Ce dernier but sera celui de ce mémoire. Je chercherai à y montrer la grande influence que l'exposition vers le levant ou le midi, une

---

qui fournit le plus à notre exportation : on ne saurait donc trop la favoriser et l'accroître. Nul climat n'étant plus favorable que celui de la France à la culture de la vigne, aucune nation ne peut nous enlever nos avantages sous ce rapport; et nulle amélioration agricole ne mérite plus de sollicitude de la part des cultivateurs et du Gouvernement qui les protège.

légère inclinaison du sol, un terrain caillouteux, sec, et médiocrement substantiel, peuvent exercer sur la qualité des vins, afin que de jeunes plantations faites en raison combinée de ces circonstances, produisent des fruits non de qualité égale à ceux récoltés sur de vieux ceps, mais supérieurs à ceux récoltés dans des vignobles voisins, plantés sous des influences différentes.

L'exposition est si importante que dans la Champagne il y a un accroissement de valeur d'un tiers en faveur d'une vigne exposée au levant, sur une autre contiguë et inclinée vers le couchant. Presque partout dans l'hémisphère boréal, l'exposition du nord semble contraire à la qualité du raisin; et celle vers le midi, est la meilleure dans la partie septentrionale de la zône qui peut le produire parce que la vigne la plus exposée au soleil fournit les moûts les plus sucrés, les plus savoureux et les moins aqueux. Il ne faut pourtant pas que la terre soit trop desséchée, car alors le raisin n'acquérerait qu'une maturité imparfaite, celle-ci ne pouvant provenir que d'une juste proportion entre l'eau qui fournit l'aliment à la plante et la chaleur qui seule en peut favoriser l'élaboration.

L'influence des températures sur la nature des vins, est constatée par leur diversité d'une année à l'autre, celle du climat en est la suite nécessaire,

Ce n'est qu'entre les 28.° et 51.° degrés de latitude dans la zône qui s'étend de Ténériffe et Schiras jusqu'à Coblentz, que la vigne peut être cultivée avec avantage. La plupart des meilleurs vins sont produits entre le 40.° et le 50.° degrés ; dans cet espace le même cépage donne cependant des fruits de qualités diverses : nos plans de Bourgogne transportés à Madrid, y ont donné des vins très-différens, et jadis les vignes de la Grèce transportées en Italie n'y ont pas conservé leurs qualités primitives ; celles plantées au pied du Vésuve y ont donné les vins de Falerne, si estimés dans l'ancienne Rome ; et celles plantées dans quelques parties de l'Etrurie n'y ont produit que des vins peu délicats. Il devait en arriver ainsi, parce que la vigne, sensible aux plus légères influences, exige une température égale et déterminée. Dans une année chaude, les vins du nord sont préférables à ceux du midi, et dans une année froide et humide, ceux du midi peuvent seuls acquérir une valeur réelle. Sans un soleil pur le sucre ne saurait se former dans les raisins en quantité suffisante ; sous un soleil trop ardent les raisins se dessèchent, mûrissent mal et inégalement, en sorte qu'on ne saurait les cultiver avec avantage. A la Martinique, on a essayé de planter de la vigne et on a été obligé d'y renoncer

parce qu'elle présentait ces inconvéniens (1).

On conçoit aisément qu'un arbuste aussi susceptible de ressentir des influences du climat, doit exiger les expositions variées suivant la latitude et l'élévation du sol sur lequel on le fait croître ; ainsi, dans le nord de la zône où il végète avec utilité, on doit trouver un grand avantage à le planter sur les pentes peu élevées, exposées au midi ; en se rapprochant un peu plus de l'équateur, on peut le cultiver sur la pente des montagnes. Les flancs du Vésuve, les coteaux élevés de Madère, les rochers sour-

(1) Près Charles-Town, dans la Caroline du sud, les ceps apportés de France, et plantés par M. Michaux, offraient, pendant six mois de l'année, sur la même grappe des boutons, des fleurs, dont la plus grande partie avortait, des grains verts de toutes grosseurs et des grains mûrs. Circonstance qui, comme l'observe M. Bosc, empêchera probablement la culture de la vigne dans cette partie de l'Amérique. On peut ajouter qu'elle se représentera presque toujours dans les latitudes approchantes des tropiques, à moins qu'une grande élévation du sol, ou quelqu'autre cause locale, ne s'oppose à son influence. C'est ainsi qu'on cultive maintenant les vignes avec succès sur la Cordillière par où passe la route de Buenos-Ayres, à S.t-Yago du Chili, dans les parties élevées du Mexique et dans la partie haute de la Caroline, tandis qu'elle ne peut rien produire dans les plaines qui en sont les moins éloignées.

cilleux de Ténériffe et du Cap, fournissent les vins les plus estimés; tandis que les plaines situées sous les mêmes latitudes ne donnent que des vins peu recherchés dans le commerce (1); là il faut que l'élévation du sol corrige les défauts qui seraient causés par un soleil trop ardent; chez nous au contraire, il faut bien se garder de cultiver la vigne sur les lieux situés à une grande hauteur (2).

L'exposition de la vigne doit varier suivant les circonstances locales, elle doit être choisie d'après le rapport combiné de la latitude, de l'élévation au-dessus du niveau de la mer, et de la qualité du sol. Un sol sec et caillouteux exige une exposition moins méridionale qu'un sol gras et substantiel; et on peut réussir à obtenir de bons vins sur des collines sablonneuses et sèches, quand un terrain argileux n'y donnerait que des vins très-médiocres (3).

---

(1) On cultive la vigne sur les montagnes du Liban quoiqu'elle ne puisse réussir dans les plaines du Sennaar.

(2) En s'éloignant du pôle, la vigne doit croître sur les coteaux de plus en plus montueux, et vers la fin de la zône où elle peut être productive, ce n'est que sur les montagnes et en évitant les ardeurs du midi, que l'on peut espérer des vins abondans et généreux.

(3) Selon M. Bosc, quand on veut planter une vigne dans le nord et le milieu de la France, l'exposition est la première chose à considérer. Celle du nord est

Ceci explique pourquoi la vigne semble préférer les champs les moins productifs en grains; car les céréales ne réussissent bien que sur les terres abondantes en humus, et ces sortes de terres se rencontrent surtout dans les vallées.

Sous notre latitude, les coteaux exposés vers

---

généralement regardée comme la plus mauvaise, et pourtant il est quelques exceptions à cette règle; car les excellens vins d'Epernay et de Versenay dans la montagne de Reims; quelques-uns des meilleurs de Saumur et d'Angers, sur les rives de la Loire, sont produits par des vignes qui croissent à cette exposition; et les bons vins blancs de Genetin, que notre coteau de Saint-Mesmin produisait,, provenaient de vignobles semblablement situés. Ces faits, en contradiction avec l'observation la plus ordinaire, prouvent que l'âge, le choix des ceps, leur taille très-basse, et surtout la sécheresse et pour ainsi dire l'aridité du sol, peuvent faire surmonter les obstacles qu'une mauvaise exposition semblerait devoir rendre insurmontables.

Ce ne sont alors que les raisins dont la maturité est hâtive qui peuvent fournir de bons vins. Nos gascons n'en produiront que de mauvais dans les vignobles de Sologne, si ce n'est dans une année extraordinaire comme celle de 1822, où les fruits ont mûri deux mois plutôt que de coutume; ce ne sera qu'en changeant le cépage dans ces cantons, qu'on parviendra à y améliorer les récoltes : pourquoi n'y essayerait-on pas le pineau de Bourgogne, le morillon hâtif et le fié vert du Jura?

le nord et les montagnes dont l'élévation est médiocre sont également favorables à la végétation des plantes et contraires à la culture de la vigne, non que celle-ci ne puisse y pousser avec force, mais parce que ses fruits n'y parviennent pas à la maturité. La vigne sauvage croît avec vigueur sur les montagnes du midi de la France; la vigne cultivée croît avec vigueur dans les vergers de la Picardie et de la Flandre, elle y couronne les pommiers et les autres arbres, mais les fruits n'y peuvent mûrir et y restent sans saveur; tant il est vrai que le climat, bien plus que le cépage ou la vigueur de l'arbuste, influe sur la qualité des raisins (1).

Si, comme on l'a souvent dit depuis Virgile, la vigne aime les coteaux et se plaît à mi-côte, sur un plan médiocrement incliné, elle redoute pourtant les sommités trop exposées aux vents et elle ne donne que des fruits peu sucrés dans les lieux bas où une humidité constante entretient une trop grande fraîcheur et une végétation trop active; alors les raisins peuvent abonder, mais ils

---

(1) Il est constant que pour obtenir de bons vins il ne faut les demander qu'à des ceps qui croissent avec peu de vigueur et que toutes conditions égales d'ailleurs, les ceps faibles et vieux sont ceux qui donnent les vins les meilleurs.

ne contiennent qu'un suc peu sapide, propre seulement à se convertir en un vin faible et aqueux (1).

La nécessité de s'opposer à une croissance trop vigoureuse de la vigne, a fait interdir son fumage dans les lieux où la qualité semble préférable à la quantité; on a même quelquefois, dans les tems d'ignorance, fait des lois locales pour maintenir cette interdiction. Olivier de Serres rapporte que par décret public, le fumier était défendu à Gaillac, de peur de ravaler la réputation des vins blancs que ce vignoble fournissait à Toulouse, à Montauban et à Castres (2).

(1) Le brouillard qui s'élève s'oppose quelquefois aux effets funestes des gelées du printems; quelquefois aussi, il diminue le mal causé par un ciel trop brûlant, mais il nuit toujours à la qualité des raisins, et s'il fait grossir leurs grains c'est aux dépens de leur sapidité et de leur douceur.

(2) Sans prétendre exhumer cette législation barbare et restrictive, je rappellerai à ceux qui, pour récolter une plus grande quantité de vin, jugent convenable de fumer leurs vignes, qu'ils doivent, autant que possible, préférer les fumiers chauds et les terreaux aux fumiers gras et d'une odeur fœtide, parce que ces derniers sont sujets à donner au vin une saveur désagréable. M. de Chassiron a observé que les vins des îles d'Oléron et de Ré, sont de mauvaise qualité et conservent l'odeur particulière au varec avec lequel

C'est encore la fraîcheur du climat et la vigueur de la végétation qui rendent les échalats nécessaires. Sous un soleil ardent il est bon qu'un feuillage épais et des rameaux rampans conservent l'humidité du sol ; mais il est tou-

---

on y fume les vignes. On sait aussi que les vignobles de Lanion, près de Bordeaux, ont perdu leur réputation depuis l'époque où ils ont été fumés d'une manière excessive.

On a remarqué avec raison que l'on fume beaucoup trop dans les vignobles des environs d'Orléans, quoique cela y nuise à la qualité du vin.

Les engrais animaux étant dangereux, non pour la vigne mais pour la qualité des vins, il convient de leur préférer d'autres engrais moins durables, mais aussi moins coûteux ; ainsi, je voudrais, comme M. Bosc, que l'on fumât nos vignes avec des terres neuves, des boues d'étangs et de rivières, des curures de fossés, des composts terreux dans lesquels entreraient des feuilles, des herbes ou des gazons ; ou enfin, avec des plantes semées à dessein et enfouies à cet effet ; ou bien avec de la marne quand les terres sont de nature siliceuse sans être très-arides. Columelle nous apprend que les anciens semaient des lupins dans leurs vignes pour les fumer, en les enterrant tout vert. On a conseillé de semer du sarrazin pour le même usage ; et dans un canton du département du Rhône, on sème la vesce d'hiver pour l'enterrer au mois de mai, après l'avoir plâtrée au printems,

jours à propos que le raisin prêt à mûrir reçoive l'influence bienfaisante des rayons lumineux.

Si les ceps sont rapprochés dans les lieux dont la température est peu élevée, il faut que leurs pampres soient maintenues dans une position verticale et que l'épaisseur de leur feuillage soit diminuée quelque tems avant la vendange, afin que la terre s'échauffe davantage et que les fruits plus exposés à la lumière et à la chaleur acquièrent une maturité plus parfaite (1).

(1) Maupin a conseillé de laisser ramper la vigne sur toutes les expositions élevées qui sont le plus en butte à la fureur des vents et sur les terres sablonneuses, caillouteuses, arides et brûlantes; ce qui est conforme à ce que nous indiquons ici nous-mêmes, et à ce qui se pratique en Italie, sur les lieux où se donna la fameuse bataille de Canne; on y tient la vigne fort basse, afin que les raisins y mûrissent davantage. M. Zalloni a aussi observé que dans l'île Tine et autres de l'Archipel de la Grèce, on laisse ramper la vigne, ce qui sans doute, ainsi que l'a remarqué M. Bosc, ne serait pas sans inconvéniens dans un climat moins chaud et sur un sol moins sec où les raisins doivent bien être près de la terre, mais ne doivent jamais y toucher.

La taille des ceps doit toujours être déterminée par les circonstances locales, ainsi les raisins les plus près de terre mûrissent les premiers. On doit, dans les climats du nord, les rapprocher le plus possible du sol, et avoir soin de les découvrir à l'approche de leur maturité, en

La nature semble avoir réservé les terrains secs et légers pour la formation des vignobles,

---

ôtant quelques feuilles et relevant les bourgeons qui leur portent ombrage.

Quand au nombre et à la longueur des branches, l'un et l'autre doivent être déterminés en raison de la bonté du terrain, de l'âge et de la vigueur de la vigne, de l'éloignement et de la qualité des ceps, de la quantité d'engrais, etc., afin de ne pas exiger des souches plus de nourriture qu'elles ne sont dans le cas d'en fournir au fruit.

Il y a déjà long-tems que Boullay s'est plaint de ce qu'on ébourgeonnait trop rigoureusement la vigne dans l'Orléanais, parce que les vignerons y donnent les feuilles qu'ils en retirent à leurs vaches; cette pratique est d'autant plus dangereuse que le sol est plus mauvais, et selon M. Boc, elle nuit non-seulement à la récolte de l'année et à celle de l'année suivante, mais encore elle hâte la destruction des ceps.

La plantation et la conduite des ceps doivent aussi être en rapport avec les circonstances locales; ainsi, dans un terrain sec et brûlant, la plantation doit être profonde; les plans doivent être plus rapprochés et tenus plus couchés que dans une terre fraîche et fertile, où l'on peut craindre que les racines trop profondes souffrent de l'humidité, et où il faut favoriser l'assainissement du sol, en écartant assez les pieds de vigne pour que l'évaporation se fasse aisément. Il suit de là que l'écartement des ceps, conseillé d'une manière trop générale par Maupin, et dans ces derniers

les terres grasses et très-substantielles conviennent mal à ce genre de culture; si elles sont humides, les racines se pourrissent, ce qui

---

tems par M. Charrier, doit souvent réussir, mais qu'il ne doit pas être adopté par-tout avec une même confiance.

La méthode par laquelle M. Coignet, cultivateur à Ici, près de Pithiviers, est parvenu à doubler le produit de ses vignes en diminuant de moitié la dépense de leur culture, consiste surtout dans le plus grand espacement des ceps.

Selon M. Boc, c'est encore une excellente pratique que de planter les vignes par rangées distantes de vingt ou de trente pieds, afin de cultiver entre elles quelqu'autres plantes, ainsi que cela se fait dans les départemens de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et de Lot-et-Garonne.

La plantation de la vigne et les façons à lui donner doivent être en rapport avec la nature et surtout avec l'humidité du sol; ainsi il faut planter plus creux dans un sol sec que dans un sol humide, et il convient de façonner moins profondément et moins fréquemment dans le premier que dans le second, parce qu'il faut éviter de favoriser tout ce qui peut dessécher le premier, tandis qu'il convient de s'opposer au séjour de l'eau dans l'autre.

Les anciens pensaient ainsi, et on lit dans les Géoponiques qu'il faut ménager les racines superficielles dans les terrains humides, parce que dans ces sortes de terres, les racines profondes sont peu utiles et très-exposées à pourrir; au contraire, dans les lieux secs, les racines

fait languir les ceps ; si elles sont saines, la végétation y est vigoureuse ; mais cette force même nuit à la qualité du raisin, qui alors ne fournit qu'un vin faible et sans parfums ; néanmoins dans ce cas l'abondance de la récolte peut suppléer à sa qualité. (1)

Les terrains calcaires, et surtout ceux de la formation des craies, sont souvent enrichis par les vins qu'ils produisent ; et nonobstant l'infériorité de qualité que M. Creuzé de la Touche leur a reproché, il suffit de parcourir les départemens de la Marne, du Cher, de la Creuse, d'Indre-et-Loire, pour se convaincre que les sols crayeux sont presque toujours favorables à l'établissement des vignobles ; s'il en était autrement, les coteaux du Blaisois et de la Touraine, si féconds en vins et en eau-de-vie, resteraient presque sans rapport ; mais il est des terrains

---

superficielles sont d'autant moins utiles qu'elles sont très-exposées à périr par la chaleur, et les racines profondes sont alors les seules qui puissent conserver aux ceps toute la vigueur dont ils sont susceptibles.

(1) Ce n'est pourtant pas la constitution argileuse des terres grasses qui les rend moins propres à la culture de la vigne ; car les pouzzolanes des sols volcaniques lui sont très-favorables, et les schistes décomposés de l'Anjou, donnent dans quelques endroits des vins délicieux.

plus favorables encore à ce genre de production, ce sont ceux tout à la fois légers et caillouteux, résultant de quelque alluvion sableuse. On vante aussi quelques sols granitiques ou volcaniques, dont les roches désagrégées sont réduites superficiellement en sable friable. En France, on cite nos vins de l'Hermitage, de Côte-Rotie, de la Romanèche et de Beaujeu, parmi ceux que produisent les sols granitiques; et en Hongrie, la renommée des vins de Tokai, produits sur un sol volcanique, a surpassé celle de tous les autres vins du monde (1).

En général, on peut regarder comme constant que la vigne veut un degré de chaleur en rapport avec la nature du cépage; mais qu'elle n'exige pas un sol d'une composition particulière; tous les terrains peuvent lui convenir, pourvu que, recevant et filtrant l'eau avec facilité, ils soient légers, secs et bien divisés. (2) C'est plutôt

(1) Si les volcans éteints de l'Auvergne ne produisent que des vins médiocres à cause de leur élévation, par rapport à leur latitude, ceux des bords du Rhin, ainsi que ceux de Rochemaure, en Vivarais, sont célèbres par leurs vignobles, et les flancs brûlans de l'Etna en nourrissent d'également précieux.

(2) Ce qui rend les terres fortes et argileuses peu

la porosité de la terre que sa nature minéralogique que l'on doit consulter quand on veut planter un vignoble, et cependant les sols composés de plusieurs terres sont ceux où la vigne pousse avec le plus de force.

Appliquons ces principes à nos vignobles du département du Loiret, et surtout à ceux de l'arrondissement d'Orléans.

Nous n'avons dans aucun d'eux ni sol granitique, ni sol volcanique; mais nous avons beaucoup de terres calcaires, souvent légères et pierreuses, et beaucoup plus encore de terres quartzeuzes et de sables entremêlés de nombreux galets, qui seraient très-arides, si le laborieux vigneron ne les arrosait de ses sueurs. On ne saurait donc trop faire pour encourager ses travaux; c'est le seul moyen d'enrichir des cantons dans lesquels la nature se refuse à la production des céréales, et ne donne qu'à regret les fourrages dont l'abondance nécessaire à la multiplication des bestiaux, l'est aussi à la formation des engrais, sans lesquels les champs couverts de grains, sont d'un si faible rapport. (1)

---

propres à la production des vignes, c'est qu'elles absorbent trop d'eau, qu'elles la conservent trop long-tems et qu'elles sont trop tenaces.

(1) Les impôts ne peuvent se percevoir que sur les revenus; et les produits du sol, qui fournissent les plus

Les terres de l'arrondissement d'Orléans sont de trois origines différentes, qui peuvent être observées dans la Beauce, dans la Sologne et dans le Val de la Loire.

1.° Une formation calcaire d'eau douce, que constitue une chaux carbonatée, plus ou moins siliceuse, et quelquefois un peu fœtide, est la base connue du sol de toute la Beauce, où elle se montre souvent à la superficie des champs; plus ordinairement cette couche est recouverte de un tiers de mètre à un mètre d'épaisseur, par une terre argilo-calcaire, mêlée de beaucoup d'humus et renfermant plus ou moins de fragmens de la pierre qui la porte.

Les vignobles de Baugency, de Meung, de Saint-Ay, d'Ingré, de la Chapelle, de Saint-Jean-de-Braye, et tous ceux qui se trouvent au nord et à l'ouest de ces communes, dans l'arrondissement d'Orléans, sont plantés dans un sol de cette nature, à un très-petit nombre d'exceptions près.

---

importans de tous, ne peuvent s'accroître et s'améliorer que par l'appropriation des cultures aux diverses variétés de la terre; que le Gouvernement favorise donc cette appropriation, et bientôt il verra s'accroître la masse de ses richesses en même-tems que la prospérité de tous les citoyens.

Celles-ci sont relatives à un attérissement sableux qui se trouve dans la forêt, entre Bucy-Saint-Liphard et Coulmiers, et peut-être dans son voisinage. Cet attérissement est superposé au calcaire.

2.° Le sol de la partie nord-est de l'arrondissement d'Orléans, au-delà du Val de la Loire, semble contemporain de celui qui forma la Sologne (1). Comme lui il est entièrement de transport, formé en partie de sable quartzeux et en partie d'argile, mais celle-ci n'y forme guère le territoire des vignobles qui, presque tous, sont situés sur les deux coteaux qui déterminent les limites du Val de la Loire.

L'alluvion quartzeuse a ordinairement plusieurs mètres d'épaisseur, ce qui est difficile à constater à cause de l'eau retenue à peu de profondeur par la couche argileuse qui règne ordinairement sous le sable; cependant sur les bords du coteau on peut reconnaître presque partout la formation calcaire, et c'est à cause de cela qu'on y exploite de nombreuses carrières, et qu'on y fouille de la marne.

Très-souvent ce coteau est recouvert par d'a-

---

(1) Ce sol règne dans presque tout l'arrondissement de Gien, dans la majeure partie de celui de Montargis et dans une portion de celui de Pithiviers.

bondans silex roulés, de diverses grosseur; qui rendent son sol très-peu productif.

3°. Le Val de la Loire, dont la formation est bien plus moderne, est dû à une alluvion presque journalière, qui varie d'un lieu à l'autre, lors des débordemens du fleuve; son territoire est formé de sable et d'argile, mêlangé dans des proportions très-variées, et qui souvent changent tellement entre deux pièces de terre voisines, que l'une est purement composée d'un sable fin et léger à plus d'un mètre de profondeur, tandis que l'autre qui lui touche est formée d'une argile plus ou moins compacte, et qu'à cent pas de là on trouve un champ très-caillouteux. Néanmoins il y a dans le Val des terres excellentes, des terres médiocres, et d'autres très-mauvaises, et on y cultive des vignes sur des fonds de ces diverses natures.

Je ne sache pas que le sol calcaire ait été reconnu superficiellement dans aucune partie de notre Val, et partout il y est recouvert de plus d'un mètre par le sol d'attérissement (1).

(1) Le fer oxidé ne forme aucune couche dans l'arrondissement d'Orléans, et il n'est qu'en petite quantité dans nos terres. Le Mica ne s'y trouve qu'en parcelles inappréciables; il en est de lui comme du Feld-Spath, dont quelques petits fragmens sont chariés par les eaux

Il suit de là 1.° que le terroir des vignobles de la Beauce est abondant en principes calcaires et argileux ; 2.° que celui des communes qui se rapprochent du Gâtinaïs est souvent dépourvu de principes calcaires, et qu'il est argileux dans certains cantons, tandis qu'il est siliceux dans la plupart des autres ; 3.° que le sol des vignobles au sud de la Loire, est partout, ou presque partout dépourvu de principes calcaires, et qu'il n'est argileux que dans quelques parties du Val de la Loire, tandis que le sable quartzeux forme la masse principale du territoire de tout le reste.

Il semblerait résulter de ces faits que dans notre arrondissement les vignobles des cantons argilo-calcaires, tels que ceux de Tavers, de Baugency, de St.-Ay, de St.-Jean-de-Braye, donnent un vin de qualité supérieure à celui des vignobles des cantons quartzeux, tels que ceux d'Olivet, de Mareau et de Cléry ; mais il con-

---

de la Loire ; on ne rencontre guère plus souvent des débris reconnaissables de granit, de porphire, de schistes ou de grès ; mais on trouve fréquemment, et surtout dans le Val de la Loire, des cailloux de quartz roulés, provenant de roches de transition ; ceux-ci sont cependant beaucoup moins abondans que les galets de quartz pyromaques, détritus d'anciennes couches calcaires marines, dont nous ne retrouvons aucune autre trace dans nos cantons.

vient d'observer que l'infériorité de ces derniers tient plus à l'inclinaison vers le nord du coteau qui les produit, et à la nature du cépage gascon qu'on y cultive, qu'à la qualité particulière du sol.

Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que tous les vignobles du coteau au nord de la Loire, sont inclinés vers le midi, et que la qualité de la terre permet d'y cultiver l'auvernat, qui ne nous fournit les meilleurs vins de nos cantons qu'à cause de la nature de ce cépage, dont les raisins acquièrent une maturité plus prompte et plus complète.

La supériorité de l'auvernat est démontrée par celles des vins des clos de la Brique et du Diablot, qui en sont plantés et sont situés à Cléry, dans un sol quartzeux; elle l'est aussi par la bonté des vins de St.-Denis et de Sandillon, qui sont faits avec des raisins d'auvernat gris, produits sur un sol quartzeux, ou argilo-quartzeux. Au surplus c'est si peu la nature argilo-calcaire du sol qui détermine principalement la qualité des vins, que ceux d'auvernat gris, faits sur un sol de cette nature, dans les communes de Baccon, du Bardon, d'Huisseau, d'Ingré, de Saran et de Sémoy, ne sont pas aussi bons que ceux de St.-Denis-en-Val, de Saint-Jean-le-Blanc et de Sandillon,

qui sont produits sur un sol argilo-quartzeux, ou sur un sable siliceux, mélangé de cailloux et d'humus. (1)

---

(1) En partant des principes que nous avons posés et des observations locales que nous venons de faire, pour connaître les moyens d'établir dans notre arrondissement les vignobles les meilleurs possibles, nous en déduirons les règles suivantes, qui toutes sont applicables au département du Loiret, à celui de Loir-et-Cher, et à presque tous les pays de plaine, du centre de la France.

1.° On ne doit planter la vigne que dans une terre saine, où l'eau ne séjourne pas, soit à la superficie, soit au fond du sol. Ainsi au-delà du coteau qui borde la Sologne, la vigne ne peut réussir que sur les hauteurs, loin des bois et des marais, qui entretiennent une atmosphère froide et humide. A la Rougeleise on récolte de bon vin, parce que la vigne est plantée sur une éminence graveleuse; à Romorantin, de semblables cépages donnent de mauvais vins, à cause de l'humidité du sol. Il en est de même sur la rive droite de la Loire; les coteaux de Tavers, de Beaugency, de Saint-Ay et de Saint-Jean-de-Braye, donnent des vins excellens; les plaines voisines de Meung, de Baccon, d'Ingré, de Saran, de Fay, ne donnent que des vins très-médiocres, quoique produits par un pareil auvernat gris, parce que moins bien exposées, et surtout moins aisées à sécher, elles conservent plus long-tems une humidité funeste à tous les vignobles. Là, la couleur noire de la terre, si favo-

En jetant un coup-d'œil hors de notre arrondissement, nous seront confirmés dans l'opi-

---

rable à l'absorbtion des rayons lumineux, ne suffit pas pour corriger ces défauts inhérens à toutes les plaines argileuses et humides.

2.° Il est bon de choisir une terre médiocrement inclinée. L'inclinaison vers le levant et celle vers le midi, sont préférables aux autres; cependant celle vers le nord peut quelquefois être convenable, quand le sol est montueux ou humide, afin que les vents desséchant qui viennent de ce côté, puissent assainir le territoire. Dans les graves et dans les palus de Bordeaux, plusieurs vignobles plantés à cette exposition donnent d'abondantes récoltes, mais ce sont des vins médiocres, et la température de ces cantons est plus élevée que la nôtre.

3.° Le choix du cépage est aussi indispensable que celui du sol et celui de l'exposition. C'est une grande faute dans le nord et le centre de la France que de planter des espèces tardives; celles hâtives doivent y être préférées. Nous devons nous garder surtout de planter les cépages du midi au lieu de ceux du nord. M. Bosc a observé dans la pépinière du Luxembourg, que les premiers y croissent bien avec vigueur, mais leurs fruits n'y parviennent que rarement à la maturité, et ne contiennent jamais cette quantité de sucre que le soleil du midi leur donne, et qui seul peut les rendre propres à fournir un vin généreux.

Nous avons un grand exemple de cette vérité dans le peu de qualité des vins de gascon, obtenus sur la

nion, que la nature minérale du sol n'est pas la principale cause de la qualité des vins, quand

rive gauche de la Loire; ce ne sera que quand on aura banni de notre culture ce cépage impropre à notre climat, que l'on pourra espérer obtenir de bons vins dans les crus d'Olivet, de Saint-Mesmin et de Cléry. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que dans les années les plus favorables on y fît la vendange très-tard, et qu'on y treillît les raisins avec un soin scrupuleux, auquel les vignerons ne s'astreindront jamais.

Il pourrait se faire que dans des années très-chaudes, des propriétaires instruits obtinssent de tems à autre des vins passables ou même assez bons, avec les raisins de gascon; mais cela ne leur arrivera à eux-mêmes qu'une fois en dix ans, et s'ils cultivaient au lieu de ce cépage le gamet des environs de Paris, qui n'est probablement pas l'infâme gamet, mais bien un Pineau de Bourgogne, ils en obtiendraient des vins d'une qualité très-supérieure à celle des vins qu'ils récoltent; les vignerons eux-mêmes gagneraient beaucoup à suivre cet exemple, parce que le vrai gamet manque peu et mûrit toujours plutôt et plus parfaitement que les autres raisins qui peuvent croître dans les sables de la Sologne.

Les variétés dont la pousse est tardive et la maturité hâtive, sont généralement préférables à toutes autres, surtout dans le nord de la zône où la vigne est productive, parce qu'elles donnent des récoltes plus régulières; c'est pour cela que dans nos cantons le gamet doit être constamment préféré au gascon; et bien qu'il donne un vin inférieur à l'auvernat, il est cependant plus avantageux à cultiver, tant à cause de sa rusticité

nous reconnaîtrons que les vignobles des sables siliceux de Romorantin, ceux des argiles com-

qu'à cause de l'abondance de ses fruits et de sa propriété, de reproduire encore après les gelées.

Ce cépage fût-il le même que celui proscrit en Bourgogne en 1395, et encore depuis, peut maintenant faire la richesse de la Sologne, comme il fait celle de plusieurs parties du Gâtinais; cultivons-le dans des terres sèches, quartzeuses et caillouteuses; attachons ses pampres à des échalats tenus à une faible hauteur, et son vin abondant deviendra de meilleure qualité, en nous fournissant presque tous les ans des récoltes lucratives. J'en demande pardon à M. Bosc dont j'aime tant à suivre les conseils, mais je ne puis regarder ainsi que lui comme un malheur de ce que le gamet domine aujourd'hui dans les vignobles du nord et de l'est de la France.

Outre le gamet on peut encore cultiver avec succès l'auvernat gris dans les sables un peu argileux, comme on le fait dans toutes les terres saines de la Beauce. C'est lui qui, à défaut d'auvernat franc, donne les bons vins rouges de la rives droite de la Loire, ainsi que ceux du Val de Sandillon et de Saint-Denis, et de la Sologne dans Saint-Cyr, où il forme plusieurs bons clos. Quant à l'auvernat franc, il fournit des vins de qualité supérieure, mais en si petite quantité et si peu souvent, qu'on ne peut guère le conseiller qu'à ceux qui tiennent plus à obtenir des vins d'une grande bonté qu'à se procurer un revenu important.

Le Saumoireau, que nous appelons *Saint-Moreau*, est moins hâtif que l'auvernat gris, il fournit un vin

pactes du Gâtinais et ceux des terres calcaires du Blaisois donnent des vins de qualité très-

---

moins bon et ne donne pas davantage; on ne saurait donc le préférer à lui dans nos cantons.

Quant au Teinturier, que nous appelons *Gros-Noir*, et que M. Bosc appèle *Plan-d'Orléans*, on sait qu'il préfère les terres fortes et qu'il ne redoute pas beaucoup l'humidité; mais il ne donne qu'un mauvais vin d'un rouge très-foncé, utile seulement pour colorer les mélanges, ou pour colorer les cuvées dans lesquelles il entre.

Parmi nos raisins à fruits, de couleur verte, je voudrais voir bannir de nos vignobles le petit blanc et le gros blanc, qui y mûrissent mal et ne dédommagent jamais par leur abondance, de l'infériorité de leur qualité. J'aimerais à voir reproduire le genetin, qui nous fournissait autrefois d'excellens vins; mais il faudrait pour le planter utilement qu'il rendît davantage; à son défaut, je pense qu'on devrait multiplier le meslier, qui croît bien en Sologne, et l'auvernat blanc, qui réussit sur les deux rives de la Loire; ces raisins sont plus hâtifs que ceux de nos autres cépages blancs, et ce sont eux qui nous fournissent nos vins blancs les meilleurs. Peut-être le gamet blanc serait-il aussi utile.

Au surplus je ne dois pas omettre de rappeler que suivant M. Bosc, lorsqu'une variété à cépage vigoureux se trouve trop voisine d'une autre à cépage faible, la première absorbe toute la nourriture de la seconde, la fait souvent couler, ou même occasionne sa mort; il est donc bon de ne pas mêler les espèces. Les anciens

médiocre, tandis que les excellens vins d'Aï, les meilleurs de la Champagne, et ceux de Vauvrai, que les Tourangeaux regardent comme les premiers de leur province, sont venus dans un sol calcaire; que les vins si estimés du Médoc sont produits sur un sol d'alluvion quartzeuse, et que les vignobles les plus renommés des bords du Rhin croissent dans des terrains argileux, dans des terrains granitiques, et dans des détritus de roches volcaniques. (1)

Les plaines calcaires et peu élevées de l'Aunis, de l'Augoumois et de la Saintonge produisent presque toutes de mauvais vins, parce que la plupart ne renferment que des terroirs horizontaux, gras et humides, et peut-être aussi parce que l'usage de ne pas y soutenir la vigne avec des échalats, laisse acquérir au fruit une maturité moins parfaite. (2)

avaient remarqué les inconvéniens qui pouvaient en résulter, et on voit dans les Géoponiques que bien qu'ils aimassent à cultiver plusieurs variétés, ils pensaient qu'elles devaient l'être dans des lieux séparés.

(1) On a observé en Champagne qu'une terre un peu maigre, légère, sèche, en pente et mélangée de petits cailloux ou de pierres à fusil, était plus propre pour la culture de la vigne que le fonds le plus riche et le plus fertile.

(2) En l'exposant moins aux rayons du soleil, et en laissant conserver la fraîcheur de la terre, sur laquelle

Pour démontrer l'heureuse influence de la sécheresse du sol, il nous suffira de rappeler que les fameux vins de Madère, de Constance et de Lacrima-Christi, sont produits sur les flancs desséchés de montagnes arides; et en reportant nos regards sur la France, nous verrons que les cailloux siliceux de Grave et de Soterne, les coteaux granitiques des bords du Rhône, les hauteurs calcaires des environs d'Arbois, sur les confins du Jura, celles de Douay, dans l'ancienne province d'Anjou, et les monticules qui recouvrent la Bourgogne, sont enrichies par la qualité des vins que leurs vignobles produisent.

C'est donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans la sécheresse du sol, dans son élévation suffisante, comparativement à la latitude locale, et aussi dans son exposition (1) qu'il faut chercher son influence sur la qualité des vins, bien

---

les pampres s'étendent presque sans obstacle. C'est surtout dans les lieux humides que les échalats sont indispensables pour obtenir de bons vins.

(1) Rozier a dit que l'exposition la plus avantageuse pour la vigne est celle d'un coteau tendant de l'orient au midi, et sur lequel le soleil darde ses rayons pendant le plus long-tems possible. D'après lui, les coteaux voisins de la mer et des rivières sont à préférer à tout; la partie inférieure est moins avantageuse que la supérieure, et toutes deux ne valent pas la partie mitoyenne.

plus que dans la nature minéralogique et géologique qui, à la vérité, contribue probablement à *leur* donner quelquefois un goût et un bouquet particulier, mais qui influe peu sur leur générosité, et n'influe guère sur leur abondance qu'en raison du cépage dont elle permet d'adopter la culture. Ainsi dans nos cantons les auvernats semblent préférer les terres fortes, le gamet résiste mieux que *lui* dans les terres caillouteuses, et le gascon est de tous nos cépages à raisins noirs, celui qui produit le plus dans les sables. Voilà pourquoi les terres calcaires et les terres fortes sont pour nous celles qui donnent le plus communément les bons vins. Si nous cultivions les mêmes espèces de vignes dans les terres sèches, bien exposées, sableuses et caillouteuses, elles y rendraient moins que dans les terres fortes, mais les vins y seraient encore meilleurs.

Cette conclusion est tout à fait conforme à l'opinion des Rozier (1), des Bosc, des Chaptal,

(1) Selon cet agronome, une terre composée de sable, de gravier, de cailloux, de roches pourries, est excellente pour la culture de la vigne; la terre sablonneuse produit un vin délicat; la roche brisée, un vin fumeux, généreux et de qualité supérieure; la terre forte, franche, compacte, humide, qui s'affaisse aisément et que le soleil durcit, nuit essentiellement à la qualité du vin.

et des autres célèbres agriculteurs modernes, qui pensent comme eux que les sols de qualité médiocre sont ceux qui doivent être spécialement consacrés à la culture de la vigne; que les terres mauvaises doivent être, autant que possible, couvertes de bois, et que les terres de très-bonne qualité et abondantes en humus, doivent être spécialement consacrées à la production des céréales, à celles des plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, etc., et à la nourriture des bestiaux de tout genre, ainsi qu'à leur engrais.

Si cette appropriation de diverses cultures aux divers sols, était adoptée, la France y gagnerait beaucoup, parce que ses vins seraient meilleurs, et ses productions plus abondantes; ce qui permettrait d'accroître son commerce et de régulariser l'assiette des impôts.

J'observerai sous ce dernier rapport qu'on se trompe fortement quand, en comparant les produits des vignes à ceux des autres cultures, on conclud que partout les premiers sont de beaucoup plus considérables que les autres, par rapport aux frais qu'ils nécessitent. L'avantage réel des vignes sur les terres semées en grains, n'est que celui de la petite culture sur la grande, et cela est si vrai, que les propriétaires de grands domaines, qui ne peuvent les soumettre par eux-mêmes à la petite culture, n'y adoptent la

grande que faute de trouver assez de petits fermiers, ou pour s'éviter l'embarras de compter avec un trop grand nombre, tandis que les petits propriétaires et les fermiers qui calculent sans routine, préfèrent mettre la portion la meilleure de leurs terres en luzerne, en safran, en colza, en garance, en tabac ou en chanvre, plutôt que de la laisser en vigne; souvent même ils y sèment du blé qui, cultivé à la houe, rapporte beaucoup plus que s'il était cultivé à la charrue. Les produits de la vigne, dont la valeur est si faible lors des récoltes très-abondantes, sont si casuels dans nos cantons du nord surtout, où un seul jour de gelée nous fait perdre la récolte d'une année entière, qu'il est impossible de les évaluer très-hauts. (1)

Que l'on calcule tous les frais que nécessite la petite culture et la production de la vigne en particulier; que l'on calcule aussi ses im-

---

(1) La valeur vénale de l'arpent de vigne ne provient dans nos cantons que de l'industrie, des risques et des frais que son établissement a rendu indispensables. Il est hors de doute qu'une vigne en plein rapport doit se vendre très-cher, puisqu'elle a causé de grandes dépenses et à été long-tems sans produire; mais en déduisant les frais et les retards, sa valeur n'excède pas de beaucoup celle des terres voisines.

menses avantages pour la France, et qu'on n'oublie pas que les terres médiocres doivent être préférées pour la vigne, relativement à la qualité du vin ; alors on n'hésitera pas à reconnaître combien il importe de favoriser les petits cultivateurs, d'en multiplier le nombre et d'encourager la plantation des vignes, en diminuant autant que possible les entraves que la nature des impôts indirects rend indispensables ; on ne peut ôter ces impôts, mais ce serait les alléger beaucoup que de simplifier les formalités fiscales, et de rendre les droits proportionnels aux valeurs. Que l'on se rappèle que l'arpent de vigne, de la Fite, de Château Margaux et de Haut-Briou, dans le département de la Gironde, rapporte, année commune, trois pièces de vin valant de cinq à six cents francs chaque, sur une terre à seigle, qui ne produirait pas 12 fr. ; et l'on jugera de la haute importance de la vigne ; mais que l'on se rappèle aussi qu'un arpent de vigne d'Olivet, de St.-André, ou des Muids, dans le département du Loiret, ne produit par an que quatre pièces de vin qui, nues, ne valent que vingt francs chaque, et l'on jugera s'il est convenable et juste que ces dernières paient autant de droits que celles qui font la richesse des rives de la Garonne.

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature, sur les ouvrages présentés au concours pour le Prix à décerner au meilleur Éloge de Robert-Joseph Pothier;

Par M. De La Place de Montévray.

Séance du 31 Janvier 1823.

Messieurs,

Votre Section de Littérature, chargée par vous d'examiner les divers ouvrages qui ont concouru pour l'éloge de *Pothier*, d'émettre son avis sur leur mérite relatif, et dans le cas où elle croirait l'un d'eux digne du prix proposé, de vous le signaler en énonçant les motifs de son opinion, s'est pénétrée de toute l'importance d'une mission aussi honorable, et pour vous offrir une garantie de plus, elle s'est fortifiée des lumières et du suffrage des membres honoraires qui lui sont attachés. Chacun de nous a médité dans le silence du cabinet, tous ensuite

nous avons relu et discuté pendant cinq séances les discours des concurrens, et nous sommes arrivés à un résultat unanime qu'il nous est agréable de proclamer. Heureux si notre façon de penser n'a fait que devancer celle d'une Société uniquement animée du désir de favoriser les progrès des Sciences, des Lettres et des Arts !

Ce rapport, Messieurs, est la pensée toute entière de votre Section de Littérature ; et lorsque la confiance de mes collègues m'a délégué le soin de vous l'exprimer, il n'est qu'un seul genre de mérite auquel je puisse aspirer, celui de reproduire avec quelque fidélité les motifs de sa détermination.

Votre Section a regardé comme un préliminaire indispensable d'examiner la nature du sujet proposé, et le point de vue sous lequel la Société a dû vouloir qu'il fût envisagé.

Les villes comme les familles attachent une grande importance à deux genres d'illustration, l'ancienneté et les hommes célèbres qu'elles ont produits ; et certes, sous ce double rapport, il serait difficile à la ville d'Orléans de se défendre d'un légitime orgueil. (1) La Société royale a

(1) Cet orgueil peut bien être permis à la ville, qui déjà connue lors de la conquête des Gaules par

flatté la noble fierté de la cité à laquelle elle appartient, en choisissant l'éloge de *Pothier* pour sujet du premier des prix par la distribution desquels elle se propose de consacrer son existence littéraire. Mais si en arrêtant d'élever ce monument à la mémoire du plus grand Jurisconsulte des temps modernes, elle a fourni l'occasion d'acquitter une dette nationale, la difficulté du sujet a dû lui faire présager que peu d'Athlètes se présenteraient dans la lice.

Jules César, a été arrachée, ainsi que la France entière, aux fureurs d'Attila, par l'intercession du Saint-Evêque Aignan, et à la domination étrangère par le courage de ses habitans et le sublime héroïsme de Jeanne d'Arc; qui a donné *Hervet* et *Isambert* à la Théologie; *De la Lande*, *Prevost de la Jannès*, *Jousse* et *Pothier* la à Jurisprudence; *Le Trosne* à la Science Économique; *Bongars* et *Amelot de la Houssaye* à la Diplomatie et à la Politique; *Arnault de Nobleville* et Antoine *Petit* à la Médecine; *Guillemeau* à la Chirurgie; *Denis Petau* à la Chronologie; *Le Vassor* et *Rippault des Ormeaux* à l'Histoire; *Tassin* à la géographie; *Germon*, *Thoynard* et *Foncémagne* aux Antiquités; *Thémiseul de Saint-Hyacinthe* et *Gédoin* à la Critique et à la Littérature; le Chevalier *de Cuilly* à la Poésie légère; *Siméon de Muys* et *Florent Chrétien* aux Langues anciennes; *Dolet* et *Pattison* à l'Imprimerie et aux Lettres; *Androuet du Cerceau* à l'Architecture; les *Perelle*, les *Simonneau*, *Huquier* et *Moyreau* à la Gravure; *Thevenard* et *Brizard* au Chant et a la Déclamation théâtrale, etc., etc.

Nécessairement, Messieurs, il a été dans l'intention de la Société que les concurrens considérassent dans *Pothier* l'écrivain et l'homme, puisque sous ce double rapport il fut une de ces créations antiques dont les siècles modernes ne nous offrent quelques modèles qu'à de trop longs intervalles. Ainsi il ne suffit pas de montrer *Pothier* faisant faire à la science du droit un pas immense par la publication de ses *Pandectes*, immortel ouvrage que l'Europe entière envie à la France, qui mérite peut-être le blâme de l'avoir trop tardivement apprécié; il ne suffit pas de le présenter ensuite dissipant les ténèbres de notre ancien droit coutumier, dont il parvint à résoudre les principales difficultés, parce qu'il sut apercevoir à quel point ce droit, dans l'origine si informe, était parvenu à s'épurer par sa moderne alliance avec les lois de l'ancienne Rome; il ne suffit pas enfin de nous l'offrir traitant les principales matières du droit français de son temps, avec une profondeur et une clarté inconnues jusqu'à lui, et méritant par ses doctes écrits de devenir de nos jours le législateur de son pays, parce que le premier il conçut la grande idée de faire dériver toute jurisprudence des principes du droit divin et de l'équité naturelle, et que sous sa plume la législation forme une chaîne dont le premier anneau se rattache au trône de l'éternel.

Quand ces grands objets auront été convenablement traités, l'écrivain n'aura rempli qu'une partie de sa tâche; il lui restera encore (et ce ne sera pas ce que son travail offrira de moins intéressant), il lui restera à peindre le magistrat éclairé, laborieux, intègre; le professeur qui créa un nouveau mode d'enseignement, et qui parvint à faire aimer à la fois la science et le maître qui l'enseignait; et par-dessus tout, l'homme éminemment pieux, modeste, officieux, bienfaisant; aussi simple dans ses mœurs que profond dans ses doctrines; qui sut réunir la science la plus étendue à l'humilité la plus chrétienne; dont chaque jour fut marqué par des études, des ouvrages, des fonctions, des services, des vertus et des actes de charité; dont enfin la vie entière fut pleine, parce qu'il n'en dissipa aucun instant.

Ainsi l'éloge de *Pothier* est un sujet grand et noble, mais grave et sévère. Une telle composition exclut les ornemens ambitieux, et cependant elle exige cette pureté de style, cette grâce de diction sans lesquelles on ne peut concevoir un éloge académique. Ici rien n'appartient à l'imagination; tout est du domaine de la raison, de la science et du sentiment. Il faut connaître à fond l'histoire et la législation de l'ancienne Rome et de la France pour appré-

cier les écrits de *Pothier*; il faut être doué d'une ame douce et sensible pour peindre ses actions; il faut enfin joindre la profondeur du jurisconsulte aux qualités brillantes de l'homme de lettres, et l'on sait combien est rare cette précieuse réunion. Aux difficultés que présente le sujet ainsi envisagé, si vous ajoutez, Messieurs, les circonstances qui depuis trop long-temps détournent vers les objets relatifs à la politique, tant de plumes que réclame en vain la littérature si tristement délaissée, loin d'être surpris du petit nombre de discours envoyés, vous vous féliciterez peut être d'avoir à choisir parmi les cinq qui vous sont offerts. Vous verrez avec plaisir que si tous n'ont pas un égal degré de mérite, il n'en est aucun qui ne doive obtenir un suffrage d'estime; et si parmi ces discours vous en distinguez un dont le plan soit conforme celui que nous venons de tracer; si à l'avantage de faire dans *Pothier* admirer l'écrivain, honorer le magistrat, considérer le professeur et chérir l'homme privé, il joint le mérite d'une diction correcte, d'un style pur et élégant, la Société, nous n'en doutons pas, s'empressera, en lui décernant la palme promise, d'enrichir la littérature d'un ouvrage que les savans et les gens de goût aimeront à accueillir. Alors, Messieurs, vous éprouverez encore une autre satisfaction,

puisque vous serez dispensés d'examiner la question d'ajournement du prix, qui ne pourrait être mise en discussion qu'autant qu'aucun des écrits adressés à la Société ne serait jugé digne d'être couronné. En effet, quand vous avez solennellement proclamé l'époque au-delà de laquelle les mémoires cesseraient d'être admis, les auteurs qui sur la foi de votre promesse ont composé, dans le délai prescrit, les ouvrages dont il vous ont fait hommage, ont acquis un droit qu'il n'est ni de votre justice de méconnaître, ni dans votre intention d'éluder. Les deux délibérations par lesquelles vous avez rejeté une prorogation proposée, et refusé, quoiqu'à regret, l'admission d'un mémoire tardivement envoyé (1), est une reconnaissance du principe que nous énonçons. Votre marche est tellement tracée, que tout développement ultérieur serait superflu.

---

(1) M. *Champignau*, avocat à Orléans, auteur de cet Opuscule, l'a publié dans les Étrennes Orléanaisés de 1823, Orléans, veuve *Huet-Perdoux*. Cet écrit est plutôt un précis qu'un éloge académique ; mais ce précis est bien pensé et assez purement écrit. La manière dont les ouvrages et les vertus de *Pothier* sont appréciés, décèle dans l'auteur les connaissances du jurisconsulte, et l'ame d'un homme de bien.

Les discours reçus pour concourir à l'éloge de *Pothier* ont été classés à votre secrétariat à mesure qu'ils y sont parvenus, dans une série de numéros qui leur est commune avec les mémoires relatifs aux trois autres sujets de prix que vous avez simultanément proposés. Ils portent les numéros 1, 4, 6, 7 et 8.

Votre Section de Littérature ne croit pas, Messieurs, que cet ordre, qui n'est que celui des dates de réception, puisse être adopté par elle pour vous offrir ses réflexions sur chacun de ces discours. Elle pense que la meilleure manière de préparer votre discussion est de vous les présenter suivant le rang que leur mérite relatif doit leur assigner. Elle est persuadée aussi que vos idées se fixeront plus facilement, si commençant par vous entretenir des ouvrages qui lui paraissent avoir été surpassés par ceux des autres concurrens, elle arrive graduellement à ceux qui ont approché du but, et termine par le discours qu'elle juge l'avoir atteint.

Eloge de Pothier, N°. 1.

Il porte la devise suivante, tirée de Daguesseau, *Mercuriale de* 1704 :

« C'est l'esprit, c'est la raison des bons légis-
» lateurs qui se fait entendre par sa voix, et qui

» prononce par sa bouche des oracles d'une
» éternelle vérité ».

Ce discours a les formes et l'étendue d'un éloge académique. Le berceau de *Pothier*, né à Orléans le 9 janvier 1699, se trouva placé à la fin du beau règne de Louis XIV. L'auteur saisit cette circonstance pour rendre un éclatant hommage à ce grand siècle, dont nos téméraires novateurs essayent en vain de dissimuler la gloire. Passant ensuite à la division qui s'offre si naturellement à qui veut peindre *Pothier*, il nous montre dans la première partie le jurisconsulte, le magistrat, le professeur et l'écrivain; la seconde est consacrée au développement de toutes les vertus dont *Pothier* offrit le constant modèle.

Ainsi le sujet est envisagé sous son véritable point de vue et traité dans toutes ses parties. L'ouvrage est celui d'un littérateur estimable et d'un homme de bien, fortement attaché aux plus saines doctrines religieuses, morales et politiques; mais votre Section ne peut vous dissimuler qu'elle a remarqué que le style n'est pas toujours approprié à un genre de composition qui ne doit admettre d'autres ornemens que ceux avoués par un goût extrêmement sévère. En général, les épithètes sont trop prodiguées. On aurait désiré que l'auteur eût su résister à une trop forte

tendance à la phrase poétique et aux comparaisons qu'il convient de laisser à l'épopée. Souvent aussi on rencontre ces inversions que n'admet pas notre prose, et qui peu convenablement placées, même dans des ouvrages d'imagination, le sont encore moins dans un écrit d'un genre grave. C'est sur-tout aux corps savans, conservateurs nés des bonnes traditions, qu'il convient de combattre des hardiesses et des innovations qui ne pourraient s'introduire dans notre littérature française sans compromettre la haute réputation qu'elle a si justement acquise. L'auteur de cet éloge paraît avoir des connaissances en jurisprudence, mais il ne semble pas avoir approfondi cette science jusqu'au degré nécessaire pour apprécier à leur véritable valeur les ouvrages de *Pothier*. Quelques erreurs pourraient même être signalées. On citera pour exemple le passage où l'auteur, en parlant des *Institutes de Justinien*, les représente comme le recueil d'une législation dont ils n'offrent qu'un excellent abrégé, et leur reproche le défaut de méthode, tandis que de toutes les compilations de droit que fit faire cet Empereur, c'est la seule remarquable par un ordre qu'on cherche vainement dans les autres.

Votre Section a pensé que cet ouvrage, auquel elle se plaît à décerner le tribut d'une estime

bien sentie, pourrait offrir un grand intérêt, si son auteur lui faisait subir quelques corrections ; mais tel qu'il vous est présenté en ce moment il ne lui a pas paru susceptible d'obtenir une récompense académique.

ELOGE DE POTHIER, N.° 6.

Il porte pour devise :

Cui pudor et justitiæ soror,
Incorrupta fides nuda que veritas
Quandò ullum invenient parem.

HORAT. Od. XX. lib. I.

Cette devise étant la même que celle du discours n.° 8, pour éviter la confusion, nous croyons devoir prévenir que celui dont nous nous occupons en ce moment commence par ces mots : « qu'en- » traîné par le charme des conceptions hardies, » etc. » et finit par ceux-ci : « pour émouvoir » des cœurs à la fois généreux et reconnaissans ».

Cet écrit, qui se recommande par des idées saines et par un style clair et quelquefois élégant, n'est pas un discours académique : son cadre est trop resserré, et ses formes trop simples. Les talens et les vertus du Papinien moderne sont ici sainement appréciés. On aurait désiré cependant que les pensées eussent reçu

quelques développemens, et que les jugemens eussent été plus fortement motivés. Cet ouvrage, n'est à vrai dire, qu'une notice biographique qui ne peut prétendre au prix. Mais cette notice est rédigée avec soin, et si son auteur consentait à se faire connaître et à le laisser à votre disposition, votre Section des Lettres vous en proposerait volontiers l'insertion dans vos Annales, où elle aimera toujours à voir consigné tout ce qui peut contribuer à étendre les souvenirs glorieux à son pays.

ELOGE DE POTHIER, N.° 4.

Sa devise est :

Jure madens, vario que togœ limatus in usu.

MARTIAL, lib. 7, épig. 50.

Beaucoup d'érudition, des connaissances étendues dans l'histoire comme dans la jurisprudence romaine et française, voilà ce qui caractérise cet éloge. On reconnaît dans son auteur le jurisconsulte qui a approfondi la science des lois dont *Pothier* s'est montré le plus savant et le meilleur interprête.

Dans un exorde aussi court que simple, l'auteur après avoir félicité la Société royale d'Or-

léans sur le monument littéraire qu'elle a voulu élever à la mémoire de *Pothier*, trace le portrait de cet homme célèbre, et entrant de suite en matière, il divise son discours en deux parties. Dans l'une, il considère *Pothier* comme homme privé, comme magistrat et comme professeur; dans l'autre, comme écrivain. Il termine par une péroraison modeste, où il résume les divers titres de *Pothier* à la reconnaissance nationale.

Un tel plan est conforme aux vues de la Société royale, qui a voulu que les éloges fissent connaître *Pothier* sous tous les rapports qui ont fondé sa haute réputation. Elle verra avec plaisir que dans ce discours rien de ce qui peut le faire tant aimer n'a été omis; que ses ouvrages sont savamment appréciés; et que la situation où se trouvaient en France, sous le rapport de l'enseignement et de l'application, les deux jurisprudences que *Pothier* a en quelque sorte créées, en n'annonçant que l'intention de les éclaircir, est tracée de manière à relever toute l'étendue du service qu'il a rendu à la science du droit.

Ainsi un mérite bien réel distingue cet ouvrage. Cependant votre Section de Littérature est obligée d'en convenir, quelques taches le déparent, et l'on n'y trouve pas à un assez haut

degré la réunion de toutes les qualités que vous devez exiger pour décerner une couronne.

D'abord, Messieurs, pour faire un bon éloge de *Pothier*, il faut à la vérité être doué d'une grande érudition, mais aussi le goût exige qu'on ne s'en montre pas inutilement prodigue. Sans le préliminaire de quelques recherches historiques, on ne pourrait signaler les obstacles qu'il a eu à surmonter, ni par conséquent mesurer la reconnaissance sur l'étendue du bienfait; mais les convenances exigent que ces digressions soient resserrées dans de justes bornes; mais il ne faut pas qu'elles fassent perdre de vue pendant trop long-temps le principal personnage qui doit être la figure dominante du tableau; et c'est là que l'auteur se trouve trop souvent en défaut. Des dissertations historiques, judiciaires et littéraires très-prolixes, sont fréquemment disséminées dans cet ouvrage, sans avoir un rapport assez direct au sujet; des détails qu'on verrait avec plaisir, s'ils étaient resserrés, soit dans une notice biographique, soit dans un article de bibliographie, ne sont pas ici à leur place; le style, partie si importante dans une composition académique, n'a pas toujours la couleur qui convient au genre, et n'est pas exempt de disparates; les phrases, dans les morceaux qui ne sont pas écrits de verve, sont trop souvent jetées à l'abandon et

sans harmonie ; les transitions ne sont pas soignées ; enfin, si un grand nombre de pages décèle le bon écrivain, il s'en trouve beaucoup aussi dont la diction serait réprouvée par un goût épuré. D'ailleurs cette production dépasse, par son étendue, les bornes d'un éloge académique. Si, d'après ces considérations, votre Section de Littérature ne croit pas pouvoir vous proposer d'adjuger le prix à cet éloge, elle pense cependant qu'il serait trop rigoureux de ne pas tenir compte à son auteur des parties qui sont incontestablement bien traitées, des recherches profondes qu'il a faites, des aperçus neufs qu'il a présentés. On doit lui savoir gré surtout d'avoir réuni et d'avoir motivé fortement tout ce qui peut rendre la mémoire de *Pothier* plus chère, et consolider une réputation que l'épreuve du temps ne pourra qu'accroître.

Votre Section de Littérature vous propose, en conséquence, d'accorder une *mention honorable* à l'éloge de *Pothier*, N.° 4.

Eloge de Pothier, N.° 7.

L'auteur a adopté les deux dévises suivantes :

« Des siècles différens, rassembla les lumières. »

Destouches.

« *Quid vanæ proficiunt sine moribus leges.* »

Ce discours a sur ceux dont nous vous avons déjà rendu compte une supériorité que votre Section de Littérature se plaît à reconnaître.

Dans un exorde très-étendu, mais dont les premières pages ont peut-être le défaut d'offrir quelques idées ambitieuses et peu appropriées au sujet, l'auteur peint à grands traits l'homme célèbre dont il entreprend l'éloge. Pour parvenir à apprécier ce que la science des lois doit à ses immenses travaux, il trace d'une plume habile et ferme l'histoire et les progrès de la législation qui régissait notre beau Royaume à l'époque où *Pothier* entreprit ses grandes compositions. Puisant ensuite la division de son discours dans l'ordre adopté par *Pothier* lui-même pour le plan de ses études et pour la publication de ses ouvrages, il le considère successivement sous le rapport de ses écrits relatifs au droit romain et de ceux sur les lois françaises.

La manière dont ce double objet est traité

n'appartient qu'à un excellent jurisconsulte et à un écrivain distingué. Connaissance profonde de l'histoire et du droit, apperçus neufs, disertement développés, parfaite appréciation des écrits de *Pothier*, pensées grandes et belles, fortement exprimées, style souvent nerveux, presque constamment pur, à quelques négligences près, qu'il serait facile de faire disparaître; voilà ce qui distingue cette intéressante production. Les recherches historiques relatives aux Pandectes et à notre Droit français et coutumier, sont resserrées dans les limites prescrites par le goût et par la raison. Ces deux morceaux sont traités avec talent; et il eût été possible de mettre, sous quelques rapports, cet éloge en balance avec celui N.° 8, dont nous nous occuperons bientôt, si le sujet proposé eût été envisagé sous toutes ses faces. Mais l'auteur de l'Eloge, N.° 7, n'a pas même essayé la partie, susceptible cependant d'un si vif intérêt, de *Kothier* considéré comme homme. Se bornant à l'envisager comme écrivain, ce n'est que dans la péroraison qu'il a accordé un petit nombre de lignes au professeur, et au magistrat quelques pages seulement, qui relatives à la magistrature en général, n'ont rien qui offre la physionomie particulière de *Pothier*. Du reste l'homme privé est entièrement oublié. Ainsi le vœu de la So-

ciété royale n'est pas satisfait, puisqu'on ne lui présente qu'en profil une figure qu'elle a voulu qu'on peignît de face. Le prix ne pouvant être décerné à l'auteur qui n'a rempli que moitié de la tâche imposée, votre Section de Littérature a cru néanmoins, Messieurs, que cet éloge se recommandait par un mérite assez éminent pour qu'on ne dût pas laisser sans récompense les belles parties de cette composition.

Elle vous propose en conséquence d'accorder l'*accessit* à l'Eloge N.° 7.

Eloge de Pothier, N.° 8.

Il porte, comme le N.° 6, la devise qui suit :

Cui pudor et justitiæ soror,
Incorrupta fides, nuda que veritas,
Quandò ullum invenient parem.

Horat., Od. xx. lib. I.

Il commence par ces mots : « Le nom de » législateur, etc. » et finit par ceux-ci : « faire » un jour l'orgueil de la patrie, etc. »

Nous touchons, Messieurs, au terme de ce rapport, et désormais notre mission devient aussi douce que facile, puisqu'il ne nous reste qu'à vous entretenir de celui des discours que

vôtre Section de Littérature a jugé digne d'être placé au premier rang.

L'exorde est beau, parce qu'il développe une pensée vraie, qui se rattache naturellement au sujet. Cette pensée est que le jurisconsulte du premier ordre peut prétendre à la gloire du législateur, lorsque comme *Pothier* il a relevé et coordonné les parties éparses de la législation avec cette intelligence qui n'appartient qu'à un génie supérieur. En effet, recueillir comme l'a fait *Pothier*, c'est créer; et certes, on ne sera pas plus tenté de contester cette gloire au restaurateur des Pandectes, sous le prétexte qu'il n'a fait que mettre en œuvre les matériaux si négligemment amoncelés dans les collections de Tribonien, qu'on ne le serait de vouloir ravir à Soufflot celle d'avoir élevé la belle basilique de Sainte-Géneviève, parce que d'autres mains avaient extrait des carrières les pierres et les marbres qui sont entrés dans sa construction.

Le portrait de *Pothier*, comme écrivain, est dessiné largement. Il est impossible, nous l'avons déjà dit, d'apprécier ses Pandectes sans faire dans le domaine de l'histoire une incursion que l'auteur du discours N.° 8, a su borner à ce qui est indispensable pour relever tout le mérite de cette belle production. Ce premier titre de la gloire de notre jurisconsulte est traité

de manière à décèler dans l'auteur de l'éloge la connaissance du droit, jointe à une méditation exercée du grand œuvre du plus célèbre de ses interprêtes. Le même talent se développe dans l'examen des ouvrages de *Pothier* sur le *Droit Français*, et surtout du *Traité sur les Obligations*, ouvrage qui jusqu'alors n'avait pas eu de modèle, que le génie seul pouvait concevoir, et dont l'exécution exigeait autant de profondeur en morale qu'en législation. C'est parce qu'éminemment religieux, éminemment probe, *Pothier* prit l'instinct de la conscience pour base de toutes ses décisions, qu'il laissa si loin derrière lui tous ceux qui l'avaient précédé, et qu'il mérita par la suite de devenir le législateur de son pays, et celui de tous les temps. L'auteur de son éloge a saisi habilement les diverses nuances de cette gloire; et c'est ici qu'il convient de faire remarquer ce mouvement qui naît du sujet, où l'auteur introduit *Pothier* interrogeant l'homme et l'appelant au tribunal de la Divinité, avant de le faire comparaître devant celui de la loi. Cette prosopopée décèle un talent dont la source est dans des sentimens généreux, plus recommandables encore que l'art d'écrire.

Si le jugement des nombreux ouvrages de *Pothier*, qui fait l'objet de la première partie de ce discours, est remarquable par cette sûreté

de tact, par cette justesse d'appréciation qui sont le résultat d'une profonde méditation, la seconde partie où l'auteur considère *Pothier* comme magistrat, comme professeur et comme citoyen, ouvre une scène d'un genre différent, où l'auteur se présentera avec une égale assurance. A de grands souvenirs historiques, à des dissertations savantes, vont succéder des peintures de caractère, de mœurs, de vertus chrétiennes, civiles et privées, qui offrent un intérêt dont les ames généreuses sauront goûter tous les charmes. Le style de l'écrivain, en conservant la même pureté, se pare de couleurs plus brillantes. Une précieuse sensibilité, jointe à une raison profonde, se développe dans chaque trait de ce tableau, et l'on ne peut quitter ces agréables détails sans éprouver le besoin de faire entrer le panégyriste en partage de l'amour qu'on porte à son héros.

Le développement d'une grande idée a fourni l'exorde de ce discours : il est terminé par un morceaux brillant, par un parallèle entre *Pothier* et *Daguesseau*. C'est une pensée bien naturelle que celle de placer en regard deux grands hommes qui dans leur vie s'étaient recherchés malgré la distance sociale qui les séparait ; qu'embrâsaient la même ardeur pour l'étude des lois, le même amour du bon et du juste, la même passion pour le bien public, et qui tous deux

offrirent aux ames sensibles le noble spectacle de leurs vertus religieuses et morales, en consolation des progrès chaque jour croissans d'une dépravation qui, quelques années plus tard, devait devenir si effrayante.

Ce qui caractérise la production dont nous venons de présenser l'analyse, c'est un ordre clair et méthodique, des connaissances profondes et variées, et des doctrines saines. Tout est convenablement placé et lié par des transitions heureuses. L'auteur a su éviter la sécheresse de la discussion et l'affectation d'une élégance trop recherchée. Il y a là en mouvement tout ce qu'en pouvait comporter un sujet aussi grave; il y a en ornemens tout ce qu'un goût épuré pouvait permettre. Le style est presque continuellement correct et noble; s'il s'élève quelquefois, c'est sans sortir de la convenance du sujet, et toujours pour ajouter de l'énergie ou du sentiment aux pensées. Le genre tempéré est celui que l'auteur a choisi, et cela encore est une preuve de goût. Quand on doit peindre un homme dont les mœurs pures et la conduite modeste rehaussaient les vertus, les qualités et les talens sublimes, c'est un véritable mérite littéraire que d'adapter sa manière d'écrire à l'objet proposé, et de conserver la physionomie du personnage et les couleurs du sujet.

Entraîné par la chaleur de la composition,

l'auteur s'est peut-être permis quelquefois des développemens qui gagneraient à être réduits. Peut-être aussi les recherches minutieuses d'un censeur difficile pourraient-elles découvrir dans ce discours quelques-unes de ces taches légères dont aucun écrit, pas même ceux qui sont parvenus à une haute réputation, ne se trouve entièrement exempt. Mais, proclamons-le hautement, c'est pour n'avoir pas à s'imposer les privations littéraires les plus pénibles, que l'on doit tenir fortement à cette sage et consolante maxime du législateur du Parnasse :

......Ubi plura nitent....non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.....

HORAT. de Art. Poët., v. 350.

N'oublions jamais que ce sont sur-tout les hommes avancés dans la culture des sciences et des lettres, qui sont convaincus que dans aucun genre il n'est donné à la nature humaine d'arriver à la perfection ; que le but doit être regardé comme atteint par qui en a le plus approché ; et qu'il faudrait renoncer à distribuer des couronnes académiques, si elles ne devaient appartenir qu'à l'écrivain qui parviendrait à réduire à un silence absolu la critique, qui même lorsqu'elle n'est pas malveillante, manque toujours son but quand elle s'arme d'une excessive sévérité.

Votre Section de Littérature n'hésite pas, Messieurs, à vous signaler l'éloge de *Pothier*, N.° 8, comme digne du prix qu'il vous sera si doux de décerner.

***EXTRAIT** du registre des procès-verbaux de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.*

Séance du 14 *février* 1823.

La Société Royale, après avoir entendu le rapport fait au nom de sa Section de Littérature par M. le Président *De la Place de Montévray*, et celle des différens ouvrages présentés au concours qu'elle a ouvert pour *l'Éloge de Pothier* (Robert-Joseph), a décerné le prix proposé au discours N.° 8, l'*Accessit* à celui N.° 7, et une *Mention honorable* à l'Eloge N.° 4.

Les billets cachetés joints à ces trois discours ayant été ouverts, il a été reconnu que M. *Boscheron-Desportes* fils, Substitut de M. le Procureur-général près la Cour Royale d'Orléans, avait obtenu *le Prix*; M. *Javon* fils, avocat à la Cour Royale de Paris, rue Meslée, n.° 16, *l'Accessit*; et M. *Paillet*, avocat à la Cour Royal d'Orléans, *la Mention honorable*.

La Société Royale a aussi arrêté que l'ouvrage couronné et le rapport de sa section de Littérature, seraient imprimés dans ses Annales.

ÉLOGE DE POTHIER,

Par M. Boscheron-Desportes fils.

. . . . *Cui Pudor et Justitiæ soror,*
Incorrupta Fides, nuda que Veritas,
Quandò ullum invenient parem?
Horace, Ode 24, liv. Ier.

Le nom de Législateur a été chez tous les peuples du monde le plus beau titre aux respects des contemporains et aux éloges de la postérité. Par-tout la reconnaissance publique a consacré la mémoire de ces bienfaiteurs de l'humanité, dont la voix fit tomber les armes des mains d'une nation féroce, ou réveilla dans des cœurs énervés par la corruption une vertueuse énergie. Mais cette gloire qui, durable comme ses monumens, survit avec eux à la chûte des empires, est l'apanage exclusif de ceux qui ont donné des lois à leur pays, et l'opinion commune semble l'avoir constamment refusée à leurs interprêtes. Beaux-arts, histoire, poésie, éloquence, tout parle du législateur : ce n'est guères que dans le temple de la justice et parmi les hommes voués à ses fonctions qu'on entend le nom du Jurisconsulte. Au moment de

payer à celui qui honora son siècle le tribut de nos éloges, qu'il nous soit permis de réclamer contre un partage trop inégal, et de repousser l'injuste indifférence attachée à la carrière illustrée par ses travaux. C'est dans l'enfance de la civilisation, c'est pour des esprits neufs et vierges encore de ses excès, que le législateur a presque toujours tracé ses décrets. Un petit nombre de préceptes simples, de règles faciles à comprendre et à observer lui ont suffi pour le gouvernement d'une société naissante, pauvre et peu étendue. Bientôt avec les progrès de sa population et de son industrie s'accroissent rapidement les infractions aux lois. Que deviendrait alors ce précieux dépôt, si, au milieu de la dépravation universelle, il n'était recueilli par quelques sages, qu'elle a seuls respectés? Ils veillent pour le garantir de ses outrages : apôtres de la vérité, dans ces tems de mensonge, ce sont eux qui se dévouent à la pénible mission de rétablir dans leur pureté première ces doctrines altérées par une méchanceté dont elles gênaient les funestes entreprises. Remonter jusqu'aux sources où les puisa le législateur, se pénétrer de son esprit, démasquer la mauvaise foi, confondre l'ignorance; voilà la tâche de ces savans infatigables. La qualification modeste de jurisconsulte sera-t-elle leur unique récompense? Et si

à de pareils titres qui en revendiquent déjà une plus belle, ils ont réuni ceux de juges intègres et de citoyens vertueux, si toute leur existence ne fut qu'un continuel exemple de respect pour ces lois qu'ils ont fait revivre, leur patrie pourrait-elle, sans ingratitude, refuser de les inscrire avec éclat dans ses fastes? Elle ne leur rendra pas, sans doute, cette espèce de culte qu'elle réserve au législateur lui-même, comme au fondateur de sa puissance et de sa prospérité; mais elle les assimilera au génie réparateur qui, aux jours de décadence et d'une imminente dissolution, relève les états, retrempe les peuples et revivifie les mœurs en affermissant dans les mains de la justice le sceptre et le glaive, symboles tutélaires de sa divine autorité.

Jurisconsulte, magistrat, citoyen, POTHIER offrit, parmi nous, le rare assemblage de tous les droits que ce triple caractère peut donner aux suffrages de la postérité. La vénération générale l'entoura pendant sa vie : il ne manquait plus à sa gloire que ce triomphe décerné à la mémoire d'un grand homme par l'élite de ses compatriotes, lorqu'ils proposent son panégyrique à l'émulation du monde savant. C'était au sein d'une ville fière de l'avoir vu naître que devait s'élever la pensée de l'hommage solennel rendu aujourd'hui à Pothier. Pour nous qui, dans

ces lieux où son souvenir est vivant encore, osons nous adresser à des juges qui furent presque ses disciples, puissions-nous ne pas leur retracer une image trop infidèle! Puissent aussi nos louanges trouver grâce devant l'ombre d'un sage dont la modestie, c'est trop peu dire, dont l'humilité fuyait jusqu'aux félicitations de l'amitié! Nous essayerons de peindre en lui le restaurateur des lois, leur interprête dans la chaire, leur oracle au sénat; mais nous parlerons aussi de ses mœurs, douces et pures, et de cette bonté touchante qui, dissimulant la supériorité du mérite, parait l'érudition même des grâces de la naïveté.

PREMIÈRE PARTIE.

L'histoire ne présente pas de spectacle plus majestueux que celui des révolutions opérées dans la législation d'un grand peuple. Dans l'antiquité, un voile impénétrable enveloppe presque par-tout la marche progressive par laquelle les institutions sont arrivées à une perfection plus ou moins avancée. Cependant cette mystérieuse opération se montre, pour ainsi dire, à découvert chez les Romains. Lorsque les lois de Numa et de ses successeurs eurent subi, sous les descendans de Brutus, l'effet de la haine attachée indistinc-

tement par ces républicains à toutes les œuvres de la royauté, les Décemvirs gravèrent sur l'airain, le bois et l'ivoire, ces douze tables si fameuses. Rome alors ne dédaigna pas d'emprunter à la Grèce les résultats de sa civilisation, et le code de Solon vint régir une cité qui faisait remonter à un prince Troyen sa fabuleuse origine. On la voit ensuite surpasser son modèle, car, dans un Etat où les magistrats étaient législateurs, où chaque citoyen exerçait une portion de la souveraine puissance, où il fallait enfin pour parvenir aux dignités, apporter à la tribune l'art de la parole réuni à la science des lois, celles-ci devaient bien vite s'étendre et s'améliorer. Tandis que le souvenir des anciennes mœurs y conservait les principes immuables que la nature et la raison ont gravés dans tous les cœurs, la victoire y déposait aussi ses conquêtes. Elevées ainsi peu à peu sur les ruines d'une foule d'autres institutions effacées avec le nom des nations soumises, enrichies chaque jour par tant de tributs domestiques et étrangers, ces lois demeurèrent le seul type de l'équité dans les transactions humaines, et tout ce qu'il y avait sur la terre de bon et de juste, sembla s'y être réfugié comme dans un inviolable sanctuaire. Cependant ce prodigieux ouvrage de tant de siècles restait inachevé au milieu des guerres civiles qui en-

sanglantèrent les derniers momens de la République. La vanité des Empereurs parut plus occupée d'y ajouter que de le polir, et le règne éphémère de la plupart ne leur permit même pas ce soin frivole. Enfin, quand Justinien monta sur le trône des Césars, le Droit Romain était disséminé dans une multitude de traités, que la vie toute entière aurait à peine suffi pour rassembler, et que la tête la plus vaste ne pouvait contenir. Ce Prince, dont la magnificence éleva tant de somptueux édifices, se montra jaloux de reconstruire un monument dont le déplorable état accusait l'incurie de ses prédécesseurs. Peut-être aussi fut-il frappé du danger qu'il courait en voyant l'ancienne capitale du monde au pouvoir des barbares, leurs armées aux portes de la ville de Constantin, et les triomphes de Narsés et de Bélisaire suspendre plutôt qu'arrêter les ravages de ce torrent. Heureux si une précipitation fatale n'eût pas présidé à l'accomplissement de ce grand dessein, et si le ministre sur lequel il s'en reposa, plus empressé de flatter l'orgueil de son maître que d'être utile à ses sujets, n'avait placé le mérite du travail dans la promptitude de l'exécution! Quoi qu'il en soit de l'imperfection de cette entreprise, les événemens postérieurs ne tardent point à en justifier la nécessité. Dans la honteuse décadence du Bas-Empire, le recueil de

Justinien est livré à l'oubli, et c'est plus de cinq siècles après son apparition que le seul manuscrit échappé au naufrage, est retrouvé loin de la patrie de Tribonien, au milieu du pillage d'une ville prise d'assaut : comme si la providence l'avait placé là pour montrer à quoi tenaient les destinées de ce que l'esprit humain a produit de plus parfait. Bientôt les fruits de cette précieuse découverte commencent à germer parmi les sauvages conquérans de l'Europe. Héritière des vestiges de la puissance romaine, déjà digne d'être un jour le premier asyle des sciences exilées, l'Italie accueille avec transport des lois qui lui rappèlent de glorieux souvenirs, et semblent effacer de ses annales les traces d'une longue servitude. Plus tard elles pénètrent en France, et dans les provinces où le voisinage de l'Italie les a d'abord introduites, c'est à la raison même qu'on croit obéir en les observant. Leur autorité envahit plus lentement, dans le reste du Royaume, celle que de vieilles traditions conservaient encore aux coutumes ; mais elles suppléaient trop éloquemment à leurs nombreuses lacunes, pour n'être pas souvent invoquées. Enseignées publiquement, le besoin d'y avoir recours fait ensuite naître celui d'en applanir les difficultés ; de là les Commentaires célèbres des *Alciat*, des *Bartole* et des *Cujas*. Une étude profonde

de l'antiquité, et surtout la connaissance de l'histoire, si essentielle pour l'intelligence du droit, tels furent les guides des jurisconsultes modernes dans le dédale où la plus coupable négligence avait dispersé les trésors de la sagesse. Ils faisaient beaucoup, sans doute, pour l'instruction des générations futures, en leur transmettant les produits de leurs recherches; mais le fil qui les avait conduits se perdait avec eux, et quels efforts étaient nécessaires à leurs successeurs pour le retrouver!

Il fallait qu'un homme se rencontrât, réunissant au courage qui entreprend la persévérance qui achève, passionné pour les progrès de la science, assez désintéressé enfin pour préférer à l'honneur de nouvelles découvertes le modeste avantage de les préparer. Ne le cherchons point cet homme rare dans ces tems déjà loin de nous où l'austère érudition recevait un culte exclusif et bannissait les muses dédaignées; son nom n'est point inscrit parmi les nombreux commentateurs dont se glorifie la savante Allemagne. C'est en France, c'est au milieu de ce dix-huitième siècle, époque brillante des conquêtes de l'imagination, où des plumes élégantes sacrifiaient à l'envi aux grâces, et propageaient l'enthousiasme des lettres, qu'apparaît le digne émule de tous les jurisconsultes du moyen âge.

Il marche fidèlement sur leurs traces, tandis qu'autour de lui des esprits hardis, et trop hardis peut-être, se frayaient des routes nouvelles, et inspiraient une audace contagieuse. Supérieur à tant de séductions, consacrant à des études graves, difficiles et tombées presque en déchéance, le jugement le plus solide et la perspicacité la plus vive : tel fut Pothier. Magistrat à un âge dont l'effervescence est ennemie d'une constante application, il sut en dompter la fougue. Pénétré des devoirs qu'impose cette profession, le premier fut pour lui d'apprendre à les connaître et à les pratiquer. Quel exemple pour la jeunesse studieuse quand elle le voit se donner tout entier à l'examen des lois dont la justice a remis le sceptre entre ses mains ! C'est peu de les méditer dans le silence de la retraite, elles sont l'objet de ses pensées jusques dans les instans où l'esprit fatigué se délasse dans l'épanchement d'un entretien familier. Aussi, lorsqu'après avoir parcouru le cercle des coutumes et atteint leurs limites trop bornées, il eut vu s'ouvrir devant lui la vaste carrière du Droit Romain, ses premiers regards y découvrirent tout-à-coup la conception d'un immortel ouvrage.

Quel homme, admirateur fervent des beaux arts, en contemplant les débris imposans d'un édifice dont les fastes de l'antiquité lui vantent

la splendeur passée, n'a pas senti son ame brisée de douleur par le spectacle de ces vivans outrages du tems et des barbares? Quelle couronne son enthousiasme décernerait à l'architecte dont la main savante rassemblerait ces restes épars, retrouverait au sein de leur désordre même le secret de l'harmonie qui présida à leur disposition primitive, et releverait ainsi un chef-d'œuvre dont le génie a pleuré la destruction! Historiens et juriconsultes de tous les peuples éclairés, tels étaient vos amers regrets à l'aspect de la collection des *Pandectes*. Que de fois n'avez-vous pas gémi sur l'infidélité de leur texte corrompu par la mauvaise foi ou défiguré par l'ignorance? Avec quelle juste énergie vous accusiez le désordre qui avait jeté une foule de décisions au milieu de titres étrangers à leur lettre et à leur esprit, et ces anachronismes révoltans et ces fréquentes antinomies, éternel désespoir des élèves et sujet intarissable de disputes parmi les maîtres Que de fois aussi vos vœux n'ont-ils pas appelé le réformateur de tant d'abus! Organes envers lui de la gratitude universelle, vous vous seriez empressé d'en transmettre les témoignages à vos descendans: c'est à nous d'offrir cet hommage, puisque nous jouissons du bienfait que vous avez vainement désiré. Oui, les maux que vous signaliez ont été réparés:

une patience infatigable a porté la lumière au milieu des ténèbres et rétabli l'ordre à la place d'un cahos qui n'est plus, ou s'il subsiste encore à côté du monument qui lui a succédé, c'est pour que l'œil étonné puisse comparer et choisir.

C'eût été trop peu pour Pothier que le rétablissement déjà si difficile de la classification du *Digeste*. Chaque titre dont il a respecté le rang dans l'ouvrage primitif, est devenu sous sa plume un traité complet de la matière qu'il contient. C'est là aussi que des divisions méthodiques et des transitions habilement ménagées répandent la clarté et facilitent l'intelligence. Il savait que les lois portent l'empreinte des tems où elles furent créées, du caractère de leurs auteurs, des sentimens dont ils furent animés. Aussi va-t-il s'initier à ces connaissances dans l'histoire des jurisconsultes dont Tribonien a conservé les opinions. Ah ! si la complaisance servile de ce favori d'un despote n'eût condamné à l'oubli leurs noms trop républicains, comme le vertueux Pothier aurait aimé à interroger la sagesse austère des Scévola, des Sulpicius et des Caton ! Il a pu du moins se dédommager d'une telle privation avec l'illustre Papinien : il a pu, engagé par l'examen plus fréquent de ses sentences, chercher dans la vie irréprochable et dans la mort héroïque de cet autre Thraséas, la meilleure

garantie de la pureté de ses principes et de son indépendant amour de la vérité. Pothier ne se montre pas moins familier avec les interprètes modernes ; mais ce n'est pas ce commentaire aussi profond que solide, résultat du rapprochement et de la discussion de leurs avis qu'il faut le plus admirer ici : c'est plutôt la modération dans une critique nécessaire, la générosité avec laquelle leur successeur rend hommage à leurs lumières, la franchise ingénue avec laquelle il avoue s'en emparer. Scrupuleuse enfin jusqu'à la conscience, son immense érudition a tout consulté, tout vérifié, a reproduit tout ce qui méritait de l'être : elle n'a pas laissé désormais une seule excuse à la paresse, pas un prétexte à l'erreur.

Si les créations du génie, si les fictions aimables de l'imagination étaient les seuls titres aux palmes littéraires, combien peu d'écrivains auraient droit d'y prétendre! Aussi le goût en a-t-il réservé quelques-unes à ceux qui n'ont pas craint de puiser à des sources connues et dont le talent a su donner un air de jeunesse à des sujets surannés. *Imiter ainsi, c'est créer :* tel a été leur éloge. Pothier n'a rien inventé, si l'acception rigoureuse de ce mot caractérise exclusivement la découverte d'un objet encore inaperçu : si jamais, cependant, l'opinion de

quelques esprits frivoles qui ont cru rabaisser le mérite du compilateur en le représentant comme stérile et facile à acquérir, avait pu faire des prosélytes, c'est à l'auteur des Pandectes qu'il serait réservé de les détromper. Pour louer assez son ouvrage, il suffirait de dire peut-être que jusqu'à lui tous le désiraient et que personne n'avait osé l'entreprendre, ou qu'une tentative isolée et infructueuse avait même produit le découragement; mais le soin de sa gloire veut ici davantage. Non, ce n'est point une compilation que l'exécution sur un plan tout à fait nouveau de ce répertoire d'une jurisprudence de près de dix siècles, devenu classique lorsqu'il sortit des mains de Pothier, jusques-là plus propre à éloigner le goût du travail qu'à l'inspirer. Qu'entourés de toutes les lumières, aidés des plus puissans secours, dix-sept jurisconsultes choisis dans tout l'orient et dirigés par Tribonien, aient annoncé qu'ils avaient extrait le Digeste de deux mille traités et de trois millions de sentences; que le prince qui les avait appelés ait adressé au sénat et aux provinces de l'empire, comme ses éternels oracles, des lois qui ne furent pas même immuables sous son règne, ces révélations puériles, ce faste imposteur n'ont fait que donner à la postérité le droit d'être plus sévère dans l'examen d'un

pareil ouvrage : et s'il est loin de répondre à tout ce qu'il annonçait, si les mines fécondes qui s'offraient à ses auteurs ont été mal exploitées par eux, quelles censures le juge le plus indulgent pourra-t-il leur épargner? Mais qu'à une époque séparée de celle où ils vécurent par un intervalle immense, lorsque tant de précieuses ressources étaient à jamais perdues, un seul homme à qui la fortune ni le pouvoir n'offraient pas leur flatteur dédommagement, ose recommencer ce que plusieurs autres ont laissé imparfait; que malgré les obtacles qui semblaient taxer ses efforts de témérité, le prix qu'il en obtient soit d'atteindre au but loin duquel sont restés tous ses prédécesseurs, n'est-ce pas à lui qu'il faut attribuer la plus grande part du mérite, et la gloire du réformateur ne balance-t-elle pas au moins celle de l'inventeur lui-même? Le service éminent rendu par le premier à l'éducation, en mettant à la portée de la jeunesse un livre qui exigeait auparavant l'expérience et la sagacité de l'âge mûr est un avantage qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître sur le second; et, disons-le sans craindre ici le reproche d'une injuste partialité, si la célébrité du savant Bysantin ne trouvait pas grâce pour les fautes du compilateur, le nom de Pothier serait placé au temple de mémoire avant celui de Tribonien.

C'était cependant avec des droits aussi incontestables à un éclatant succès, que le modeste Pothier hésitait à faire jouir ses concitoyens du bienfait préparé par ses veilles. Ici, qu'on nous pardonne une excursion sur le domaine de l'histoire : c'est rappeler l'une des plus belles vertus de l'auteur, que de parler des destinées de son ouvrage. Notre excuse sera d'ailleurs le devoir de mêler aux élans de l'admiration les accens de la reconnaissance. Ne la devons-nous pas en effet, à ces deux hommes dont l'amitié courageuse et dépositaire éclairée des pensées de Pothier, sut par une sorte de violence, l'enhardir à les rendre publiques? L'un, (1) digne coopérateur de ses travaux, lui en allégea le poids et partagea aussi son noble désintéressement : l'autre (2), dont la mémoire serait assez honorée par le seul mérite d'avoir apprécié celui de son collègue, s'empressa de le révéler à Daguesseau. Daguesseau !.... Ce nom révéré rappèle tous les attributs sous lesquels se peint l'image du grand magistrat : n'applaudissons maintenant qu'à ce zèle ardent pour le

---

(1) M. *de Guienne*, avocat au Parlement de Paris.

(2) M. *Prévôt de la Janès*, conseiller au Présidial et professeur de droit à l'Université d'Orléans.

bien public qui animait sans cesse le chef suprême de la justice, qu'à cette profonde sagesse qui, veillant partout au maintien des lois, consacrait tous ses soins à en propager l'empire. Quel autre eût donc mieux présidé à une entreprise qui allait reculer ses bornes? Qui pouvait mieux la seconder par ses propres inspirations? C'est aux monumens qui les attestent, c'est à cette correspondance précieuse où elles sont consignées, qu'il faut recourir pour s'en pénétrer; mais craignons en voulant prouver leur utile influence, de les affaiblir : laissons plutôt Pothier parler ici lui-même, et s'exprimer ainsi, en s'adressant à son illustre protecteur : « Né,
» pour ainsi dire, mais certainement élevé sous
» vos auspices, cet ouvrage qui s'en couvre encore
» aujourd'hui, doit à plus d'un titre s'avouer pour
» le vôtre. Vous en avez encouragé l'idée : vos
» avis ont redoublé mes efforts pour l'achever. Le
» voilà heureusement parvenu à sa fin, grâce à
» vos secours, grâce à la faveur dont vous l'avez
» entouré. » Hommage touchant, non moins honorable pour celui qui le présente que pour celui qui le reçoit, tu seras ratifié par la postérité : tu seras encore à ses yeux un éternel témoin du noble patronage des hommes puissans et éclairés, envers le génie maltraité par la fortune, ou enseveli dans l'obscurité. Ainsi le

glorieux suffrage de Lhôpital vengea autrefois Cujas méconnu et persécuté des attaques de la calomnie : ainsi, le plus digne successeur du vertueux chancelier tendit à Domat une main tutélaire et encouragea la modestie trop défiante du restaurateur des Pandectes.

L'exemple d'une vie consacrée toute entière à la recherche de la vérité, la route tracée dans le champ des découvertes ne sont pas les seuls avantages qu'un savant lègue à ceux qui viennent après lui. L'homme judicieux s'instruit là où le vulgaire ignorant ne sait que s'étonner. Il ne reste pas, comme le dernier, dans une muette extase devant l'immensité de la carrière que le génie a parcourue : il y suit ses pas, y mesure ses progrès et puise dans ces méditations les moyens de toucher au même but. Ces grandes leçons, Pothier nous les a transmises dans l'enchaînement de ses travaux. Gardons-nous donc d'envisager avec indifférence le plan sur lequel ils furent conçus : ne regardons pas comme étranger à notre sujet de rechercher les causes de l'alliance du Droit Romain avec le Droit Français, alliance consacrée par l'autorité de notre illustre Jurisconsulte et par l'ordre qu'il établit dans leur étude successive.

Ce ne fut point par un effet de l'enthousiasme qui transporte quelquefois les hommes lorqu'une

lumière soudaine brille à leurs yeux, que le Droit Romain se fondit presque entièrement dans nos propres institutions. Les changemens qu'elles subirent par son introduction furent, au contraire, le lent ouvrage de la maturité des esprits et des événemens. S'il avait, en effet, répugné aux Gaulois dont les belliqueux ancêtres avaient mis à rançon le Capitole et qui combattirent eux-mêmes si long-tems pour leur liberté, de se soumettre aux lois du vainqueur, étaient-ils plus disposés à les adopter ces Francs, nouveaux conquérans des contrées asservies autrefois par César et dont le caractère indompté pouvait à peine plier sous le joug de la loi Salique ? Il fallut que le christianisme, cette religion sublime dont le premier ouvrage est d'adoucir les mœurs, anéantît par sa bienfaisante influence ce code de compositions odieuses où un peu d'or était le prix du sang et le privilége de l'impunité. Alors un besoin impérieux d'équité prépara l'empire des coutumes. Mais, confiées seulement à la mémoire, créées au gré du caprice et mobiles comme lui, elles restaient entachées de tous les vices de leur origine ; et lorsque les nombreuses provinces qu'elles régissaient si diversement ne formèrent plus qu'un seul Etat, elles parurent impuissantes pour le gouvernement d'un grand royaume. Quoi de plus bizarre

que le spectacle de plusieurs individus enfans d'une même patrie et sujets du même prince, obéissant à des coutumes ennemies? Si un conflit d'intérêts s'élevait parmi eux, l'intervention d'un arbitre n'était-elle pas indispensable pour concilier des prétentions qui pouvaient l'une et l'autre s'appuyer avec fondement sur des textes également favorables? Seul, le Droit Romain était capable d'être cet arbitre. Au sein de l'Université de Paris, de cette Académie fameuse dont le monde savant accueillait les décisions comme des oracles, long-tems ce Droit n'eut point d'interprête, et cependant son étude triomphant de cet oubli s'était partout propagée et l'opinion publique regardait déjà son application comme le meilleur témoignage de la pureté des doctrines et de la sagesse des jugemens. Là, le publiciste venait s'initier à la connaissance des garanties qui, puisées dans la nature même, président aux relations mutuelles des peuples; résultat de l'expérience de l'antiquité toute entière, là aussi, le magistrat et l'orateur voué au barreau ne cherchaient jamais en vain à éclairer leur esprit, à guider leur conscience; code de la famille, chacun enfin pouvait y lire ses devoirs, comme fils, comme époux et comme père. Tant d'avantages auraient dû sans doute, amener une substitution plus rapide du droit écrit au

droit coutumier; n'accusons pourtant point nos aïeux d'une injuste prédilection à l'égard du dernier. Pour des hommes aussi pénétrés d'un saint respect envers les lois qu'ils tenaient de leurs pères, l'utilité des innovations n'en balançait pas assez l'inconvénient. Cet attachement aux anciens usages régnait surtout dans les grands corps judiciaires fiers de veiller à leur conservation, et qui partageant le pouvoir du législateur, ne lui permettaient qu'une marche lente et circonspecte dans la voie des réformes. Les jurisconsultes ne furent point arrêtés par de telles entraves. Exempts de ces préjugés d'état, n'obéissant à d'autre voix qu'à celle de la justice, quelque part qu'elle se fît entendre à eux, ils ne regardèrent point comme des usurpations les conquêtes qu'ils faisaient partout pour agrandir son domaine et ne crurent pas se rendre coupables d'une sacrilége ambition en enrichissant, comme malgré elle, la législation indigente de leur pays. Leurs ouvrages n'étaient-ils pas d'ailleurs un trophée élevé à sa gloire, puisqu'ils devaient contribuer à le placer un jour à la tête de la civilisation Européenne? Ainsi pensèrent Dumoulin et Domat. L'un, que l'université d'Orléans s'enorgueillit d'avoir eu aussi pour disciple, dont l'ame ardente et passionnée ne connut jamais d'obstacles et qui justifia sa hardiesse par

sa profonde érudition, transporta le premier, dans nos codes, les lumières du Droit Romain: l'autre, après y avoir choisi avec le plus judicieux discernement les maximes de l'éternelle justice, put, avec confiance, les présenter comme des guides infaillibles, lorsqu'elles lui eurent servi à tracer le plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé qui ait jamais paru. Héritier de l'esprit qui dirigea ses deux prédécesseurs, Pothier se présente pour terminer ce qu'ils avaient si heureusement commencé; mais tandis que leurs recherches avaient eu pour unique objet l'utilité spéciale de leur patrie, et qu'ils s'étaient arrêtés dans des limites restreintes à ce qu'elle exigeait, c'est pour toutes les nations policées et sur le cadre le plus étendu que Pothier a travaillé. Aussi, quand ses concitoyens accueillaient ses présens avec une indifférence qu'il faudrait déplorer, si tous l'avaient partagée, les étrangers le vengeaient par leur empressement à s'emparer d'un trésor qu'ils avaient su apprécier. Cependant, l'auteur des *Pandectes*, incapable du découragement qui n'appartient qu'à la médiocrité trompée dans ses ambitieux calculs, poursuit sa tâche en mettant la denière main au corps du Droit Français, et ses nouveaux écrits sur cette matière deviendront la source à laquelle les générations futures viendront puiser leurs lois.

Parvenu à une hauteur qui lui permet d'embrasser dans leur ensemble les deux législations, il va s'occuper d'appliquer aux besoins de la nouvelle les ressources de l'ancienne. Planant au-dessus des lois romaines, qui désormais lui sont si familières, il cherche parmi ces principes de raison universelle sur lesquels repose le système des sociétés, ceux qui promettent à ses idées un plus utile développement. Il s'arrête enfin aux élémens des obligations en général, et ce choix n'est pas moins d'un profond moraliste que d'un habile jurisconsulte. Oui : si la philosophie portait son flambeau dans l'étude des lois, si recourant au témoignage de l'histoire, elle voulait fortifier le précepte par l'exemple, les contrats seraient le texte sur lequel on la verrait se fixer; c'est là qu'elle puiserait ces instructions que dans la pureté de sa mission elle ne prodigue à l'homme que pour le rendre meilleur. Consultons les annales du monde; partout le lien des conventions est regardé comme sacré. Chez les anciens, une ingénieuse allégorie met la bonne foi au nombre des divinités de l'âge d'or; parmi les modernes, la violation de la parole entraîne après elle la flétrissure du déshonneur. Admirable instinct que celui de la bonne foi! Il se fait entendre au sauvage, et l'homme civilisé rougirait qu'on l'appelât en lui une vertu. N'est-ce pas elle encore qui préside aux échanges

entre ces êtres inconnus l'un à l'autre que le commerce a rapprochés des extrémités du globe? Si deux peuples long-tems en guerre ont enfin déposé les armes, qui a pu mettre un terme à leurs fureurs et leur apporter les consolations de la paix? La bonne foi, sauve-garde des traités et qui soulève l'indignation générale contre le parjure et la trahison. Dans l'état civilisé, ses bienfaits ne sont pas moins étendus; elle assure le repos public et veille à la sécurité de l'homme privé dans tout ce qui intéresse sa fortune et ses affections. Voulez-vous juger de la prospérité d'une nation, de la durée de sa puissance, ne vous informez ni de la fertilité du pays qu'elle habite, ni du courage de ses défenseurs, mais de son respect pour la religion du contrat. Et dans quelle contrée son culte fut-il jamais plus fervent qu'au milieu de cette France éternelle patrie de la loyauté et de l'honneur? quels hommes étaient plus dignes que ses enfans d'écouter le langage, de pratiquer dans la vie civile les devoirs recommandés par ces nobles sentimens qui environnèrent leur berceau? C'est parmi eux que la bonne foi avait retrouvé ses autels: c'est à eux aussi que devait s'adresser le plus pur organe de ses préceptes. Soyons donc heureux et fiers à la fois de voir la science inspirée dans Pothier par des vertus toutes françaises, et

que son nom illustre chez les étrangers, nous en devienne plus cher, à nous qui pouvons avec un juste orgueil nous dire ses concitoyens!

Le *Traité des Obligations*, préliminaire indispensable pour l'intelligence de ceux qui devaient le suivre, est comme le premier plan d'un grand tableau destiné à reproduire plusieurs actions liées à un même sujet; l'œil n'y apercevrait que des masses confuses et disparates, si le peintre n'avait d'abord fixé l'attention du spectateur sur une scène principale à laquelle se rattachent toutes les autres, et qui en donne ainsi l'explication. Autour des règles fondamentales qui servent de base à toutes les transactions, viennent se grouper graduellement les conséquences créées par la multitude et la spécialité des cas. C'est là surtout que Pothier évitant l'écueil où l'on voit échouer la plupart des commentateurs, remplace le vain étalage des citations par la méthode et la justesse de ses propres réflexions. Il ne prétend point, esprit ambitieux, élever de nouveaux systèmes, ni attaquer le bon sens avec l'arme du paradoxe. On ne le voit pas non plus proscrire des usages sanctionnés par le tems, pour y substituer d'impraticables théories. Quelque soit sa vénération pour le Droit Romain, il ne craint pas d'en combattre quelquefois l'autorité. C'est ainsi qu'il rejète des dis-

tinctions enfantées par une subtilité captieuse et que la corruption y introduisit, comme ces ornemens parasites que prodigue un goût dépravé dans la décadence de l'art. Il aime à leur opposer ces définitions rigoureuses et précises, pures et franches comme la nature qui, la première, les avait dictées. Mais après avoir indiqué les nuances qui distinguent nos lois des lois romaines, avec quelle sagacité il interprète celles-là à l'aide des lumineuses décisions que présente en foule le Digeste sur la matière des contrats! S'il compare entre elles les différentes coutumes, aucun sentiment de préférence ne se fait sentir dans ses jugemens, et dans cette confrontation continuelle de législations et d'auteurs, de lieux et d'époques, c'est dans la balance de l'impartialité qu'il pèse tous les avis. Où trouver plus de profondeur et de clarté réunies dans une discussion si abstraite? où rencontrer surtout une doctrine plus irréprochable? Ah! sans doute, elle répondait à la pureté de son ame, et pour qui la cherchait avec tant de candeur la vérité devait se montrer sans voile.

Voilà les titres du savant; écoutons maintenant les leçons du sage. Après avoir parlé à l'esprit, c'est au cœur qu'il va s'adresser : au cœur humain qu'il sait être livré aux éternels combats de deux puissans rivaux, l'intérêt et le devoir;

l'intérêt, dont la voix conseille trop souvent l'injustice et l'oppression ; le devoir, qui ne suggère jamais que de nobles sentimens et de généreux sacrifices. Pour soumettre l'homme au joug de l'équité, Pothier n'a eu besoin que de la persuasion tirée des raisonnemens du droit ; mais lorsqu'il veut l'instruire à prendre constamment la morale pour arbitre de ses actions, ce n'est plus au tribunal de la raison, c'est à celui de la conscience qu'il l'appèle et semble lui dire : « La société t'a fait citoyen, mais la nature, avant elle, te plaça au milieu d'une grande famille où tu ne dois voir que des frères. Souviens-toi de ce nom et des obligations qu'il t'impose : si tu l'oubliais pour les traiter en étrangers, en ennemis peut-être, apprends qu'ils te reste encore des devoirs à remplir envers eux et des peines à redouter pour toi-même. La loi n'a pu étendre à tous les cas sa prévoyance, mettre partout un frein à la cupidité, ni garantir toujours la bonne-foi des piéges de la fraude; mais l'existence d'un juge plus infaillible qu'elle la console de l'imperfection de ses décrets. C'est ce juge que tu portes dans ton sein et dont la sévérité ne te pardonnera pas le plus léger détour ni le moindre artifice. Dépositaire infidèle ou débiteur parjure, tu pourras bien obtenir un odieux succès et tromper la justice de tes semblables ; mais que te

sert d'être absous par elle, si une voix intérieure s'élève et te fait entendre ta condamnation ! Laisse à ces êtres qui ne savent plus rougir, l'art méprisable d'éluder leur promesse par des restrictions perfides et une honteuse duplicité ; forcé d'attaquer ou réduit à te défendre, avant de consulter la loi, interroge ta conscienee : c'est à ses yeux d'abord que ta cause doit triompher ». Préceptes sublimes qui, développés dans chacun des Traités sur les contrats, ont établi cette distinction célèbre du for extérieur et du for intérieur, et fait de Pothier le fondateur d'une nouvelle école. Jamais tâche plus délicate n'avait exercé le talent d'un jurisconsulte. Soumettre à l'analyse les opérations de ce sens intime qui semble en nous une émanation de la divinité, lui tracer des règles lorsque sa fière indépendance paraît s'élever au-dessus de toutes était l'entreprise dans laquelle un métaphysicien habitué à pénétrer dans les replis les plus cachés de l'esprit humain et livré exclusivement à ces hautes spéculations, pouvait à peine espérer de réussir. Combien peu même se sont montrés au niveau de leur sujet ! *L'un*, casuiste commode, n'a pas craint, dans sa large indulgence, d'enseigner des transactions avec les passions, des capitulations avec la conscience. L'autre, philosophe chagrin, sème l'épouvante et le découra-

gement par ses continuels anathèmes. Pothier marche heureusement entre les deux excès; ferme sans rigueur, tolérant sans faiblesse, il n'a pas voulu d'ailleurs transporter dans la jurisprudence les déclamations de l'école. Appliquant à cet art les dogmes d'une morale douce et facile à suivre, il offre à ceux qu'il s'est proposé d'éclairer la doctrine la plus consolante : c'est qu'une probité scrupuleuse n'exclut point pour eux la défense zélée de leurs droits et que l'intérêt peut, sous les auspices de la vertu, se concilier avec le devoir. Ministres d'une religion qui a placé ses enfans sous la sauve-garde d'un amour et d'une inviolabilité mutuels, votre suffrage ne saurait manquer à l'auteur chrétien dont tous les écrits respirent la charité évangélique; vous y trouverez vous-même des conseils et votre sanction consacrera ainsi plus solennellement encore le respect dont ces écrits sont déjà environnés.

Jusqu'ici nos regards se sont arrêtés sur des ouvrages qui seuls auraient dû embrasser la vie la plus longue et la plus laborieuse, et cependant que de nombreux travaux se présentent encore à nous! Les limites qui nous sont tracées s'opposent à de trop longs développemens; mais qu'ajouteraient-ils à l'éloge de celui dont le moindre mérite est d'avoir été constamment égal à lui-même? Faut-il d'ailleurs s'étonner d'une fécondité qui a permis à

Pothier de parcourir toute la série des divers contrats, lorsque les commentateurs qui l'avaient précédé n'en avaient examiné que quelques-uns? Les causes de cette disproportion résident dans l'ordre admirable qu'il s'était prescrit pour ses recherches. La découverte des principes est, en effet, aux opérations de la science ce que l'invention du sujet est aux productions du génie. C'est à l'une et à l'autre que s'attachent d'abord les esprits supérieurs. Ainsi, l'auteur d'Athalie n'a besoin pour enrichir la scène d'un nouveau chef-d'œuvre, que de créer une action et des caractères : dès-lors il regarde sa tragédie comme achevée. Ainsi, l'immense tableau de l'esprit des lois se déroule devant Montesquieu aussitôt qu'il a trouvé les grands mobiles de l'homme, suivant les divers gouvernemens auxquels il obéit. Pothier, dans le *Traité des Obligations*, avait reconnu et établi les bases de tous les engagemens dans le droit positif; chacun, par une conséquence naturelle, se découvre ensuite à lui avec ses règles et ses modifications particulières et devient successivement sous sa plume l'objet d'un traité séparé. Nous sera-t-il défendu de manifester ici notre pensée toute entière à l'égard de cette belle collection? Il y a peut-être plus d'irréflexion que de justesse dans ce jugement assez communément adopté, qui, en donnant le titre de

chef-d'œuvre au seul ouvrage sur les obligations, semble par là même indiquer l'infériorité de tous les autres. Quiconque voudra les comparer avec attention, ne souscrira point, nous osons le croire, à cette opinion et ne rencontrera nulle part le motif de ces regrets qui tempèrent quelquefois l'expression de la louange. Il trouvera partout un jugement toujours sain et une raison à qui la vieillesse n'a point fait sentir ses outrages. Mais, si nous remontons aux premiers essais de Pothier sur notre ancien droit, n'est-ce pas encore un chef-d'œuvre que nous découvrons? C'est à des souvenirs trop récens pour être effacés, à nous peindre la reconnaissance de ses compatriotes, lorsqu'intreprête de la coutume de son pays natal, il leur offrit un livre composé presque uniquement pour eux. Ils ne croyaient pas exagérer lesentiment qui les y attachait, en donnant au commentaire une autorité pareille à celle du texte même, en les confondant dans un même tribut d'obéissance. Enfin, l'auteur des *Pandectes* n'avait pas négligé l'examen des formes qui ont sagement banni l'arbitraire de la poursuite des actions judiciaires. Son *Traité sur la Procédure* est un dernier témoignage de ce zèle qui s'étendait à toutes les branches de la science. Que la jeunesse y puise un exemple salutaire, et qu'elle apprenne d'un si grand maître

à ne pas dédaigner une étude dont l'expérience a prouvé la nécessité.

Ce n'est pas dans un savant à qui la gravité de ses méditations semble interdire toute élégance dans la diction qu'il faut chercher le talent de l'écrivain. Chez Pothier, c'est la raison qui parle, et la raison n'a jamais recours aux ornemens du style. L'extrême simplicité du sien, sa négligence même n'auront donc point lieu de nous surprendre : aimons à retrouver les mêmes caractères jusques dans les espèces qu'il a créées pour l'application des principes. Serait-ce faire un rapprochement réprouvé par le goût, que de dire que ces exemples empruntés aux actes les plus ordinaires de la vie, dénués de toute prétention et dont l'unique but est de graver, par une image sensible, le précepte dans la mémoire, rappellent presque le naïf langage de l'apologue ?

Notre faible voix ne s'est point élevée la première pour exprimer sur les ouvrages de Pothier une admiration motivée ; d'autres l'ont fait entendre avant nous, et quelques-unes même furent inspirées par l'amitié. Cet hommage des contemporains est loin toutefois d'avoir deshérité leurs descendans du droit de le renouveller. Notre tâche, d'ailleurs, s'est agrandie où celle de nos précurseurs s'était trouvée terminée. C'est que

le nom du grand homme objet de nos éloges, n'a point, comme tant d'autres, reçu son illustration d'un enthousiasme aveugle et éphémère. Le tems, loin de lui porter atteinte, n'a fait que cimenter sa gloire, et c'est à ce maître suprême des réputations que la sienne doit encore le plus magnifique de tous ses titres. Ouvrons ce code où notre droit civil présente enfin l'ensemble si long-temps désiré d'une législation uniforme. Quelle route ont suivie ses auteurs, si ce n'est celle que Pothier avait ouverte? Quel autre leur révéla le secret de réunir en faisceau des institutions éparses et de respecter les sources étrangères d'où elles émanaient, sans altérer leur caractère national? Où pouvaient-ils, enfin, trouver un plus parfait modèle dans l'art de conserver à la loi un langage concis sans obscurité et simple avec dignité? Mais ce n'est pas assez, et après avoir imité dans leur plan celui qui avait su introduire l'harmonie dans une des parties les plus importantes du Droit, ils ont emprunté jusqu'à ses paroles. Voilà donc ce qui n'était que l'interprétation de la loi devenu la loi même et le Jurisconsulte revêtu de l'autorité du Législateur. Quels tributs de l'éloquence vaudraient jamais cet immortel honneur? On couvre des trophées conquis par leur valeur la tombe des guerriers fameux; celle des poètes et des ora-

teurs célèbres est ombragée des palmes qu'ils recueillirent; mais quand le torrent des âges a fait disparaître jusqu'aux traces des lieux où reposaient leurs cendres, la voix de l'histoire redit seule leurs triomphes. Cessons donc de désirer pour les restes de Pothier, ces restes dérobés par l'impiété à notre vénération, un monument digne de la consacrer. La France lui élève le plus impérissable de tous dans ce code où elle a déposé les preuves un peu tardives mais éclatantes de sa reconnaissance : un si beau titre sera transmis aux siècles les plus reculés et leur révélera le secret de l'émulation généreuse qui enflammait tous les cœurs, dans une patrie qui savait ainsi récompenser les services de ses citoyens.

SECONDE PARTIE.

La Providence, en accordant quelques grands hommes à la terre, n'a pas borné ce bienfait aux lumières qu'ils répandent dans les sciences et dans les lettres; ses vues profondes ne pouvaient s'arrêter à ces résultats plus brillans que solides; mais si, pour signaler les dangers de l'orgueil, elle a souffert l'usage pernicieux de ses dons dans quelques êtres qu'elle en avait comblés, elle nous montre aussi chez d'autres, l'alliance des qualités de l'esprit et du cœur, et

nous console des excès du talent prostitué à l'immoralité par le touchant spectacle du génie appuyé sur la vertu.

Une vie semée d'orages et d'infortunes, la lutte des passions avec le mérite peuvent, un instant, piquer la curiosité : bientôt cet attrait passager s'évanouit devant les regrets qu'excite un pareil contraste. On aime tant à voir de généreuses pensées garanties par les mœurs de celui qui les exprima et la sagesse de son langage justifiée par ses actions ! Telles sont les douces impressions qu'on éprouve à l'aspect de la carrière que Pothier a parcourue : elle fut calme et exempte des traverses qui font souvent payer bien cher la célébrité ; mais cette continuelle tranquillité n'a rien de monotone : heureux fruit de la sérénité d'âme, c'est l'uniformité que présente la nature dans une belle contrée, où sous un ciel toujours pur, elle déploye paisiblement toutes les richesses de ses harmonies. Pothier nous promet les mêmes images, et après avoir entendu le Législateur de la conscience, nous allons le voir maintenant, observateur fidèle de ses propres décrets, nous instruire à les pratiquer.

L'éducation la plus chrétienne avait dirigé ses premiers vœux vers l'état ecclésiastique et l'on sait que sa piété filiale, en le détournant de cette résolution, fut seule capable de balancer

dans son cœur les élans de la piété religieuse. Une force secrète et irrésistible l'entraînait néanmoins vers une profession qui fut elle-même une sorte de sacerdoce : il y obéit par le choix de celle qu'il embrassa. Quel autre nom donner, en effet, à ces fonctions par lesquelles l'homme semble exercer un droit tout divin, celui de juger ses semblables? à ces fonctions, le plus bel attribut de la souveraine puissance, et que les rois ne déléguaient point aux sujets, lorsque l'amour, la reconnaissance et une fidélité inaltérable leur décernaient le titre touchant de pasteurs des peuples. Tout ce que la sévère opinion demande de prudence et d'austérité aux ministres de la religion, ne l'exige-t-elle pas aussi des ministres de la justice appelés à prononcer sur la fortune, la liberté, l'honneur et la vie de leurs concitoyens? Sous l'empire de la législation primitive, lorsque le bon sens et la droiture suffisaient au magistrat, le respect pour l'âge et la foi dans l'expérience érigeaient à la vieillesse un tribunal volontaire; si la nécessité de confier dans la suite à de plus jeunes mains l'application des lois avait besoin d'une excuse, on la trouverait dans Pothier. Déjà, et avant qu'il fût entré dans leur temple, des voix éloquentes y avaient déploré l'oubli des bienséances et la décadence des vertus antiques. Elles s'étaient

élevées contre les ambitieux qui regardaient comme la voie des richesses et des honneurs, une carrière qui commande la modération et le désintéressement. Elles blâmaient avec la même énergie ceux qui, plus coupables encore, n'avaient cherché, en briguant leurs places, qu'à entourer de considération une fortune et un nom dont ils étaient également indignes : membres inutiles de la grande famille et qui n'apportaient au corps illustre dans le sein duquel ils furent admis qu'une molle oisiveté et la plus honteuse ignorance. Que n'étaient-ils, ces rigides censeurs, témoins de la conduite si différente de Pothier? Que ne purent-ils citer pour modèle ce jeune magistrat qui n'aspira, en acceptant son emploi, qu'à payer à son prince et à sa patrie la dette que tout citoyen contracte en naissant envers eux! Il aurait pu prétendre à de hautes dignités, et content de celle que lui transmit son père, elle fut jusqu'à sa mort le terme de son ambition. Dire qu'aucune séduction ne trouva jamais le chemin de son cœur, qu'inaccessible à la crainte, étranger à la faiblesse, la haine et la faveur rencontrèrent également en lui un ennemi toujours vigilant, ce serait vanter comme des vertus ce qu'il regardait comme les plus faciles des devoirs, et la louange ici serait presque une injure. Pour mieux saisir les traits distinc-

tifs de son caractère, suivons-le dans ces momens où il venait prendre part aux travaux de ses collègues. Quelles dûrent être leur surprise et leur joie de le posséder, lorsque par une hardiesse que le succès s'empressa de justifier, il usa du droit de proposer son opinion avant que l'âge lui eût conféré cette autorité qui permettait de la compter ! Cependant cette maturité précoce dont la vanité est si souvent l'écueil n'éveilla point en lui un défaut qu'il ignorait. Jamais homme ne fut mieux fondé à s'en rapporter à lui-même, et jamais déférence au sentiment d'autrui, lorsqu'il le croyait juste, ne fut plus soumise et plus sincère que la sienne. Le tems ne la vit point se démentir et la docilité de sa jeunesse envers les respectables vétérans de sa compagnie devint, quand à son tour il eut blanchi dans un long exercice, une touchante bienveillance pour ceux qui venaient y débuter. Mais quand elle n'eût pas été l'expression naturelle de son cœur, l'aurait-il refusée à ses nouveaux coopérateurs ? Il retrouvait dans chacun d'eux un ancien disciple, un admirateur, un ami ; il pouvait, en les écoutant, reconnaître le fruit de ses leçons : heureux eux-mêmes d'être à portée de les recevoir encore, et d'en faire avec lui la sérieuse application ! Quelquefois, (et pourquoi dissimuler une sorte d'imperfec-

tion qui révèle la franchise de son ame ?) l'érudition du jurisconsulte faisait violence dans Pothier à l'impassibilité du magistrat : ses gestes et sa voix trahissaient alors prématurément son opinion. Une conception rapide lui avait bientôt indiqué le nœud de la difficulté ; la connaître et la résoudre étaient pour sa raison supérieure une même opération. Qui oserait le blâmer encore, lorsqu'économe du tems dont nul ne connut mieux tout le prix, et souffrant comme les parties elles-mêmes de la longueur des délais judiciaires, il interdisait à leurs défenseurs d'inutiles développemens, ou rappelait aux vrais principes ceux qui écoutant plus leur zèle que leur conscience, s'en étaient écartés? Mais cette vivacité dans le jugement des procès civils faisait place au calme d'un religieux recueillement dans l'examen des procès criminels. L'homme alors disparaissait tout entier : le juge seul restait. Il est toutefois une faiblesse inséparable de la nature du premier et dont le second ne put jamais obtenir le sacrifice ; une faiblesse !...... Ah ! nommons-la plutôt une vertu cette sensibilité que révoltait l'aspect de la torture et qui n'en pouvait supporter l'affreux appareil. On a dit, et sans preuves, qu'il fallait attribuer cette répugnance à la délicatesse purement physique de ses organes. Pourquoi n'en

pas faire honneur, au contraire, au sentiment de l'inutilité d'une mesure aussi cruelle? Est-il invraisemblable qu'un magistrat habitué à méditer avec autant d'impartialité que de profondeur sur tout ce qui tenait à l'administration de la justice regardât les cris arrachés par la douleur comme des accens bien suspects de la vérité, et que ses vœux secrets pour l'abolition de ce supplice aient ainsi devancé le premier bienfait du meilleur comme du plus infortuné des rois?

Voilà les exemples de modestie, de candeur, d'amour de son état et d'humanité que Pothier a laissés à ses successeurs. Ah! parmi ceux que l'estime publique a proclamés dignes de l'imiter elle distinguera sans doute les magistrats qui viennent s'asseoir dans l'enceinte révérée où naguères il siégea lui-même. Non, l'héritage qu'ils sont appelés les premiers à recueillir ne sera point abandonné par eux; dans l'ardeur de leur zèle à le cultiver, ils croiront que l'ombre de leur illustre devancier vient présider encore à leurs délibérations et répandre dans leurs arrêts les lumières de sa sagesse : comme ce peuple de l'antiquité, qui en marchant au combat, laissait vide au milieu de ses bataillons la place qu'y occupait autrefois le plus brave de ses généraux, persuadé que son invisible présence était tou-

jours pour leurs armes le gage assuré de la victoire.

Il était dans la destinée de Pothier de ne pas avoir une seule pensée, de ne pas laisser un seul jour s'écouler qu'ils ne fussent consacrés au bien général. Il faut le contempler sur un autre théâtre moins brillant dans la hiérarchie sociale, mais où ses connaissances mieux développées et ses travaux plus utiles encore ont contribué davantage à immortaliser sa mémoire. Celui qui dès ses premiers pas dans l'étude du Droit avait été son propre maître, qui par une méthode que son avidité pour l'instruction avait pu seule lui inspirer, composait un traité sur chaque matière à mesure qu'elle devenait l'objet de son application, qui joignait enfin à la théorie du Jurisconsulte la pratique du Magistrat, celui-là devait être le meilleur des professeurs dans la science des lois; par le plus heureux accord de la vocation et du talent, l'unique passion qui ait jamais altéré la modération de ses desirs fut précisément celle de l'enseignement : aussi reçut-il comme un bienfait le titre qui lui permit de s'y livrer. Passerons-nous ici sous silence le trait de générosité qui signala son entrée dans cette nouvelle carrière? Le plaisir de le rappeler nous fait présager celui qu'on éprouvera à l'entendre et nous

absout d'avance de tout reproche. La récompense qui était venue chercher son mérite avait été espérée par un autre (1) et l'estime publique l'aurait déférée à ce dernier s'il n'avait pas eu un aussi redoutable concurrent. Pothier le savait et sa délicatesse lui persuada qu'il devait à son émule un dédommagement de son propre avantage. Il lui proposa le partage des produits de l'emploi objet de leurs vœux mutuels : à la gloire de tous deux, le cœur auquel il s'adressa était fait pour répondre au sien, et la noblesse de l'offre ne put être égalée que par celle du refus. Là ne finit point cette liaison contractée sous d'aussi touchans auspices : Pothier vit dans la suite s'asseoir à ses côtés l'homme distingué qu'il avait jugé digne de lui être préféré et l'amitié resserra entre-eux des nœuds formés par l'estime. Devions-nous la taire cette amitié que la mort n'éteignit point, en voyant le collègue de Pothier ne se consoler de la douleur de lui survivre que par les soins qu'il consacra à la publication des œuvres posthumes de son illustre collaborateur et à la réimpression des autres ? Pouvions-nous, surtout, refuser ce sou-

---

(1) M. *Guyot*, docteur aggrégé, et depuis professeur de droit à l'Université d'Orléans.

venir au savant éditeur, lorsque son nom nous était rappelé par celui de son petit-fils (1) que des titres héréditaires et personnels ont placé dans le sein de la société qui nous admet à l'honneur de combattre devant elle?

Mais quel attrait inconnu avait donc séduit Pothier dans un ministère que la plupart regardent comme un insupportable fardeau? Quel sentiment impérieux l'obligeait ainsi au sacrifice de ses loisirs? Cet attrait, le courage de ce sacrifice, n'en cherchons pas l'explication ailleurs que dans sa qualité dominante : la bonté. Il chérissait la jeunesse, et bien qu'il n'eût jamais paru souhaiter le nom de père, il connaissait les devoirs de ceux qui ont le bonheur de l'être et ressentait comme eux ce tendre intérêt qui les attache aux progrès de leurs enfans. C'est pour ces derniers que l'auteur des *Pandectes*, de la hauteur à laquelle il était parvenu consent à redescendre aux premiers élémens, à soumettre ses forces à leur faiblesse, et ce sont là ses moindres efforts pour l'avantage de ses auditeurs. Il n'imite point ces professeurs mercenaires qui bornent leurs soins à quelques élèves plus heureusement doués que les autres

(1) M. *Guyot*, Imprimeur à Orléans, et Trésorier de la Société des Sciences, Arts et Lettres de cette ville.

et négligent entièrement le plus grand nombre. Tous les siens ont des droits égaux à son attention, et s'il applaudit dans quelques-uns à des succès plus rapides, il échauffe partout le zèle, il stimule la lenteur, il fortifie la timidité. Le plus puissant ressort de l'éducation publique, l'émulation, ne pouvait rester ignoré d'un tel maître, aussi personne n'en apprécia mieux que lui toute l'énergie et n'en sut faire un plus savant usage. C'est encore dans son inépuisable désintéressemment qu'il trouve les moyens de l'exciter. Le salaire de ses travaux est consacré à fonder des prix : il rouvre à cette jeunesse dont le cœur à l'aspect du monde a ressenti le premier aiguillon de la gloire, la lice où elle combattit pendant ses humanités; une nouvelle palme est offerte à son ambition et doit couvrir le front du vainqueur. Vous savez comme elle était disputée, vous dont les pères furent admis à ces concours et vous ont transmis les insignes de leurs triomphes. Et qui n'eût été fier d'une couronne reçue des mains de Pothier? Qui n'eût pas, pour l'obtenir, préparé dès long-tems ses armes ou fait pour s'en procurer de laborieuses recherches? Aussi, à un âge où l'on n'attendait d'eux que de simples notions de la science, ses élèves étaient familiers avec les auteurs qui l'avaient conduite à ses

derniers termes, et les premières difficultés de l'art du barreau, l'improvisation et la discussion judiciaires étaient applanies pour eux. Maintenant, le secret de celui qui les dirigeait nous est révélé; nous ne sommes plus surpris s'il cueillait des fleurs où l'on se plaint souvent de ne rencontrer que des épines, et les sujets brillans sortis de son école achèvent d'en justifier l'excellence et la célébrité. Fière d'un si grand maître, l'université qui le posséda vit s'accroître sous ses auspices l'antique renommée dont elle-même jouissait déjà: la patrie de Pothier fut désormais visitée comme la terre classique de la jurisprudence française, et ce fut aussi à elle que s'adressa l'hommage de cet étranger qui privé du bonheur d'exprimer au plus illustre de ses citoyens sa vive admiration, voulut voir au moins l'endroit où il enseignait et s'inclina avec respect devant la chaire du haut de laquelle il dictait ses savantes leçons.

Un charme dont chacun a senti l'empire fait rechercher avec avidité les moindres détails de la vie privée des grands hommes. Dépouillés de l'auréole dont l'imagination les entoure sur le théâtre de leur gloire, on aime à les accompagner au sein de leur famille: il semble qu'on s'y entretienne avec eux et qu'on y soit admis à la confidence de leurs pensées les plus secrètes. Pénétrés d'un même sentiment, nous sera-t-il

permis d'arrêter nos derniers regards sur Pothier déposant tout caractère public pour reprendre les habitudes au milieu desquelles se plaisait sa simplicité ? N'avons-nous pas, cependant, soulevé déjà le voile qui couvre cette partie du tableau, et que peut-elle offrir qui ne nous soit déjà connu ? L'homme de bien est partout le même et dans toutes ses actions se réfléchit la parfaite égalité d'une belle ame. Ainsi, dans Pothier, le Jurisconsulte nous a montré constamment la loi interprétée par la morale ; le Magistrat nous est apparu apportant sur son tribunal l'intégrité, la chasteté de l'esprit et du cœur, un zèle que le bruit du monde et toutes ses distractions n'ont jamais ébranlé ; enfin, tout ce que veulent d'assiduité, de patience et de mansuétude les soins de l'éducation, ne l'avons-nous pas rencontré dans le Professeur ? Ce ne sont pas là de ces vertus de circonstance et créées pour le besoin des situations qui les font ressortir ; mais franches, mais persévérantes, on les retrouve à chaque pas dans la conduite de celui qui les possède et surtout dans ces instans où affranchi de toute contrainte, abandonné à ses propres impulsions, le naturel se découvre tel qu'il est. Que ne pouvons-nous ici recueillir cette foule d'anecdotes qui peignent Pothier sous des couleurs si vraies, et oublier que cette tâche ne doit appartenir

qu'à son biographe! Nous parlerions de ses manières ingénues d'autant plus touchantes qu'on lui en aurait volontiers présumé d'austères, de cette timidité sous laquelle son mérite se dérobait, de ce détachement des biens de la fortune si absolu qu'il allait jusqu'à la négligence de ses intérêts. Entouré, comme le sage, d'un petit nombre d'amis, chéri autant que vénéré par eux, il nous révélerait sa sensibilité dans ce commerce où tout est pureté et innocence. Mais quand nous le verrions, sortant du temple où il venait chaque jour offrir à Dieu l'encens de ses prières, aller répandre sous le toît du pauvre d'abondantes aumônes, prévenir le vice en occupant l'oisiveté et épargner au besoin la pudeur de se trahir, de douces larmes couleraient de nos yeux, et notre attendrissement le disputant à l'admiration de ses ouvrages, voudrait, à son tour, lui décerner une couronne et le placerait au rang des héros de la céleste charité.

C'est assister en quelque sorte au triomphe du génie que de le raconter, et le désir de prolonger les émotions que ce récit fait naître entraîne involontairement à comparer entre eux les personnages célèbres. Ne serait-ce point aussi parce qu'on croit, en les rapprochant, combler l'intervalle immense qui trop souvent les sépare dans l'ordre des tems et tromper, pour ainsi dire,

le regret qu'on éprouve de les rencontrer si rarement ?

Toutefois ces parallèles qu'un fréquent usage a fait dégénérer en lieux communs ont droit de se disculper d'un semblable reproche, lorsque le même siècle a vu de généreux émules marcher au même but et ravir les mêmes suffrages. Il est surtout permis d'associer deux noms que l'histoire ne pourra séparer, et c'est POTHIER lui-même que nous avons déjà entendu appelant DAGUESSEAU au partage de sa gloire. Si, dans le premier, la science a franchi ses anciennes limites ; si, revêtue des formes les plus faciles à saisir, elle se communique sans efforts, elle doit, dans le second, les mêmes succès au prestige d'une éloquence également profonde et entraînante. L'un a dû rester dans ses ouvrages au niveau de l'intérêt privé et des droits individuels : l'autre s'élève sans cesse aux grandes considérations de l'ordre public et réclame contre l'avantage d'un seul au nom du salut de tous. Vient-on de suivre avec l'écrivain la raison guidée sans cesse par la conscience, on les retrouve encore sur les pas de l'orateur dans ces belles harangues qui transportèrent d'admiration le Sénat Français. Au faîte du pouvoir, celui-ci supporte en philosophe le poids de la prospérité et sait jouir, dans le tumulte des affaires, des consolations

de l'étude : celui-là fait ses délices de la médiocrité ; le bonheur n'est pour lui que dans le travail et la solitude. Des deux côtés une vertu sévère s'allie à une aimable indulgence, et quand le ministre n'est occupé qu'à distribuer partout les bienfaits de ses lumières et de sa protection, le savant consacre tous ses momens à produire au grand jour les précieux résultats de ses veilles. Tous deux, enfin, cherchèrent la vérité avec un cœur simple, et tous deux par leur vie, plus encore que par leurs travaux, rendirent à la Religion un éclatant hommage. L'incrédulité se vante de ces esprits audacieux qui n'ont sondé les abymes de la nature que pour y méconnaître la main du Créateur : la foi lui répond en montrant DAGUESSEAU et POTHIER s'humiliant au pied des autels.

Au moment où le calme succédant pour nous à de longs orages, permet enfin de cultiver les beaux-arts, enfans de la paix ; où, sous l'auguste influence du Monarque fondateur de nos institutions nouvelles, l'étude des lois est devenue l'objet principal de l'éducation, l'éloquence ne devait pas rester muette devant les modèles qui se présentent à la jeunesse dans cette carrière. Jurisconsultes, Magistrats, Professeurs, c'est à vous d'achever son ouvrage : ajoutez votre exemple à ses inspirations, et puisse la génération formée à votre école, croître pour le bonheur et faire un jour l'orgueil de la patrie !

EXAMEN

Des avantages que la ville d'Orléans pourrait retirer des eaux de Fleury, et particulièrement de celles de la Fontaine l'Etuvée, *sous le rapport de la salubrité et de son embellissement.*

Par M. Benoist-Latour.

Séance du 19 août 1822.

Les immenses aqéduucs des anciens et les travaux hydrauliques des modernes pour établir des fontaines dans presque toutes les villes, prouvent l'importance que l'on a mise de tout tems à y conduire des eaux abondantes et salubres, qui sont également utiles à la conservation des cités, à leur embellissement et à la santé de leurs habitans.

Les Orléanais ont toujours dû voir avec peine que leur ville fût privée de ces sortes d'établissemens puisque les eaux de puits dont on y fait usage sont malsaines (1), et que dans des années

(1) On peut consulter à cet égard un mémoire publié en 1769 par M. *Guindant*, docteur en médecine d'Or-

de sécheresse, les puits en fournissent une si petite quantité qu'elles n'offriraient aucunes res-

---

sans, intitulé : *Examen chimique et pratique des eaux de la Loire, du Loiret et des puits d'Orléans.* L'auteur fait le plus grand éloge de l'excellence des eaux de la Loire, et cite plusieurs passages d'Hippocrate, pour prouver quelle immense influence la mauvaise qualité des eaux peut avoir sur les habitans d'un pays. Il traduit un passage de son traité *de aëre, locis et aquis*, ainsi conçu : « *Ceux qui font leur boisson ordinaire d'une eau chargée de parties hétérogènes ont la rate ample et engorgée, le ventre dur et resserré, les clavicules et les épaules contrefaites, la face blasée, etc., etc.* »

L'auteur, qui par sa profession a été plus à portée que personne d'observer les maladies les plus communes à Orléans, les attribue aux eaux de puits dont on y fait usage, et qui sont chargées de terre calcaire, de sélénite, etc., etc. Il recommande l'usage de l'eau de la Loire comme la meilleure dont on puisse se servir pour sa boisson habituelle, et présage la meilleure santé à ceux qui en useront sans la joindre à aucune liqueur fermentée.

Son ouvrage contient les analyses faites par M. *Prozet*, pharmacien d'Orléans, des eaux de la Loire comparativement avec celles de divers puits de la ville.

25 pintes d'eau de la Loire ont donné en résidu :

Sel neutre gras déliquescent......	25 grains.
Terre calcaire jaunâtre, sans aucune combinaison saline............	8 grains.

sources si malheureusement il se déclarait quelque incendie considérable.

Pénétré de l'importance de cet objet, je me suis livré à quelques recherches sur les eaux qui, par la hauteur où elles sont placées, peuvent être dirigées sur Orléans, et je vais avoir l'honneur de vous soumettre les observations que j'ai faites, et les notions que j'ai recueillies à cet égard.

---

25 pintes d'eau du puits de l'Hôpital général ont donné en résidu :

Terre calcaire.	112 grains.
Sélénite.	82 grains.
Sel de Glauber.	8 grains.
Eau mère semblable à celle des salpêtriers.	1 gros.

25 pintes d'eau du puits de l'Hôtel-Dieu ont donné en résidu :

Terre calcaire.	108 grains.
Sélénite.	50 grains.
Sel de Glauber.	7 grains.
Eau mère.	1 gros.

25 pintes d'eau du puits de la prison de Saint-Hilaire, reconnue moins dure que celle des autres :

Terre calcaire.	44 grains.
Sélénite.	16 grains.
Eau mère.	2 gros.

Le point le plus élevé des environs d'Orléans est le lieu où est situé le hameau de la *Croix-Fleury*. Ce plateau, de 3 à 400 toises carrées, est de 60 pieds environ au-dessus du niveau de la ville. Dans cet endroit il y a beaucoup de puits de diverses profondeurs, que j'ai tous mesurés, et dans lesquels on trouve l'eau de 20 à 30 pieds de profondeur; à l'angle des chemins de Fleury et de Neuville, elle n'est qu'à huit pieds; et en montant vers la forêt, sur la route de Chanteau, elle est presque partout au niveau du sol. Le terrain présente en cet endroit une espèce de côte en prolongement des hauteurs de la forêt. Sur les pentes à l'est et à l'ouest on voit quelques petites fontaines; mais au sud, du côté d'Orléans, les eaux semblent être retenues sur la hauteur par une digue naturelle qui passe à Château-l'Evêque, et s'étend de l'ouest à l'est. En effet, dans cette maison, ainsi que dans toutes celles qui lui sont supérieures, on trouve l'eau à 25 pieds au plus du sol, tandis qu'en descendant vers la ville, à 80 toises seulement, malgré l'abaissement du terrain, on ne l'obtient plus qu'à 75 ou 80 pieds de profondeur, et en petite quantité.

De tous les puits de Fleury le plus extraordinaire est celui de Château-l'Evêque; il est profond de 87 pieds, et contient 61 pieds d'eau;

il est construit en grosses briques et solidement cimenté; on doit supposer qu'il est placé dans cette veine de terre qui forme digue et retient les eaux sur la hauteur, car sans cette hypothèse on ne pourrait pas imaginer comment on eût creusé et maçonné ce puits jusqu'au fond. Le propriétaire m'a dit que, d'après ses titres, ce puits avait été fait en 1490, et que les ouvriers qui, après l'avoir terminé, travaillaient à le creuser davantage, furent noyés par l'abondance des eaux qui le remplirent subitement. Il m'a assuré qu'il y a eu des momens où elles ont dépassé la margelle, mais depuis long-tems elles ne varient que très-peu du niveau de 24 à 25 pieds du sol (1). M. *Polluche*, et depuis M. *Barbot-Duplessis*, qui ont observé les effets de ce puits, ont cru reconnaître à sa surface un mouvement qui leur a fait supposer que les eaux sont parvenues à se faire une issue par laquelle elles

(1) En 1740, cette maison appartenant à madame de Goëllon, il y eut un été très-sec; tous les environs manquaient d'eau, et le puits seul fournissait aux habitans de Fleury et à un régiment de cuirassiers qui était logé dans le faubourg; mais, à force d'y puiser, il baissa de 30 pieds; le propriétaire fit défendre de tirer de l'eau, et au bout de six jours on fut étonné de la voir remonter au niveau du sol, et former une fontaine.

s'échappent et se rendent à la Loire en traversant les terres sous la ville. On croit que ce courant passe dans quelques puits aux environs de l'Etape, de la rue d'Escures, et dans celui de la Porte-Renard, en suivant ainsi la ligne des anciens fossés, dans lesquels coulait, dit-on, la petite rivière *Flambert*, qui prenait sa source dans les coteaux situés au nord d'Orléans, et qui est perdue depuis long-tems (1). C'était pour rencontrer ces eaux souterraines, que M. Crignon-Désormeaux, maire, essaya, il y a quelques années, d'établir un puits artésien sur l'Etape; mais ces eaux ayant un cours établi jusqu'à la Loire, il est difficile de croire qu'on aurait pu les faire remonter à la surface du sol.

J'avais mesuré la quantité et la hauteur des eaux de tous les puits de Fleury le 15 avril; j'y suis retourné le 15 août, pour vérifier l'assertion de plusieurs propriétaires, qui prétendent qu'elles sont plus abondantes en été qu'en hiver. J'ai trouvé en effet que dans plusieurs, et sur-

---

(1) On assure que la rue nommée *Vieille-Foulerie* reçût son nom d'un moulin à foulon placé sur cette rivière, qui passerait encore sous terre près l'église St.-Paul; et on serait tenté de le croire, puisqu'il se fait souvent au milieu de la rue des excavations considérables.

tout dans celui de Château-l'Evêque, il y a un pied d'eau de plus en ce moment qu'au mois d'avril. Ce phénomène ne doit pas surprendre; le coteau de Fleury est un des points de terminaison de la grande plaine de la Beauce, qui règne depuis Etampes jusqu'à Orléans; les puits de Monerville et de quelques autres villages qui y sont situés ont aussi une plus grande quantité d'eau en été qu'en hiver; l'examen des lieux m'a donc fait penser que ces eaux de Fleury pourraient être le résultat d'une des nombreuses infiltrations qui doivent s'opérer sur cet immense plateau. Nous en voyons sortir au nord et à l'est les rivières d'Etampes et de Pithiviers; à l'ouest, les rivières de Meung et *la Conie*, ce ruisseau bizarre qui inonde les environs dans les années de sécheresse, et qui manque d'eau dans les années les plus humides, et beaucoup d'autres sources et fontaines qui viennent aboutir à la Loire.

Il résulte de ces faits, qu'à Fleury ainsi qu'en Beauce les eaux sont plus abondantes en été qu'en hiver, qu'on peut en conclure que celles de ce hameau, et celles de la Fontaine l'Etuvée, dont je vais vous entretenir, tirant leur origine des immenses réservoirs placés sous les plaines de Beauce, on peut en espérer des sources abondantes, quand on aura détruit les obstacles qu'on

a mis à leurs cours, et ceux que présente le terrain argileux qui les renferme.

Les eaux de tous les puits de Fleury m'ont paru être de niveau avec celles de la Fontaine l'Etuvée. Cette source, située à 300 toises environ au nord-est de ce hameau, presque anéantie aujourd'hui, fut autrefois très-célèbre par l'abondance et l'excellence de ses eaux qui, bouillonnant avec force, lui méritèrent, dit-on, le nom de *l'Etuvée*. Notre historien *Lemaire* la met au rang des merveilles d'Orléans. Dans la collection qu'il a faite de plusieurs poëmes latins et français, dans lesquels sont décrits les environs de notre ville, on trouve une pièce de vers intitulée, *l'Hercule Guêpin*; son auteur, nommé *Rouzeau*, s'exprime ainsi :

Te lairai-je en oubli, d'*Etuvée* la Fontaine,
Fontaine que *Merlin* dit de merveilles pleine,
Qui, sourdement bruyante en ton profond canal,
Sembles nous menacer de te couler aval,
Pour! cruelle, noyer ce terroir tant fertile,
Et les superbes tours de notre belle ville;
Et, ingrate! engloutir et la tombe et l'honneur
De ce docte *Massac*, ton ancien seigneur.

On pourrait croire, d'après ces vers, que cette Fontaine était très-abondante il y a à peu près deux cents ans; cependant, comment supposer que si elle eût été aussi importante à cette époque,

personne n'eût été intéressé à sa conservation, et ne se fût opposé à son anéantissement? Il me semble que sa primitive destruction doit être attribuée aux dévastations successives et multipliées qui ont eu lieu sur le territoire Orléanais, soit par les Huns et les Normands, soit lors des invasions des Anglais en 1359 et 1428. On lit dans nos anciennes Chroniques, que les faubourgs de St.-Loup, de St.-Marc et de St.-Vincent-des-Vignes, furent brûlés et détruits par les habitans eux-mêmes, afin que les ennemis ne pussent pas y trouver des retraites. Long-tems encore après les guerres, nos environs furent dévastés par des partis de Bourguignons et d'Anglais, qui ne furent chassés qu'en 1443; alors les Orléanais et les paysans étaient tellement malheureux, que le roi Charles VII et le duc d'Orléans leur envoyèrent des secours pour rebâtir les fortifications de la ville et leurs propriétés, qui n'étaient que des monceaux de ruines. Depuis cette époque à laquelle Orléans reçut une nouvelle enceinte, on ne parle plus de cette rivière *Flambert*, qui était peut-être alimentée par les eaux de Fleury ou par une dérivation de celles de la *Fontaine l'Étuvée*.

N'ayant trouvé dans nos historiens que de faibles notions sur cette source, j'ai interrogé tous les habitans des environs, afin de

connaître ce que la tradition en a conservé parmi eux. Ils m'ont tous assuré avoir entendu dire, dans leur jeunesse, que le gouffre d'où sortait la *Fontaine l'Etuvée* était extrêmement profond; que l'eau y bouillonnait avec force; qu'elle coulait en plus grande abondance qu'à la source du Loiret; et qu'elle a toujours eu la réputation d'être excellente à boire, et d'une grande fraîcheur en été. Tous aussi se sont accordés à dire que depuis très-long-tems on avait considérablement travaillé à l'extinction de cette source, et que tous les propriétaires environnans avaient été obligés d'y conduire des bois, des pierres et des terres pour la combler (1). Un nommé Corbin, propriétaire d'un champ à 80 toises de distance, m'a dit avoir démoli, il y a environ 50 ans, une arche de pont attenante à un gros pilier de maçonnerie, de 6 pieds carrés; qu'il n'a pu fouiller ces constructions qu'à 6 pieds de profondeur, parce que l'eau l'en empêcha, et que ces fondations existent encore sous terre. Il m'a dit qu'on croyait que cette arche et le

(1) D'après un mémoire manuscrit sur la *Fontaine l'Etuvée*, que notre collègue M. *Barbot-Duplessis* a bien voulu me communiquer, les eaux de cette fontaine occupaient encore en 1800 un demi-arpent de terrain.

pilier appartenaient à un des trois moulins qu'il y avait autrefois sur le cours de cette Fontaine, qui suit un vallon bien tracé, va aboutir au petit ruisseau qui descend de la forêt, et passe dans la vallée de St.-Loup. Enfin il y a une ancienne prophétie bien accréditée chez tous les habitans de ce pays, c'est que cette Fontaine, malgré tous les efforts faits pour l'anéantir, reparaîtra un jour plus abondante qu'elle ne fut autrefois, et inondera tous les environs. Je n'aurais peut-être pas fait mention de cette tradition populaire, si je ne la trouvais consignée dans les vers de *Rouzeau*, qui reproche à la *Fontaine l'Etuvée* de vouloir *noyer ce terroir tant fertile, et les superbes tours de notre belle ville*, et si je n'avais cru reconnaître dans la crainte généralement accréditée de cette inondation, un des principaux motifs qui déterminèrent les propriétaires environnans à concourir à l'encombrement et à l'anéantissement de cette source.

Aujourd'hui la *Fontaine l'Etuvée*, placée dans une petite prairie, consiste en un bassin de 3 pieds de profondeur et de 8 pieds de diamètre environ, au fond duquel on trouve, en sondant, de fortes pièces de bois et des pierres qui l'obstaclent. Cependant elle donnait au mois d'avril un petit courant d'eau que nous avons évalué, avec MM. *Lacave* (ingénieur du département),

et *Pagot* (architecte de la ville), à un demi-pouce fontainier; en ce moment elle coule toujours, malgré la grande sécheresse qui règne et qui a tari beaucoup d'autres sources. Le propriétaire avait tenté, il y a quelques années, d'enlever quelques pièces de bois que l'on pouvait saisir : ce ne fut qu'avec beaucoup de peines, et en y attelant des chevaux, qu'il parvint à arracher une cartelle et un pieu qui étaient assemblés et chevillés avec d'autres, ce qui lui fit présumer que ces bois avaient été mis dans cette Fontaine avec l'intention d'arrêter son cours. Les difficultés qu'il éprouva, et les dépenses qu'il eût fallu faire, l'engagèrent à ne pas continuer les travaux qui eussent été nécessaires pour opérer un déblaiement plus considérable.

On m'a assuré aussi avoir trouvé, près de Château-l'Evêque, de gros yaux de bois placés sous terre dans la direction de la ville. Ces conduits auraient-ils servi à amener des eaux à Orléans? Je serais tenté de le croire. Notre ville a été habitée par les Romains, on vient d'y découvrir un théâtre construit par eux, et ils n'auront probablement pas négligé les moyens d'y établir des fontaines, puisque nous voyons encore des aquéducs dignes de notre admiration, dans presque tous les lieux où ils ont séjourné. Ceux de Nîmes, de Fréjus, d'Arles, d'Arcueil près de

Paris, nous prouvent les soins qu'ils mettaient aux constructions hydrauliques.

Cette supposition me paraît d'autant plus fondée que les eaux du coteau de Fleury et celles de la *Fontaine l'Etuvée* sont à plus de 30 pieds au-dessus du sol d'Orléans, d'après les niveaux approximatifs que M. *Pagot* a bien voulu prendre avec moi. Ainsi il a été possible, comme il est encore facile aujourd'hui, d'amener ces eaux dans la ville, puisqu'il est reconnu qu'un pied de pente par 600 toises suffit pour les aquéducs, et que ceux de Marly, de Maintenon, de Roquancourt, n'en ont pas davantage; or, la *Fontaine l'Etuvée* n'étant qu'à 1200 toises d'Orléans, 2 pieds de pente suffiraient pour y conduire les eaux dans un réservoir d'où elles se distribueraient en fontaines dans l'intérieur de la ville.

Il me semble qu'on ne doit pas objecter contre ce projet la petite quantité d'eau que fournit en ce moment la *Fontaine l'Etuvée*, car on ne peut pas douter qu'aussitôt qu'elle sera débarrassée de tous les obstacles qui l'encombrent, son produit ne devienne bien plus considérable. Je pense qu'il pourrait s'accroître d'une partie des eaux répandues dans le coteau de Fleury, qui ont beaucoup d'analogie avec celles de la *Fontaine l'Etuvée* pour la bonté et la fraîcheur (1).

---

(1) Le puits que MM. *Benoist-Mérat* et *Desfrancs*

Si cependant, par quelques motifs impossibles à connaître, ces eaux n'avaient pas de communication, on pourrait, par le moyen de quelques tranchées pratiquées dans le côteau, les réunir au produit de la Fontaine, dans un réservoir commun, d'où elles seraient dirigées vers la ville, pour y fournir les fontaines qui y seraient établies.

Ainsi, il me paraît hors de doute qu'il existe à 1200 toises d'Orléans des eaux supérieures au sol de la ville, dont la bonne qualité ne peut être contestée, et qui seraient assez abondantes pour y fournir plusieurs fontaines. La dépense pour les y amener serait peu considérable, puisque le terrain vient en pente douce, sans colline ni ravin, et cet avantage doit être bien apprécié, quand on considère ce qu'ont dû coûter les aquéducs de plusieurs lieux, comme ceux de Nîmes et de Montpellier, surtout celui de cette dernière ville, qui, supporté par trois rangs d'ar-

ont fait creuser pour fournir d'eau la machine à vapeur de leur manufacture, peut servir à prouver qu'il y a des sources abondantes du côté de Fleury, car on y a puisé au mois d'août jusqu'à 500 poinçons d'eau en 24 heures; et quand il a été creusé, les ouvriers ont assuré qu'il serait intarissable, parce que les sources venaient dans la direction de Fleury. Il est donc reconnu par les gens accoutumés à faire des puits, que ce coteau fournit des eaux abondantes.

cades, à 50 pieds d'élévation, traverse une plaine de plus d'une lieue, pour arriver au château d'eau de la superbe place du Pérou.

Je n'ose m'arrêter, Messieurs, à l'idée trop flatteuse de retrouver à la *Fontaine l'Etuvée* une source aussi considérable qu'elle le fut autrefois, et qui pourrait être utile à des usines. Cependant on peut en concevoir encore l'espoir, et je ne crois pas que jamais on doive redouter sa trop grande abondance. Ce serait un trésor dont tous les riverains s'empresseraient de profiter : un cours d'eau placé à une petite distance d'une grande ville donnerait de l'essor à l'industrie et au commerce; on verrait croître sur ses bords des établissemens aussi précieux par leurs produits qu'utiles aux habitans de notre pays. Je ne m'étendrai pas davantage sur les conséquences utiles qui résulteraient des travaux par lesquels on pourrait rendre à ces eaux leur cours ancien et naturel, et je serais heureux si cet aperçu pouvait engager la Société à présenter à nos administrateurs le tableau des avantages, en salubrité et en embellissement, que notre ville pourrait retirer d'un cours d'eau dont la source est à 40 pieds au-dessus du sol d'Orléans, et à 100 pieds au-dessus de la Loire.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Arts sur le Mémoire précédent ;

Par M. Pagot.

Séance du 7 mars 1823.

La lecture du Mémoire de M. *Benoist-Latour* sur la *Fontaine l'Etuvée* a mérité toute votre attention; vous avez jugé que si le produit des eaux de cette source pouvait permettre l'établissement de plusieurs fontaines publiques à Orléans, il en résulterait des avantages précieux pour cette ville, en les considérant sous le rapport des secours dans les incendies, sous celui de la salubrité, et enfin sous celui de son embellissement.

Tous ces avantages ont été développés par M. *Benoist* dans son intéressant Mémoire ; il vous reste donc à connaître, Messieurs, les résultats que promettent les travaux faits à la *Fontaine l'Etuvée*.

Ces travaux ont été commencés dans une saison peu propre à donner des espérances de succès, quand, après plus de six mois d'une sécheresse presque continuelle, aucune des fontaines environ-

nantes ne laissait pas écouler le moindre filet d'eau.

Nous avons obtenu de M. le Préfet du Loiret les moyens d'exécuter ces travaux et d'indemniser les personnes qui pouvaient en souffrir. Ce magistrat a accueilli avec empressement notre demande, désirant que le succès répondît à nos espérances, et que la ville pût s'embellir de cette découverte.

M. le Maire d'Orléans y a pris également part. Il était nécessaire, avant d'entreprendre aucun travail, de connaître la qualité des eaux de cette Fontaine. De l'analyse que M. *Fougeron* notre collègue en a faite, il résulte : « Que son eau est supérieure en qualité à celle du puits de Château-l'Evêque et des puits environnans, et qu'elle est très-potable et très-agréable à boire (1). »

Au commencement des travaux, nous nous assurâmes que la quantité d'eau qu'elle fournissait (car cette Fontaine n'a jamais cessé de couler) n'excédait pas un demi-pouce fontainier, et que le produit, en 24 heures, était de 140 pieds cubes; son bassin avait alors 6 pieds de diamètre sur 5 de profondeur et mettait 12 heures à se remplir. A peine ce bassin fut-il nettoyé, que le produit de l'eau devint quatre fois plus considérable.

Espérant découvrir la source, nous agrandîmes le bassin de manière à lui donner une

---

(1) Voyez le tableau qui termine ce rapport.

surface de 160 pieds, mais nous ne découvrîmes aucun bouillon; les eaux filtraient à travers un sable gris-blanc, sans mélange. Nous fîmes usage d'une sonde ordinaire pour connaître la nature du terrain au-dessous de ce sable; mais cette sonde n'avait pas pénétré 3 pieds dans le sable, qu'il était presque impossible de la retirer; il fallait employer des leviers extrêmement longs et beaucoup de bras pour l'arracher.

Nous calculâmes alors quel était le produit de cette Fontaine, et, à plusieurs reprises, nous trouvâmes qu'il était, au *minimum*, d'environ 1600 pieds cubes en 24 heures, ou 230 poinçons de 7 pieds cubes. Nous fîmes placer une planche percée de 4 trous de 12 lignes de diamètre, dans une partie resserrée du fossé, et 3 des trous coulaient entièrement remplis. Nous observerons que nous avons fait cette expérience au milieu de l'automne et après 6 mois de grande sécheresse. Nous acquîmes donc la certitude que cette Fontaine en alimenterait trois à Orléans, d'où pourrait sortir jour et nuit un pouce d'eau.

Combien de magnifiques monumens ne donnent pas la moitié de cette quantité! A Florence il en existe un représentant une très-belle femme sortant des eaux et pressant ses cheveux pour en faire sortir les gouttes d'eau, faible produit de cette fontaine.

Le 28 décembre dernier nous observâmes que des trois fontaines qui sont près de l'église de Fleury, celle qui était dans la rue Basse était gelée; que celle qui est au pied de l'église coulait, et que l'eau n'était glacée qu'à quelques toises de distance; celle située sur la hauteur, à l'angle de la rue, près l'ancienne maison de M. Grenouillet, avait donné de l'eau depuis le commencement de décembre dernier, mais elle était glacée dans tout son cours; tandis, Messieurs, que le bassin de la *Fontaine l'Etuvée* ne l'était nullement. Ses eaux coulaient jusqu'à 400 mètres de la source, mais à cette distance il se formait une petite arche en glace sous laquelle elle continuait son cours ordinaire jusqu'au vallon de St.-Loup, malgré les froids excessifs que nous avons éprouvés.

Le niveau de la *Fontaine l'Etuvée* se trouve placé à 40 pieds environ au-dessus de celui de la place de l'Étape, ce qui donne 3 lignes environ de pente par toise, et à 20 pieds au-dessus du niveau du plateau de la porte Bannier, distante de 2000 toises de la Fontaine, ce qui donnerait pour l'écoulement de l'eau une pente de 1 ligne 1/6 par toise, en dirigeant le canal directement à la porte Bannier, où pourrait être établi le réservoir, qui distribuerait ensuite les eaux dans les autres fontaines de la ville.

Tels sont, Messieurs, les résultats des travaux en-

trepris jusqu'à ce jour ; si vous jugez qu'ils soient assez intéressans pour fixer l'attention de l'administration, nous pourrions laisser concevoir l'espérance d'amener une plus grande quantité d'eau à la ville, en entreprenant des travaux peu dispendieux, et qui consisteraient à ouvrir une tranchée au milieu d'un pré appartenant à l'Hôtel-Dieu. On nous a assuré que la véritable source de la *Fontaine l'Etuvée* existait dans ce pré, et qu'elle avait été fermée par un fort plancher en charpente, établi à 4 mètres de profondeur, puis recouvert de 50 voitures de fumier, et le surplus en jarre et décombres. Des titres, à ce qu'on prétend, attestent ces faits, et nous ferons toutes les recherches possibles pour en avoir connaissance. Suivant ce qu'on rapporte, cette source était assez abondante pour faire tourner trois moulins. Quels que soient les résultats déjà obtenus, et ceux qu'on peut se promettre, nous pensons, Messieurs, que l'on doit des éloges à M. *Benoist-Latour*, pour son zèle à suivre une découverte qui peut devenir très-utile et contribuer à la salubrité et à l'embellissement de notre ville.

Lettre de M. A. de Saint-Hilaire *à M. le Président de la Société.*

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser, pour être soumise à la Société, la description d'un genre de plante extrêmement remarquable par les anomalies qu'il présente. En le dédiant à l'un de nos collègues, j'ai bien moins cherché à lui donner une légère preuve de mon amitié bien sincère, qu'à rendre l'hommage le plus mérité à un botaniste qui, au talent d'observer les faits avec exactitude, réunit celui de les coordonner et d'en tirer les conséquences tout à-la-fois les plus justes et les plus ingénieuses.

Agréez, etc.,

Paris, 11 *Janvier* 1823. Auguste de Saint-Hilaire.

DESCRIPTION

Du Pelletiera, *nouveau genre de plantes de la famille des Primulacées* (Triandrie monogynie. Lin.), *recueilli dans le Brésil méridional et la province Cisplatine;*

Par M. Auguste De Saint-Hilaire.

Séance du 31 janvier 1823.

Calix 5 partitus. Petala 3 hypogyna, ovata, unguiculata, distantia, calice multoties minora. Stamina 3 basi petalorum inserta, iisdemque opposita. Stylus 1. Stygma capitatum. Ovarium globosum-1 loc.-2, spermum. Ovula placentæ semiimmersa orbiculari, desinenti in filum cum interiore styli substantiâ continuum, post anthesin evanidum. Capsula 3-valvis, 2 sperma. Embryo rectus in perispermo axillis, umbilico parallelus (*).

(*) In honorem dixi amicissimi Doct. Méd. *Pelletier*, Au-

P. *verna*. Herbula glaberrima, facie centunculorum. Caulis basi ascendente ramosus. Rami quadrangulares, erecti. Folia opposita, sessilia, elliptico-lanceolata, integerrima. Flores axillares, solitarii, pedunculati, pedunculis folio brevioribus. Calicis divisuræ lineari-subulatæ, acutissimæ. Petala alba.

Floret primo vere (Augusto, Septembre). Frequens in pascuis prope prædia, à parochiâ Brasiliensi *S. Francisco de Paula* et urbe quæ vulgò dicitur *Rio grande de S. Pedro do sul*, usque ad urbem *Maldonado* Hispanorum.

Obs. Cette description est tirée d'un Mémoire qui ne peut pas encore être publié. J'y démontrerai par une foule d'analogies que le genre Pelletiera doit être rapporté à la *Famille des Primulacées*. Mais dès aujourd'hui les botanistes exercés pourront se convaincre de la nécessité de ce rapprochement par la physionomie de ma plante, par l'unité de son style, son stigmate en tête, la forme de son placenta et la position de son embryon dans la graine.

---

relianensis botanices peritissimi, qui de gemmis arborum egregiè dissertavit, et de concivibus benè merens, amabilem absque mercede profitetur scientiam.

es T. V.

MPARATI

, sur celle de la

, Pharmacien.

CARBONATE POTASSE. (b)	JSIONS.
distingue un trouble léger faible dépôt qui adhère aux s du verre. semblable à celui du n.° 5.	Il les propriétés de la meilleure que et carbonate qu'elle contient. para base de chaux. ... presque générale des le les légumes y cuisent semble
précipité est plus abondant.	ntaine l'Étuvée et le Château stance de l'une et de l'autre. ieds au-dessous du sol. Elle orts, aux deux n.os précédens.
Idem.	va bl su pa e nous venons d'examiner. Ce- sa limpidité remarquable.

hydrochlorique:

RAPPORT

Fait au nom de la Section d'Agriculture sur la Monographie des Greffes de M. Thouin, *correspondant de la Société ;*

Par M. Mallet.

Séance du 7 mars 1823.

Chargé de vous rendre compte de la Monographie des Greffes de votre respectable correspondant M. *Thouin*, je vais avoir l'honneur de vous en entretenir. Cet ouvrage n'a paru susceptible que d'une analyse qui fît connaître les avantages que les greffes pouvaient procurer aux cultivateurs, et votre Section a pensé que je ne devais m'arrêter qu'à celles qui pouvaient en offrir de bien marqués.

Les greffes n'ont pas seulement pour but l'agrément et la multiplication de certaines variétés singulières d'arbres ou de fruits ; le plus souvent elles servent à accélérer la fructification et à bonifier des fruits. Les fruits charnus leur doivent leur grosseur, qui est quelquefois d'un quart et d'un tiers plus considérable

que s'ils n'eussent point été le produit des greffes. Cependant ces avantages sont balancés par quelques inconvéniens. Les greffes en effet abrègent l'existence des arbres dont les fruits sont les plus recherchés ; mais ce défaut est suffisamment racheté par la beauté et la saveur de ces fruits, qu'on peut toujours obtenir au moyen de jeunes plantations d'arbres prêts à remplacer par leurs produits ceux que la nature a condamnés à périr.

L'auteur ayant fait plusieurs sections des différentes greffes, je suivrai son travail dans mon analyse, afin de faciliter aux amateurs les recherches qu'ils voudraient faire dans son ouvrage, qui est déjà devenu rare. Ils pourront puiser les connaissances qu'ils désireront acquérir dans l'excellent article *Greffe*, du *Dictionnaire d'Agriculture*, édition *de Déterville*, rédigé par M. *Thouin* lui-même.

Greffe par approches sur tiges.

La *Greffe Malesherbes* rétablit l'équilibre de vigueur entre les parties d'un même arbre, en faisant en sorte que celles qui ont de la séve en excès la répartissent sur celles qui en sont peu pourvues.

La *Greffe Forsyth* remplace des rameaux et des branches qui manquent à des arbres fruitiers conduits en espaliers, en vases, et surtout en quenouilles.

La *Greffe Cauchoise* procure une nouvelle tête aux arbres de verger, d'avenue ou de quinconce, dont la tige a été rompue par quelque accident.

La *Greffe Monceau* sert à donner aux arbres une vigueur extraordinaire, en leur fournissant deux systèmes de racines. Cette greffe doit convenir aux arbres qui croissent dans des sols pauvres.

La *Greffe en Losange*, sur tiges, est propre à former des claire-voies, des haies solides, que les bestiaux ne peuvent franchir, des berceaux, etc.

La *Greffe Magon* fait produire un plus grand nombre de fruits, donne aux arbres une plus grande dimension, et les fait vivre plus long-tems. Le fameux châtaignier de l'Etna a été greffé ainsi.

La *Greffe Banks* produirait des arbres prodigieux qui fourniraient de très-larges planches et des madriers d'un fort grand prix.

La *Greffe Daubenton* aurait le même résultat.

Greffe par approches sur branches.

La *Greffe Rozier* est très-utile pour établir des haies fruitières dans le genre du pommier; surtout à la campagne et dans les jardins. Ces haies sont solides, défensives, et rapportent de beaux fruits en abondance.

La *Greffe en Losange*, sur branches, est propre à former d'excellentes haies de défense à la campagne, des palissades dans les jardins, et des divisions dans les vergers.

La *Greffe Buffon* procure une plus grande abondance de plus beaux et de meilleurs fruits, et remplace les étais de bois mort, dont on se sert dans les vergers pour soutenir les branches en danger de se rompre sous la charge des fruits.

Greffe en fente.

La *Greffe Atticus* est propre à la vigne, aux arbres dont la greffe doit être enterrée, et à ceux destinés à former de grands vergers, que l'on greffe à hautes tiges.

La *Greffe Miller* est propre à être employée sur des tiges et des racines d'un grand nombre d'espèces d'arbres.

La *Greffe Lenôtre* est convenable pour hâter la fructification.

La *Greffe Palladius* multiplie les chances de la réussite des greffes, et fournit les moyens d'obtenir plusieurs variétés de fruits sur un même individu.

La *Greffe de la Vigne* transforme en bonnes espèces des variétés de vigne de médiocre qualité, et augmente leurs produits. Cette espèce

de greffe serait très-importante à exécuter dans les vignobles du département pour diminuer la quantité de variétés médiocres qui s'y rencontrent, et qu'on multiplie annuellement par des plants dont le choix est très-peu soigné.

La *Greffe la Quintinie* est propre à être employée sur de gros sujets et de fortes branches, pour remplacer la tête des vieux arbres et les transformer en espèces plus utiles ou plus agréables.

Greffe en tête ou en couronne.

La *Greffe Dumont de Courcet* est convenable pour la vigne et la multiplication des arbres étrangers.

La *Greffe Hervy* est recommandée spécialement pour greffer la vigne en grand dans les pays vignobles.

La *Greffe Pline* est propre à rajeunir les vieux arbres en remplaçant leurs anciennes branches par de nouvelles branches plus fertiles.

La *Greffe Théophraste* est plus avantageuse à employer que la précédente, en ce qu'elle fournit un moyen facile de placer sur un sujet un plus grand nombre de greffes.

La *Greffe Liébault* fournit des mères marcottes d'arbres utiles, qui donnent pendant longtems beaucoup d'individus francs de pied.

Greffe en ramilles.

La *Greffe Huart* est convenable pour faire produire des fruits à des sujets dès la première année de leur naissance.

La *Greffe Vilmorin* remplit le même objet ; elle est plus difficile à exécuter, et en même tems elle est plus solide.

La *Greffe Leclerc* est encore plus facile et plus sûre que la précédente. On peut l'employer sur des bois très-durs.

La *Greffe Salisbury* s'effectue rapidement et avec facilité sur les pommiers et les poiriers.

La *Greffe Riedlé* a la même destination que la Greffe Huart. Elle convient davantage aux pommiers et poiriers.

Greffe de côté.

La *Greffe Richard* sert à remplacer les branches qui manquent sur les arbres dont l'écorce trop boiseuse ne permet pas de greffer un écusson.

La *Greffe Térence* est employée au même usage et est plus solide. On s'en sert aussi pour greffer les meilleures espèces de vignes.

La *Greffe Girardin* contraint les très-jeunes arbres à donner des fruits, et les rend propres à fructifier pendant long-tems.

Greffe par racines ou sur racines.

La *Greffe Guettard* utilise des sujets dont les

tiges ne sont pas susceptibles de recevoir d'autres greffes, et procure des arbres d'une belle venue.

Greffe en écussons.

La *Greffe Xénophon* est utile pour transporter des boutons à fleur d'une place où ils sont fort abondans, sur un arbre et à une place qui en sont dépourvus.

La *Greffe Mustal* est employée pour placer des écussons sur de vieilles tiges ou branches dont l'écorce gercée, ligneuse et épaisse, ne permet pas l'emploi de la pratique ordinaire.

La *Greffe Le Normand* sert a écussonner les arbres à noyaux et à pepins, dans les grandes pépinières.

La *Greffe Jouette* est propre, lorsqu'elle est faite au printemps, à hâter la jouissance d'une année.

La *Greffe Vitry* retarde plus long-tems la jouissance, mais l'assure davantage Elle laisse subsister en entier les sujets dont les greffes n'ont point repris, et ne les empêche pas de pouvoir être greffés de nouveau l'année suivante.

La *Greffe Jansein* procure sur le même arbre des fruits de différentes formes, de diverses couleurs, et qui mûrissent les uns après les autres.

La *Greffe Magneville* multiplie plus sûrement les arbres à séve gommeuse ou très-abondante.

Greffe en flûte.

La *Greffe Jefferson* ne compromet pas l'exis-

tence des sujets si elle ne reprend pas et ne mutile point le porte-greffe, puisque sa plaie est recouverte avec l'écorce du sauvageon. Elle est propre à multiplier les arbres à bois dur, dans le genre des chênes, des noyers et des châtaigniers américains.

La *Greffe Siflet* est celle qui est la plus généralement connue et employée pour greffer les noyers, les châtaigniers et les arbres à pepins et à noyaux.

Greffe des multitiges.

La *Greffe F.* est applicable à toutes les plantes annuelles et à tous les arbres, mais particulièrement à ceux dont les fibres ligneuses sont assez flexibles pour ne pas obliger à ligaturer trop fortement.

La *Greffe G.* produit les mêmes résultats.

La *Greffe H.* est propre aux arbres dont les feuilles sont opposées.

La Monographie de M. *Thouin* contient 119 espèces de greffes. Je n'en ai signalé que 43. Ce sont celles qui m'ont paru les plus utiles pour l'usage journalier. Ce que j'en ai dit n'est certainement pas suffisant pour les faire employer; mais je n'ai pas dû nuire au travail de l'auteur. J'aurai rempli le but que je me suis proposé, si je suis parvenu à exciter l'attention des amateurs, et si je l'ai fixée vers des connaissances ignorées.

RAPPORT

Fait à l'Académie royale des Sciences, sur le voyage au Brésil et dans les Missions du Paraguay, de M. Auguste de Saint-Hilaire, correspondant de l'Institut et membre titulaire de la Société royale des Sciences d'Orléans.

Nous avons été chargés par l'Académie (MM. *Desfontaines*, *Latreille*, *Geoffroy St.-Hilaire*, *Brongniart*, et *de Jussieu* rapporteur) de lui faire l'exposé des travaux entrepris et exécutés par M. *Auguste de St.-Hilaire* dans son voyage au Brésil, pour observer et recueillir les productions naturelles de ce pays. Un séjour de six années au Brésil, une grande étendue de terrain parcourue en divers sens et sous divers climats, des collections nombreuses en animaux, végétaux et minéraux, des descriptions exactes faites sur les lieux, des observations générales sur les climats, les sites, les mœurs des habitans, les productions naturelles à chaque contrée, la nature des terrains et le genre de culture approprié à chacune; tels sont les résultats du voyage de M. de Saint-Hilaire, lesquels exigeraient de trop longs détails pour faire apprécier exacte-

ment les services rendus à la science par ce voyageur naturaliste. Nous sommes obligés de ne présenter ici qu'un aperçu, suffisant cependant pour prouver qu'il a rempli sa mission de la manière la plus utile à la science et la plus honorable pour lui.

M. de Saint-Hilaire, parti de France le 1.er avril 1816, avec M. le duc de Luxembourg, arriva le 1.er juin suivant à Rio Janeïro, capitale du Brésil, après de courtes relâches à Lisbonne, à Madère et à Ténériffe. Il commença sur-le-champ à parcourir le voisinage de cette ville, et à former des collections en plantes, qui étaient l'objet principal de son voyage, en oiseaux et en insectes.

En décembre suivant il se porta au nord, dans la capitainerie des Mines, contrée aussi vaste que la France, dans laquelle il séjourna quinze mois, pour en visiter les diverses parties. Il se dirigea d'abord vers Villa Rica, en pénétrant dans des forêts anciennes et très-étendues, et traversant ensuite des pays découverts qui présentent d'autres plantes, d'autres oiseaux et d'autres insectes. Ce fut là qu'il vit un *quinquina* différent de celui du Pérou, mais employé aux mêmes usages, et qui indique la présence du fer. Il observa aussi une plante graminée visqueuse très-abondante dans les ter-

rains auparavant occupés par des bois vierges. Après une maladie d'un mois dans la Villa do Principe, il parcourut d'autres forêts, situées à l'est de cette ville, et vit les restes de plusieurs anciennes peuplades Indiennes. Il observa dans le distinct de Minas Novas, une autre végétation, des bois composés seulement de petits arbustes. Plus loin se présentaient d'autres bois, plus élevés, appelés *Catingas*, qui sont sans feuilles pendant la saison de la sécheresse. Sur les bords du Jiquitinhonha il passa quinze jours, au milieu des Botocudos, Indiens belliqueux, qui vivent dans les forêts, entièrement nus et sans habitation. De là il se porta vers la grande rivière de San-Francisco, dont il côtoya les bords; entré dans le district des diamans, il visita les lieux où on extrait cette pierre précieuse, comme il avait auparavant examiné les procédés employés pour tirer l'or des montagnes et des rivières. Revenu à Villa Rica par un long détour, il reprit la route de Rio Janeiro, où il arriva en mars 1818, et il fit de là un envoi au Muséum d'Histoire Naturelle de deux cents oiseaux, quelques quadrupèdes, huit espèces d'insectes, et deux cents paquets de graines, auxquels il joignit deux mémoires de botanique qui ont été imprimés dans le recueil du Muséum.

Un second voyage de quelques mois eut lieu

dans les contrées maritimes, au nord de Rio Janeiro, jusqu'au Rio Doce, et lui procura à peu près les mêmes objets que ceux recueillis dans les bois qui avoisinent la capitale, à l'exception de ceux que lui offrirent les terrains sablonneux, dont les produits sont différens. Il visita le cap Frio, la ville de San-Salvador de Campos, toute la capitainerie du Saint-Esprit, les bords malsains du Rio Doce, et, embarqué à Villa da Victoria, il revint par mer à Rio Janeiro, d'où il fit un nouvel envoi d'animaux et de graines pour le Muséum.

Son troisième voyage, le plus long et le plus important, commencé au mois de janvier 1819, fut dirigé d'abord vers l'ouest-nord, dans la partie occidentale de la capitainerie des Mines, où il vit une belle cascade à la source du San-Francisco, et les eaux sulfureuses d'Araxa, que les bestiaux boivent volontiers. Pour arriver à Goyaz, il suivit un plateau désert qui, de ses extrémités opposées, donne naissance aux rivières de San-Francisco et Dos Tucantins, se rendant toutes deux à la mer dans des points différens. La végétation lui parut peu différente de celle observée sur les bords du San-Francisco. Les pâturages étaient tantôt entièrement découverts, tantôt parsemés de petits arbres tortueux. M. de Saint-Hilaire, après avoir visité Villa Boa,

capitale de la capitainerie des Goyaz, passa quelques jours chez les Indiens Coyapos, alla jusqu'aux frontières de Matogrosso, d'où il prit la route de Saint-Paul, en se dirigeant à l'est-sud. Il y arriva en décembre 1819, après un trajet long et fatigant, pendant les grandes chaleurs et la sécheresse, et y laissa ses diverses collections, emballées avec soin, pour continuer sa route vers le midi.

Il côtoya d'abord le côté occidental de la grande chaîne de montagnes qui sépare l'intérieur du pays des plages maritimes, et vit successivement les villes de Sorocoba, Hytu, Porto Feliz, et leurs environs; il marqua les limites des productions coloniales les plus importantes. Entré dans les Campos Geraes, contrée agréable par sa fertilité, ses beaux pâturages, ses bois d'*araucaria*, plus connu sous le nom de *pin du Chili*, et ses paysages variés. Il fit une ample collection de plantes qui annonçait déjà un climat plus tempéré. C'est-là qu'il observa celle que l'on nomme improprement *herbe du Paraguay*, et qu'il reconnut pour être un arbre du genre de l'*ilex*. Il connut aussi le *quinquina* du pays, qui est un *solanum*. Traversant ensuite la chaîne de montagnes, dans la partie difficile appelée Serra de Paranagoa, il se trouva sur la côte maritime plus basse et plus chaude

que le plateau intérieur, et dont les productions se rapprochaient davantage de celles des tropiques jusque vers le 27.° degré de latitude. Il put visiter les îles de Saint-François et de Sainte-Catherine, et les établissemens de pêche de la baleine. Le terrain au-delà est une côte sablonneuse et aride, qui n'est animée que par la présence d'un nombre prodigieux d'oiseaux aquatiques.

La capitainerie de Rio Grande, dans laquelle il entra bientôt, est une des plus fertiles, une de celles où la population est plus vigoureuse. Il observa que la limite de culture de la canne à sucre est autour du 30.° dégré; que celle du cotonnier se prolonge au 31.° degré, et celle des palmiers jusqu'au 34.°, de même qu'on l'a remarqué à la Nouvelle-Hollande. Il passa l'hiver, déjà rigoureux dans ces contrées, à Porto Allegre et à Rio Grande qu'il quitta en octobre 1820, c'est-à-dire au printemps de ce pays. Les plantes qui paraissaient à cette époque appartenaient aux mêmes genres qui donnent en Europe les plantes printanières; tels que les *carex*, *anemone*, *centunculus*, *arenaria*, etc. Il reconnut aussi l'influence des climats sur la végétation : ainsi, dans la saison la plus froide, les arbres conservaient leur feuillage, à un degré au nord de Porto Allegre; le tiers avait perdu

le sien à Rio Grande; et à deux degrés plus au sud, à peine un dixième avait conservé ses feuilles.

M. de Saint-Hilaire entra ensuite dans les possessions Espagnoles, traversa plusieurs villes et de belles campagnes le long des bords de Rio de la Plata, pour arriver à Monte-Video, où la végétation lui parut avoir un tel rapport avec celle de l'Europe, qu'à peine trouva-t-il quinze plantes qui ne pussent pas être rapportées aux familles Européennes. Il avait aussi déjà vu autour de quelques villes plusieurs de nos plantes bien acclimatées; il fit surtout cette remarque près de Monte-Video, où des champs incultes très-étendus étaient couverts de notre *cardon* devenu sauvage et employé seulement comme combustible. Se portant ensuite du côté de Rio Negro, rivière qui se jète dans l'Uruguay, il trouva au-delà un pays beaucoup moins peuplé et des mœurs conformes aux descriptions faites par Azzara. Son voyage devint plus pénible entre Bélem et la province des Missions, et il passa treize jours dans un désert absolument inhabité, peuplé seulement d'autruches, de cerfs et de jaguars, contre lesquels il eut à défendre sa vie, et surtout celle de ses chevaux, qu'il ne put pas tous sauver. Ce fut dans ce canton qu'il éprouva des accidens singuliers avec deux

hommes de sa suite pour avoir pris queques cuillerées d'un miel fabriqué par une espèce de guêpe. Il visita les sept bourgades qui seules restent de trente, formant auparavant les anciennes missions du Paraguay. En les observant avec attention, il eut à gémir de ne plus trouver que des ruines et le spectacle de la misère dans une contrée fertile, dont nos écrivains n'ont pas exagéré l'ancienne splendeur. Rentrant ensuite dans le Brésil proprement dit, et voyageant dans la saison des pluies, il courut souvent le risque de perdre ses notes et ses collections; il revint au bout d'un an par un détour à Porto Allegre, s'embarqua sur le lac dos Pathos pour aller à Rio Grande, et il revint par mer à Rio Janeiro, où il arriva vers la fin de 1821, après une absence de près de trois ans.

Il lui restait encore à aller chercher à Saint-Paul les collections qu'il y avait laissées. Au lieu de s'y rendre directement, il fit un détour pour visiter différens points de la capitainerie des Mines, qu'il ne connaissait pas encore, et il recueillit dans ce quatrième voyage un assez grand nombre de plantes.

C'est au commencement de juin 1822, après six années de séjour en Amérique, après avoir fait environ 2,400 lieues portugaises dans des climats différens, depuis le 12.e jusqu'au 34.e

degré, qu'il s'embarqua pour l'Europe, où il eut le bonheur d'arriver avec toutes ses collections, déposées maintenant au Muséum d'Histoire Naturelle.

D'après le relevé sommaire qui y a été fait par les professeurs de cet établissement, on peut présenter l'aperçu suivant :

1.° La collection contient un petit nombre de minéraux parmi lesquels sont quelques roches remarquables; un euclase d'un assez gros volume, des fragmens de fer oligiste micacé, d'autres de fer oligiste compacte très-abondant au Brésil et renfermant de l'or disséminé, un pouding ferrugineux et siliceux, nommé *cascalho dos diamantes*, ou caillou des diamans, qui sert d'enveloppe ou de gangue à cette pierre précieuse dans le Brésil, et qui est de même nature que celle qui renferme les diamans de l'Inde : on ne le connaissait pas encore en Europe, parce que l'entrée du district des diamans est sévèrement défendue.

2.° 129 individus d'animaux mammifères rapportés à 48 espèces, dont 13 manquaient à la collection du Muséum, et dans ce nombre sont deux chauves-souris, un nouveau singe hurleur, l'*aguarachay*, espèce de chacal connu seulement par les descriptions d'Azzara, un *porc-épi* à queue prenante, un nouvel *apérea* nommé *moco*.

3.° 2,005 oiseaux formant 451 espèces, dont 156 nouvelles pour les galeries du Muséum. La plupart de celles-ci nous font mieux connaîtr les espèces décrites par Azzara, et facilitent les moyens de les placer convenablement dans le système ornithologique. On doit remarquer dans ce nombre le *chaja*, auparavant mal connu, voisin du camichi dans le genre parra; une espèce de *rhynchée*, qui offre le premier exemple d'une forme propre aux Indes orientales et retrouvée en Amérique; le *cygne blanc à col noir du Paraguay*; le *psittacus hyacinthinus*, dont il n'existe que deux ou trois individus dans les cabinets de l'Europe; l'*aigle couronné*; plusieurs espèces de *tangara* connues seulement par Azzara, ainsi que le *guirayetapa* ou petit coq, ainsi nommé parce que, gros à peine comme nos moineaux, il a la queue relevée comme nos coqs domestiques.

4.° 55 individus de reptiles, réduits à 21 espèces, parmi lesquelles est une seconde espèce de *lachesis*, genre de serpens vénimeux dont on n'en connaissait qu'une.

5.° 58 individus de poissons, dont 21 espèces, la plupart nouvelles, habitant les eaux douces, parmi lesquelles sont trois *chalcées* et le *pimellade oxyringue*.

6.° Quelques coquilles, dont une nouvelle

espèce d'*unio*, trouvée dans le Rio Doce, et une nouvelle *ampulaire*, dont la spix tourne à gauche.

7.° Environ 16,000 insectes conservés avec soin, dont M. Latreille juge que près de 800 n'étaient pas connus.

8.° Un très-grand nombre de paquets de graines, indépendamment de ceux qui avaient été auparavant envoyés à diverses époques, lesquels avaient déjà produit de nouvelles richesses dans le Jardin du Roi.

9.° Un herbier composé d'environ 30,000 échantillons, formant près de 7,000 espèces de plantes bien conservées, dont M. Desfontaines estime que les espèces nouvelles peuvent s'élever aux deux tiers, parmi lesquelles seront des genres nouveaux et peut-être des familles nouvelles, dont une, celle des *vochisiées*, parvenue dans un envoi précédent, est déjà publiée dans le receuil du Muséum.

Nous ajouterons que M. de Saint-Hilaire, tenant un journal exact de son voyage, a pris tous les renseignemens qu'il a pu se procurer sur la statistique des pays visités par lui, sur les mœurs des habitans, leurs langages, leur commerce, leurs habitudes, etc. Voyageant plus spécialement pour la recherche des végétaux, il a fait la description des espèces recueillies, surtout de celles dont les Brésiliens font usage

dans la médecine et les arts. Il a rassemblé toutes les notes nécessaires pour établir la concordance de leurs noms vulgaires avec les noms botaniques.

Il serait à désirer que le Gouvernement voulût bien, par les moyens qui sont à sa disposition, favoriser la publication de ces objets nouveaux et l'exécution des dessins et gravures qui doivent être joints à ce grand ouvrage. Cette publication serait d'autant plus utile, surtout pour la partie botanique, que M. de Saint-Hilaire a dans cette science des connaissances positives et très-étendues.

Signé, GEOFFROY SAINT-HILAIRE, DESFONTAINES, LATREILLE, BRONGNIART; DE JUSSIEU, Rapporteur.

L'Académie approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel, Conseiller-d'État, Commandant de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Signé, Baron CUVIER.

L'Académie royale des sciences décide ensuite, à l'unanimité, que le Rapport ci-dessus sera adressé à Son Excellence le Ministre de l'intérieur.

RAPPORT

Sur l'ouvrage de M. le docteur LASSIS, intitulé, Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques, appelées TYPHUS;

Par M. JALLON fils.

Séance du 21 Mars 1823.

MESSIEURS,

Le docteur *Lassis* a fait paraître en 1819, un ouvrage intitulé, *Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques appelées Typhus*; il vient de vous l'envoyer en vous demandant le titre de correspondant. Votre Section de Médecine m'ayant chargé de l'examiner, je vais avoir l'honneur de vous en donner seulement une courte analyse, car n'ayant jamais observé les maladies typhoïdes, je ne me permettrai pas de discuter l'opinion dominante de l'auteur, celle de la non contagion. Je laisserai ce soin à ceux de nos collègues qui, à une époque dé-désastreuse, ont fait preuve de talens et de dévoûment, et ont rendu d'importans services dont cette ville ne perdra pas le souvenir.

Parmi les hommes de l'art qui ont le plus souvent observé les épidémies, M. *Lassis* brille au premier rang. Médecin militaire, il a accompagné

les armées françaises dans le long cours de leurs victoires, et ne les a point abandonnées dans leurs derniers revers. Retiré dans ses foyers lorsque la paix, toujours chère à la France, vint nous consoler dans nos malheurs, il consacra tout son tems à l'étude; il rédigea les nombreuses observations qu'il avait recueillies, et publia le mémoire dont il vous fait hommage.

Ce travail est divisé en deux parties. L'auteur, dans la première, s'efforce de prouver la non contagion des *Typhus*. Il commence, avec raison, par citer les médecins et les écrivains les plus célèbres de l'antiquité, et il fait voir que presque tous n'ont jamais regardé les épidémies comme contagieuses. Ainsi pensaient Hippocrate, Galien, Avicenne et Thucidide. Ovide et Virgile, il est vrai, ont émis une autre opinion; mais en pareille matière, il ne faut pas attacher une haute importance à l'opinion des poètes qui de tous tems ont eu le droit de tout oser.

C'est au milieu des ténèbres de la barbarie que le systême de la contagion prit naissance. Dans le quinzième siècle Fracastor l'admettait d'une manière positive; l'aristocratie qui gouvernait à Venise, établissait le premier lazaret connu, et prenait de sevères mesures de police qui peut-être s'accordaient avec son ombrageuse politique. Plus tard, lorsque l'ins-

truction plus repandue vint rendre les peuples moins malheureux, le système triomphant fut vigoureusement attaqué. Les médecins les plus distingués de l'Italie s'inscrivirent en faux contre la doctrine de Fracastor. Gui-Patin tourna en ridicule tous ceux qui soutenaient la contagion des épidémies de Bruxelles et de Rouen; et les médecins de Montpellier, calmes et sans crainte au milieu des horreurs de la peste de Marseille, proclamèrent hautement qu'elle n'avait pas un caractère contagieux.

Dans une cause aussi grave, il faut l'avouer, des citations à l'appui desquelles ne viendraient pas des faits nouveaux ne seraient pas suffisantes pour détruire une doctrine qui compte encore beaucoup de partisans. M. *Lassis* l'a bien senti; les observations nombreuses qu'il donne nous ont paru du plus grand intérêt, et nous croyons qu'il serait difficile de leur en opposer qui auraient plus de force. Nous en citerons quelques-unes. Pendant l'expédition d'Egypte, une multitude de personnes, même des corps d'armée entiers, communiquèrent pendant long-tems avec des pestiférés; les médecins attachés à l'armée prodiguèrent leurs soins aux malades sans contracter la maladie. Le général en chef lui-même donna le premier cet héroïque exemple. Assalini reçut sur les mains le pus des bubons, il coucha

dans des draps apprêtés par une femme pestiférée ; il toucha régulièrement le pouls à tous les malades pour leur faire voir que la maladie ne se communiquait pas ; et en effet il n'en ressentit aucune atteinte. Le baron Desgenettes s'inocula le virus et ne fut pas victime de ce sublime dévoûment.

Examinant ensuite les mesures prises par les Gouvernemens, l'auteur les combat avec force : il les regarde comme d'autant plus funestes qu'elles ont une influence très-marquée sur l'imagination. Elles lui inspirent une telle aversion qu'il cite ces mots connus, que *s'il avait le malheur d'être atteint d'une maladie épidémique, il aimerait mieux être entre les mains des Turcs qu'entre celles des Chrétiens*. Persuadé que la maladie ne peut se contracter que dans le foyer de l'infection, il conseille non seulement de permettre une libre circulation, mais encore de la favoriser. Il rappèle que dans les Antilles ceux là ne sont point atteints de la fièvre jaune, qui s'éloignent des lieux où elle exerce ses ravages.

Je ne suivrai pas M. *Lassis* dans tous ses raisonnemens ; l'étendue d'un rapport ne me le permettrait pas. Je terminerai l'examen de cette première partie en disant qu'elle est digne de la réputation de l'auteur.

La seconde partie, entièrement historique, renferme une description abrégée de toutes les épidémies observées depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours. En faisant connaître les causes de ces maladies, qui le plus souvent dépendent des localités, l'auteur en tire des argumens favorables à un système qui ne pouvait être mieux défendu que par lui. Lors même que M. *Lassis* ne serait auteur que de l'ouvrage qu'il vous présente, vous vous empresseriez, MM., je n'en doute point, à l'admettre parmi vous. Mais il se recommande encore par d'autres titres. En 1821, la fièvre jaune ravage la plus opulente cité de la Catalogne: beaucoup de médecins sollicitent du Gouvernement l'honneur de faire partie de la commission qui y fut envoyée ; M. *Lassis* ne demande que la permission d'y aller à ses frais. Il abandonne tout ce qu'il a de plus cher; il arrive au milieu des malades, il passe les jours à les soigner, les nuits à rédiger ses observations et à ouvrir des cadavres. La maladie est vaincue: alors, seulement alors, il revient dans sa patrie, où il obtient pour récompense l'estime de ses concitoyens.

Votre Section de Médecine a l'honneur de vous proposer d'accorder à M. le docteur *Lassis* le titre de Membre Correspondant de la Société.

PRIX PROPOSÉS.

La *Société de Médecine de* Lyon met au concours la question suivante : « *Quelles sont les maladies qui peuvent simuler les affections organiques du cœur?* Indiquer leur diagnostic d'une manière précise, et signaler le mode de traitement qui leur convient. »

Le prix, qui consistera en une médaille d'or de 300 fr., sera décerné en 1824 dans la séance publique de la Société.

Les mémoires devront être remis, avant le 1.er avril de la même année, à M. le docteur *Montain*, place Bellecour

---

La *Société de Médecine de* Metz propose le sujet de prix suivant :

1.° « Si la méthode anti-phlogistique, prise dans toute sa latitude, est la seule applicable au traitement de toutes les *gastro-entérites*, en considérant comme telles les fièvres *bilieuses, muqueuses* des auteurs, *méningo-gastriques et adeno-meningées* de Pinel ;

2.° « S'il n'arrive pas quelquefois dans ces phlegmasies une époque à laquelle (*la résolution n'ayant pas eu lieu malgré l'emploi des déplétions sanguines générales et locales, du régime et des autres moyens débilitans*), il devient nécessaire de recourir à un autre mode de traitetement pour relever les forces et ramener l'organisme normal ;

3.° « Dans le cas de l'affirmative, établir, d'après des faits bien observés, quels sont les symptômes qui caractérisent cette époque et annoncent la nécessité de substituer aux anti-phlogistiques uniquement employés jusqu'alors, la méthode tonique, et quelquefois même les stimulans ;

4.° « Enfin, faire connaître le régime et les agens thérapeutiques qui doivent composer ce traitement, et l'ordre successif dans lequel on doit les employer. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Les Mémoires devront être remis à M. *Chaumas*, à Metz, avant le 1.er Décembre 1823.

OBSERVATIONS

SUR L'EMPLOI DU FER DANS LES MONUMENS PUBLICS;

Par M. PAGOT.

Séance du 25 Avril 1823.

BULLET, dans son *Manuel des Entrepreneurs*, dit, à l'article *serrurerie* : « Il est quelquefois dangereux d'employer le fer dans » les bâtimens, surtout dans ceux construits en » pierres de taille, car le fer venant à se rouiller, s'enfle et fait casser les pierres. Les anciens n'en faisaient aucun usage dans leurs » grands édifices ; ils se servaient de crampons » de cuivre. On peut cependant, ajoute-t-il, obvier, à cet inconvénient en posant les fers à » sec, en les frottant de graisse et en ne les » entaillant pas trop juste dans la pierre. Au » bâtiment de l'Observatoire de Paris il n'y a » ni fer ni bois ».

On voit par cette citation, qu'on ne peut pas beaucoup blâmer les propriétaires d'employer autant de fer qu'ils le font dans les bâtimens dont ils dirigent la construction. Le manque d'expérience leur fait nécessairement commettre beaucoup de fautes, et le plus souvent ils ne pour-

raient pas les réparer sans cela. Aussi, dans presque toutes les constructions particulières, l'article de la serrurerie est-il trois fois plus coûteux qu'il ne devrait l'être.

Les entrepreneurs, malgré plus d'habitude que n'en ont les propriétaires, font aussi un grand usage du fer, et cela se conçoit; leur intérêt peut même leur servir d'excuse, car on sait qu'ils ne sont légalement responsables de leurs constructions que pendant dix ans.

Enfin, on peut permettre à des architectes peu instruits de recourir à ce mauvais moyen pour remédier aux vices de construction qu'une disposition vicieuse et l'irréflexion ont fait naître.

Mais qu'un architecte digne de ce nom par ses talens; que celui en qui le Gouvernement met sa confiance pour l'exécution des monumens nationaux, religieux et funéraires, et qui doit se pénétrer des motifs qui font ériger de pareils monumens, ne pense qu'à les décorer et qu'à flatter les yeux; qu'il n'attache à sa réputation que la durée de sa vie, je ne puis le comprendre; rien ne peut le justifier. Ce n'est pas là une faute d'artiste, c'est l'action condamnable d'un malhonnête homme.

Au risque d'encourir le blâme, et de paraître sévère dans ses compositions, le véritable architecte doit d'abord considérer la nature des

matériaux dont il peut disposer, ne chercher à les mettre en œuvre avec élégance, et par soutiens isolés, qu'autant qu'ils sont de nature à ne pas se fendre et à résister aux poids qu'ils sont destinés à supporter.

Les architectes anciens en élevant des édifices dans des climats secs et favorisés du plus beau ciel, ne les construisaient encore qu'avec les matériaux les plus durs; aussi leur destruction doit-elle être attribuée aux conquérans plus qu'au tems. On ne saurait donc excuser ceux qui, dans un climat humide comme le nôtre et qui semble exiger des constructions fermées, ou l'eau, la neige ne pénètrent que difficilement, s'efforcent de leur donner une élégance, une légèreté qu'on adopterait à peine dans la Grèce et dans l'Italie.

Un exemple, Messieurs, existe sous vos yeux, c'est Sainte-Croix d'Orléans. Je vais vous faire connaître les dangers auxquels des constructions trop légères et en opposition avec notre climat peuvent donner lieu, et combien l'emploi du fer dans cet édifice a hâté la ruine des parties où il a été employé.

Le portail de l'Eglise de Sainte-Croix a été composé de manière que chaque tour forme une espèce de puits dans toute sa hauteur.

Il devait exister seulement une voûte dans

chaque tour aux deux cinquièmes de la hauteur totale, environ à cent pieds au-dessus du sol ; ces voûtes devaient relier le monument ; mais avant leur établissement, la mauvaise disposition des murs exigea le placement de grandes armatures en fer ou grands tirans, au nombre de quatre dans la longueur de la façade, et de dix placés perpendiculairement aux précédens. Ainsi, un portail qui avait déjà coûté plus de huit millions, ne dut sa conservation qu'au placement de ces armatures.

Trois grandes roses placées au-dessus des principales entrées, étaient composées de manière que de grands cercles en fer soutenaient les pierres qui formaient leurs découpures. Malgré qu'on eût pris la précaution d'envelopper les crampons de feuilles de plomb, soudées de façon à intercepter tout passage à l'air, ces rosaces, de 7 mètres de diamètre, n'ont duré que 30 ans ; le fer en s'oxidant sépara les pierres et les fendit de toutes parts. La rose qui subsiste sur la face au sud, et qui n'a point encore été renouvelée, servirait à prouver ce que j'avance, si vous pouviez en douter. La belle galerie placée au-dessus de ces roses a subi le même sort ; on pouvait, avec la main, en détacher des morceaux de pierres de plusieurs pieds cubes. Les axes de ses colonnes, qui étaient en fer de près

de deux pouces carrés, s'étaient oxidés d'environ six lignes sur chaque face. Enfin, cette galerie a dû être renouvelée et se serait écroulée très-certainement, quoiqu'elle n'eût aussi que trente années de construction. Les escaliers, aux angles des tours, étaient dans un état de destruction presque aussi grand. Les parties supérieures ont été reconstruites sans y employer de fer. Les parties intérieures peuvent encore durer, mais elles se détruiront avant un siècle, et par l'action de la même cause, malgré que tous les fers soient enveloppés de plomb.

L'architecte chargé de la restauration et de l'achèvement de cet édifice n'a entrepris qu'en tremblant la reconstruction de toutes ces parties ruinées. Jeune encore, il devait craindre, en supprimant le fer dans des constructions qui semblaient ne pouvoir se soutenir que par ce seul moyen, qu'on ne l'accusât d'avoir préparé de grands malheurs par son inexpérience.

Cependant il s'agissait de reprendre en sous-œuvre une grande galerie dont les piliers délicats ne devaient leur solidité qu'aux axes métalliques qui les traversaient; il s'est décidé à supprimer tous les fers; mais forcé de donner plus d'épaisseur aux parties, il chercha à déguiser à la vue l'augmentation des surfaces. Les pierres furent reliées simplement par des axes de bois,

en cœur de chêne, de 8 centimètres environ de grosseur, qu'il fit bouillir pendant plusieurs heures dans de l'huile, et il n'employa pour les sceller que du mastic de Dilh. Les roses furent reconstruites de la même manière; et comme il savait que des cales en bois avaient été trouvées dans les joints des pierres de monumens dont la construction compte vingt siècles et plus, et que toutes celles que le mortier avait constamment recouvertes étaient restées sans altération, il a pensé que ce moyen pourrait remplacer avantageusement les goujons en cuivre ou en bronze qu'il aurait fallu employer sans cela, et qui auraient coûtés des sommes énormes. Le tems seul pourra faire voir s'il s'est trompé.

La belle colonnade du Louvre a également souffert de l'emploi trop considérable de fer dans la construction des plates-bandes qui forment l'architrave de son entablement, aussi en a-t-on beaucoup diminué la quantité dans leur rétablissement.

J'ai pensé, Messieurs, que ces observations sur l'emploi du fer pourraient être de quelqu'utilité aux artistes appelés à la construction des monumens publics; je désire qu'elles vous paraissent offrir assez d'intérêt pour occuper une place dans vos Annales.

RAPPORT

Sur les Observations précédentes ;

Par M. Jollois.

Séance du 6 Juin 1823.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, au nom de votre Section des Arts, du résultat de l'examen quelle m'a chargé de faire d'une notice ayant pour titre : *Observations sur l'emploi du fer dans les monumens publics*, par M. Pagot. Notre collègue, chargé de la restauration et de l'achèvement de l'église de Ste.-Croix, a fait une étude particulière de ce monument, qu'il a été à portée d'apprécier sous le double rapport de la nature et de l'emploi des matériaux. Il a surtout remarqué le mauvais effet de l'usage du fer dans toutes les parties pyramidales ainsi que dans la riche et élégante galerie, et dans les belles roses qui forment la décoration du portail de Ste.-Croix. On voit encore aujourd'hui même, en effet, des portions d'ornemens qui ne doivent leur destruction qu'au gonflement du fer, causé par l'oxidation de ce métal, provenant elle-même de l'humidité qui a pénétré dans les joints des pierres, et sans doute aussi de celle inhérente aux matériaux primitivement mis en usage dans les constructions. Il est certain que tous les graves inconvéniens qui résultent du fer employé dans l'édifice de Ste.-Croix, viennent principalement

du peu de soin que l'on a apporté à mettre ce métal hors de l'atteinte de l'humidité. M. Pagot a donc renoncé à l'usage du fer pour y substituer celui du bois. Il relie les pierres avec des axes en bois de cœur de chêne, qu'il fait bouillir pendant plusieurs heures dans de l'huile, et il emploie, pour leur scellement et le remplissage des joints, le mastic de Dihl. M. Pagot applique ce procédé non seulement aux pierres posées par assises horizontales, mais encore à celles dont les joints sont dans une direction quelconque par rapport à l'horizon. C'est ainsi qu'il a reliés entre eux ces nombreux morceaux de pierre qui, taillés en forme de découpures, composent par leur réunion les grandes roses placées au-dessus des arcs en ogives du portail. Le procédé employé par M. Pagot, avec tous les soins qu'il indique dans sa notice et surtout en faisant usage d'un excellent mastic pour bien fermer les joints des pierres, ne peut avoir que le plus grand succès. Le bois mis ainsi hors du contact de l'air et des alternatives de la sécheresse et de l'humidité, est capable de résister pour ainsi dire éternellement. Les anciens Egyptiens nous en offrent des exemples dans leurs monumens. En effet, ils ne se contentaient pas de donner aux murs de leurs édifices une épaisseur considérable et de les construire avec des pierres de grandes dimensions,

ils prenaient encore le soin de lier les unes aux autres les pierres d'une même assise horizontale par des tenons en bois qui y étaient incrustés. Ces tenons sont en sycomore, bois extrêmement compact, et taillés en double queue d'aronde. Leur longeur ordinaire est de 0m, 24 (9°). Ils ont dans leur plus grande largeur 0m, 067 (2° ½), et leur épaisseur est de 0m, 04 (1° ½). Nous avons fait démolir à Thèbes quelques assises du mur d'enceinte du grand palais de Carnac, et nous avons retrouvé de semblables tenons encore en place. Quoiqu'ils y fussent peut-être depuis plus de trente siècles, le bois n'avait cependant éprouvé aucune altération sensible. Il était seulement légèrement charbonné à la surface, mais n'avait rien perdu de sa dureté première. Une expérience de tant de siècles doit donner de la confiance dans le procédé proposé et mis en usage par M. Pagot avec toutes les précautions qu'il recommande.

Votre Section de Arts donne donc, à l'unanimité, son approbation au procédé de notre collègue. Elle pense que c'est un véritable service à rendre aux arts qui ont les constructions pour objet, que d'en répandre la connaissance; c'est pourquoi elle vous propose, par mon organe, d'insérer les *Observations* de M. Pagot dans les *Annales* de la Société.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Arts, sur un Mémoire de M. Romagnesi, Corres-respondant de la Société;

Par M.r J. Le Brun.

Séance du 20 Juin 1823.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre Section des Arts l'examen d'un ouvrage de M. Romagnesi, qui a pour titre : *Aperçu général sur l'origine des Arts, sur leurs progrès, sur leur décadence, sur les causes qui les ont produits, et principalement en ce qui concerne la sculpture considérée dans les deux genres.* Je vais avoir l'honneur de vous soumettre le rapport dont vous l'avez chargé.

Le domaine des Sciences et des Arts est d'une si vaste étendue, que la nature accorde rarement à quelque génie d'un ordre supérieur la force et les moyens d'en parcourir les diverses parties. Dans chacune d'elles séparément on distingue plusieurs hommes célèbres qui ajoutent de nouvelles découvertes à celles de leurs prédécesseurs; mais uniquement occupés du seul

objet qui captive leur esprit, les autres branches des connaissances humaines leur sont en quelque sorte étrangères. Il en est même qui paraissent insensibles aux beautés des arts d'imitation qu'ils ne croient utile et nécessaire de connaître qu'à ceux qui les professent. Cependant, comme les principes des Sciences et des Arts dérivent tous d'une même source, comme ils ont le même modèle et le même but, il est certain qu'ils sont liés par des rapports qui servent à leur intelligence commune; semblables à ces corps célestes qui s'éclairent mutuellement et se réfléchissent la lumière qu'ils reçoivent du même foyer.

D'autres, au contraire, plus présomptueux, s'érigent en critiques des productions des Arts sur lesquels ils n'ont pas la plus faible notion. On pourrait leur adresser, avec raison, ce qu'Appelles disait à l'un des courtisans d'Alexandre, qui voulait aussi faire le connaisseur : Vous voyez ces jeunes élèves qui broient mes couleurs; tant que vous avez gardé le silence, ils admiraient la richesse et l'éclat de vos habits; mais depuis que vous avez parlé de choses que vous n'entendez pas, ils ne cessent de rire.

Dans ce siècle qu'on appèle le siècle des lumières, où une prétention ambitieuse de tout savoir a remplacé l'amour plus modeste du

travail et de l'étude, où il est de mode de raisonner sur tout, et de vouloir paraître instruit sans se donner la peine de le devenir, s'il se trouve encore des hommes laborieux et désintéressés qui consacrent leurs loisirs à parcourir plusieurs ouvrages volumineux, pour en extraire ce qu'ils ont d'essentiel, combien ils méritent d'éloges et d'encouragemens ! Nous leur devons d'autant plus de reconnaissance, qu'ils ne sont animés que par le désir de nous faciliter des études qui, quoiqu'étrangères à nos occupations habituelles, n'en sont pas moins utiles, je dirais même indispensables, puisqu'elles développent en nous des idées nouvelles et ajoutent à nos connaissances et à nos plaisirs.

Mais pour remplir le but qu'on doit se proposer dans les écrits de ce genre, il faut être doué d'un jugement sain, d'un esprit juste, d'un goût épuré. Il faut que l'auteur médite long-tems son sujet, qu'il le possède tout entier, qu'il l'embrasse dans son ensemble, pour en extraire les parties substantielles dont il formera un tout régulier, et pour en détacher les faits importans qu'il enchaînera les uns aux autres, de manière qu'ils se pressent et se suivent sans interruption; il faut enfin que son style soit rapide et concis, débarrassé de détails accessoires et d'ornemens étrangers qui ne serviraient qu'à

entraver la marche, fatiguer l'attention, et la détourner de l'objet principal.

Si nous rappelons ici ces règles générales, ce n'est pas que nous ayons le dessein de les prendre pour guides dans l'examen de l'ouvrage de M. *Romagnesi*. Nous n'avons d'autre intention que de nous convaincre de la difficulté d'un genre de travail qu'on ne saurait trop apprécier. L'auteur, en nous offrant son manuscrit, ne nous a pas laissé le droit de l'examiner sous le rapport littéraire, puisqu'il l'a présenté comme un recueil de matériaux amassés sans prétention, à mesure qu'ils se trouvaient sous sa main. Nous devons seulement le considérer comme le résultat des loisirs d'un artiste auquel l'amour des arts a inspiré le désir de rassembler ce que leur histoire peut offrir d'intéressant, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Ainsi nous nous attacherons particulièrement à relever dans ce Mémoire les observations qui nous auront paru judicieuses, et qui sont le résultat d'une longue expérience. M. *Romagnesi* mérite en cela d'autant plus de confiance, qu'il professe lui-même, depuis son enfance, l'art dont il se montre l'historien, et que nous avons ici, sous nos yeux, plusieurs de ses productions qui font l'ornement du lieu de nos séances et qui attestent son talent distingué.

L'auteur remonte à l'origine des arts, qu'il attribue à la reconnaissance de l'homme envers la Divinité, dont il recevait chaque jour de nouveaux bienfaits. Bientôt cette reconnaissance s'étendit à tout ce qui servait à ses besoins et à ses plaisirs.

Après plusieurs essais, dans lesquels il exerça son industrie, qui se développait progressivement, il bâtit des temples où les images des objets de son culte furent exposées à la vénération publique. Ainsi les arts dûrent à la religion leur naissance et leur accroissement.

Nous ne suivrons point l'auteur dans ses courses lointaines, en Egypte, en Grèce et en Italie. Nous croyons qu'il est beaucoup plus intéressant pour nous d'arriver avec lui à l'époque où l'aurore des arts commençait à paraître sur l'horizon de la France et à dissiper les ténèbres de l'ancienne barbarie.

Nos premiers rois avaient embrassé le christianisme; le sang des victimes humaines ne coulait plus sur ces blocs de pierre qui servaient d'autels au milieu des antiques et sombres forêts des Gaules. Le rit abominable des Druides avait fait place au culte du vrai Dieu. Déja on s'était occupé de lui consacrer des temples; mais ces édifices, quoique d'une forme régulière, n'offraient que des masses lourdes, sans proportions,

et des ornemens bizarres accumulés sans élégance et sans goût. Les beaux arts avaient été ensevelis sous les ruines de l'empire Romain, par l'irruption des barbares du Nord.

Cependant l'époque des croisades arrive, les princes chrétiens s'arment à l'envi pour aller conquérir la terre sainte. St.-Louis emmène avec lui des artistes français qui, à leur retour, apportant le fruit de leurs études sur les constructions des Sarrasins, substituèrent, au gothique, l'architecture arabesque. Ce genre plus léger, plus élégant, n'eut pas plutôt paru en Europe, que tous les temples, les palais, les bâtimens publics et même particuliers, furent construits à l'arabesque. Alors on vit s'élever ces basiliques imposantes par leur élévation et par un air de grandeur et de majesté qui frappe l'imagination. L'auteur cite plusieurs de ces édifices, entre autres Notre-Dame de Cléry, bâtie par Louis XI; la cathédrale de Chartres, dont le clocher s'élève à plus de 300 pieds. Il est étonné de l'immense quantité de sculptures et d'ornemens qui les couvrent, dont il admire la richesse, la variété, la finesse d'exécution, surtout dans les ornemens de la porte de la sacristie de Notre-Dame de Cléry, qu'il regarde comme un chef-d'œuvre digne d'être comparé aux ouvrages les plus parfaits des anciens en ce genre.

Orléans attire particulièrement son attention. Cette ville, dit l'auteur, possède, en proportion, dans sa moyenne étendue, plus de choses remarquables en sculpture, que la grande ville de Paris. En effet, on y voit d'anciens monumens qui attestent la lourde simplicité des premiers gothiques. D'autres, par leur élégance et leur richesse, montrent les progrès des arts, au retour des croisades. Le style du Bas-Empire s'y trouve dans toute sa pureté. Ici M. *Romagnesi* entre dans plusieurs détails que nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous vos yeux : il remarque des quartiers entiers qui ont conservé la forme de leur première construction, depuis le 15e siècle. Les maisons qui les composent sont bâties en briques et en pierres de taille, ornées de très-belles sculptures d'un style varié, et ressemblent à ces fabriques d'Italie publiées par MM. Percier et Fontaine. Il en est plusieurs qui méritent d'être distinguées, tant par leur élégance et le caractère de leur architecture, que par les souvenirs qu'elles rappèlent; d'abord la maison qui fut, dit-on, habitée par Jeanne d'Arc; une autre de Marie Touchet, plus remarquable encore dans toutes ses parties. La cour est ornée d'une colonnade remplie de sculptures parfaitement exécutées; on voit à à chaque étage des galeries dont les voûtes en

pierre dure sont enrichies de caissons chargés de fleurs de lys, d'arabesques et d'emblêmes. Dans la salle des gardes, on trouve les restes d'une grande cheminée décorée de sculptures et couronnée par un bas-relief considérable. Les portes de l'allée et des appartemens sont chargées de bas-reliefs analogues à la ville. Le pavé même de la cour offre, au milieu, une grande rosace faite en carré de marbre noir taillé dans la forme des vitraux d'église. Tout y retrace le caractère du tems de leur construction, la serrurerie, la charpente, la menuiserie, jusqu'aux gouttières dont l'une, extérieure, était rubannée d'or et de bleu.

Nous citerons encore l'ancienne façade du Palais de Justice, bâtie en pierre de liais très-dure, et sculptée avec une finesse admirable. Une autre façade dans le style Florentin, décorée de trois ordres d'architecture, dont les sculptures sont exécutées avec le même soin.

Parmi les autres monumens curieux dont l'auteur fait mention, nous sommes surpris qu'il ait oublié la cathédrale de Sainte-Croix, qui fait le principal ornement d'Orléans et qui attire avec raison les regards de tous les étrangers. Quoiqu'une partie ait été construite postérieurement à cette époque, il n'aurait pas dû passer sous silence un édifice qu'on regarde

comme l'un des plus beaux en ce genre, tant par la beauté de son portail, par la hauteur, l'élégance et la légèreté de ses tours, qui paraissent comme suspendues dans les airs, que par la magnificence de son intérieur, dont la principale nef est si imposante par sa grandeur et son élévation.

Ainsi, l'introduction en France de l'architecture arabesque y fit éclore un nombre considérable de sculpteurs habiles, qui rivalisèrent de talens et portèrent leur art à un degré éminent de perfection. Ce fut alors que parurent Jean Gougeon, surnommé le *Phidias* de la sculpture française; Germain Pilon, l'un de ceux qui ramenèrent le bon goût dans la sculpture et l'architecture; Jean Cousin, si connu par ses peintures sur verre et son fameux tableau du Jugement dernier; Sarrasin, aussi habile peintre qu'excellent sculpteur. Nous voyons encore, pour l'architecture, Philibert de Lorme, Bulan, Androuet du Cerceau, à qui Orléans doit être fier d'avoir donné le jour, et plusieurs autres grands maîtres qui ont signalé l'une des plus belles époques dont la France puisse s'enorgueillir.

Nous ne parlerons pas des règnes suivans pendant lesquels les guerres de religion et les troubles intérieurs occupèrent presqu'entièrement les esprits. Arrêtons-nous plutôt au siècle

de Louis XIV, qu'on peut appeler le siècle de la gloire et des arts, où la France s'éleva au premier rang parmi les autres nations de l'Europe. Le génie du Monarque donna une impulsion générale et fit naître une foule de grands hommes dans tous les genres. Les lettres et les arts, électrisés par sa munificence royale, enfantèrent des chefs-d'œuvre qui égalèrent ce que les plus beaux siècles de la Grèce et de l'Italie avaient produit. Nous ne passerons pas en revue les merveilles de ce règne célèbre, que tout le monde connaît, et qui nous a légué, ainsi qu'aux âges futurs, des modèles toujours dignes de notre admiration.

Mais il n'y a point de stabilité dans les choses humaines : elle naissent, croissent et finissent par dépérir, après avoir parcouru les diverses périodes de développement et de force. Le siècle suivant, comme s'il avait été jaloux de l'éclat de celui qui l'avait précédé, dédaigna de marcher sur ses traces et voulut se frayer une route nouvelle. Des innovations funestes introduites dans les arts, furent accréditées par la faveur. L'empire de la mode subjugua les artistes; ils abandonnèrent l'étude de la nature pour adopter une manière factice, une pratique trompeuse qui séduisit la multitude. Les meilleurs esprits se laissèrent entraîner par le torrent, et

l'école française tomba insensiblement dans un état d'ignorance qui approchait de la barbarie. Enfin Vien parut ; il rappela les vrais principes et le goût du beau, méconnus depuis long-tems ; il enseigna ce qu'on n'aurait jamais dû oublier, que les arts n'ont d'autre but que l'imitation de la nature. Aussitôt, on vit sortir de son école les David, les Regnault, les Vincent, qui achevèrent une régénération si heureusement commencée, et formèrent eux-mêmes cette pépinière d'élèves qui font aujourd'hui la gloire de l'école française. Parmi ces élèves on distingue MM. Gérard, dont le magnifique tableau de l'entrée d'Henri IV dans Paris est digne de passer à la postérité comme un monument national; Girodet, qui a renouvelé dans sa Galathée le prodige de Pygmalion; Guérin, dont le talent varié sait traiter également les sujets gracieux et terribles, et se montre avec la même supériorité dans sa Didon et dans sa Clytemnestre; Gros, qui est parvenu à naturaliser dans notre école le coloris de l'école vénitienne. Ainsi ces élèves, devenus à leur tour des maîtres habiles, continuent d'alimenter le feu sacré par d'autres élèves nombreux qui le transmettront à nos descendans.

La sculpture ne présente pas aux yeux de l'auteur la même perspective, quoique cet art soit parvenu au même degré de perfection dans les ouvrages de Chaudet, de Moitte, et qu'il

s'enrichisse tous les jours des productions de Cartelier, de Bosio, de Dupaty et autres grands maîtres. Comme les sculpteurs ont bien moins d'occasion d'exercer leurs talens, il craint que leur art ne puisse conserver cet éclat qu'il avait recouvré de concert avec la peinture ; il propose, en conséquence, un moyen qu'il croit propre a préserver la sculpture d'une décadence qui semble la menacer, surtout celle qui a pour objet les ornemens. Ce serait d'établir un atelier où un certain nombre d'élèves chargés par le Gouvernement d'exécuter des travaux qui leur fourniraient les moyens d'étudier cet art avec soin, formeraient eux-mêmes pour l'avenir d'autres élèves capables de perpétuer ce genre de talens.

En dernière analyse, si, pour remplir la tâche qui nous est imposée, nous sommes obligés de dire que nous aurions désiré un peu plus de méthode et de style dans l'ouvrage de M. *Romagnesi*, nous pouvons assurer aussi, qu'il se fait remarquer par le bon esprit qui y règne, par un zèle passionné pour l'intérêt des arts, et par un amour national qui fait son éloge et qui devrait animer tous les Français.

La Section des Arts a été, en conséquence, d'avis de vous proposer le dépôt de son manuscrit dans vos archives.

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature, sur un ouvrage intitulé : La Conquête du Mexique (1) ;

Par M. Blanvillain,

Séance du 4 juillet 1823.

Sur la fin du quinzième siècle, ce fut un grand spectacle de voir un navigateur, accompagné de quelques matelots, fendre hardiment des mers inconnues, et aborder à la petite île de *S.t-Salvador*, où il prend possession d'une immense contrée dont pendant tant de siècles on n'avait pas même soupçonné l'existence, et qui, égalant presque en étendue nos trois continens, offrait à l'homme de nouveaux cieux, de nouveaux domaines à la science, et au sage de nouvelles méditations.

Pour récompense, l'auteur d'une si étonnante découverte fut abreuvé d'amertume, et il mourut délaissé, sans avoir même la consolation de donner son nom à cette terre qu'il avait découverte. Cet honneur fut usurpé par *Américo Vespucci*, Florentin, pilote majeur sur la flotte de l'amiral Ojedo, lequel indiquait sur ses

(1) *La Conquête du Mexique*, Poème en dix chants, *Orléans*, imprimerie de *Guyot* aîné, 1823.

cartes le nouveau continent sous la désignation d'*Amérique*, nom qui lui est resté malgré les réclamations des Espagnols. Cette riche conquête, à laquelle aucune autre nation d'Europe ne participa à cause de la prépondérance de Charles-Quint, fournissait aux littérateurs un sujet aussi curieux qu'instructif. M.me *du Boccage*, il y a 60 ans, a été la première à chanter cet événement; *Marmontel* ensuite a composé les *Incas*; enfin *Joet* et *Barlow* ont écrit leurs *Colombiades* et ont célébré à la fois la découverte qu'avait faite Cristophe Colomb et les conquêtes des Espagnols. Notre collègue, Monsieur *de Gautray*, a envisagé son sujet sur un plan plus simple et plus imposant : il s'est borné à chanter la Conquête du Mexique. Il a choisi Cortez de préférence, comme ayant réuni les vertus qui distinguent un héros. Son entreprise a pour but de délivrer un vaste pays d'une idolatrie barbare, de lui faire adopter la morale des chrétiens, et d'unir les deux mondes par les liens de la fraternité.

« Le lieu de la scène est sur les rives du lac » Mexico, et le poème commence deux ans » après le débarquement des Européens. Cortez » assemble son conseil et fait aux Mexicains » des propositions de paix; il est refusé par » Guatimozin qui entreprend de dévaster la » plaine pour affamer l'armée des Castillans. Gus-

» man amène un renfort à Cortez. L'ange Ariel,
» qui protège l'ancien monde, croyant qu'il est
» dans l'intérêt de l'Europe que la flotte de
» Gusman ne parvienne point au Mexique,
» suscite une violente tempête pour l'en éloigner;
» mais Ariel, mieux instruit des desseins de Dieu
» sur Cortez, appaise les flots et Gusman entre
» tranquillement au port. Ici, la puissance in-
» fernale entreprend de s'opposer au succès de
» Cortez. Satan ordonne à l'Avarice et à la
» Volupté de mettre tout en œuvre pour le
» gagner. L'Avarice vient à bout de soulever
» le camp, en inspirant ses fureurs à un Cas-
» tillan. Cortez appaise cette sédition, puis il
» s'occupe à construire des vaisseaux pour facili-
» ter la prise de Mexico. L'Avarice va trouver la
» Volupté pour l'engager à corrompre le cœur
» de Cortez. Le héros est sur le point de re-
» noncer à la conquête pour se livrer aux
» plaisirs. Alors l'ange Ariel descend des cieux
» pour venir au secours du héros. Guatimozin
» livre un combat sanglant et après plusieurs évé-
» nemens les Mexicains sont défaits : les captifs
» castillans sont conduits au temple pour y
» être immolés. Ils sont délivrés; le Fanatisme
» apparaît à Guatimozin et lui fait voir le
» Nouveau Monde opprimé par l'Ancien. Aigri
» par les pertes qu'il a faites, Cortez en presse le

» siège ; il détourne les eaux douces qui ali-
» mentent la ville et elle est en proie au tour-
» ment de la soif. Le Fanatisme voyant Cortez
» animé par la vengeance va le trouver pour
» le porter à de nouveaux excès. Ici Ariel des-
» cend des cieux et transporte Cortez au firma-
» ment ; il le fait lire dans le livre des destins ; il
» y voit le résultat des cruautés commises par les
» Européens au nom de la religion. Le cœur de
» Cortez est changé, mais Guatimozin se refuse
» toujours à la paix. Alors les Castillans se décident
» à attaquer la ville. Guatimozin vient fondre
» sur les Espagnols ; il est tué par Cortez
» dans un combat singulier, et la ville de
» Mexico tombe, avec l'empire, au pouvoir des
» Castillans ».

Telle est la marche du poème. Le merveilleux y est employé avec beaucoup de sagesse, et les épisodes y sont liés au sujet et naturellement amenés. Cependant on ne peut se dissimuler que l'intérêt ne soit quelquefois diminuée par l'impression que la cruauté des Espagnols a laissée dans les esprits, et on ne peut s'empêcher de voir dans cette expédition une poignée d'aventuriers qui profitent de la supériorité et du merveilleux de leurs armes pour subjuguer et massacrer un peuple doux, qui

Offerts aux yeux humains qui n'ont pu les connaître;
Par eux d'autres mortels sont éclairés peut-être ».

. . . .

« Un Dieu, pour ses desseins variant ses largesses,
Couvrit ces lieux divers de diverses richesses.
Sans doute il a voulu que des dons mutuels
Rapprochassent les cœurs des farouches mortels,
Et que le genre humain, bienveillant et tranquille,
Mît en commun les fruits que produit son asile.
C'est le Dieu des chrétiens; de ses vastes regards
Il embrasse à la fois tous ses enfans épars.
Eternel, tout-puissant, dans son Empire immense
D'autres dieux n'ont jamais partagé sa puissance,
Et, de cet Univers sublime Créateur,
Seul il maintient les lois dont seul il est l'auteur.

Astres toujours constans en parcourant le Monde,
Aux erreurs du païen que votre voix réponde :
Ces espaces égaux, marqués dans votre cours,
Par d'immuables lois régleraient-ils vos jours,
Si pour vous gouverner mille mains différentes
Tour à tour employaient leurs forces inconstantes?
Torrens qui détruisez le fruit de nos travaux,
Souffles impétueux qui boulversez les eaux,
Terribles ouragans, redoutable tonnerre,
Seriez-vous en tout lieu la terreur de la terre,
Si des dieux inégaux par d'inégales lois
A leurs sujets mortels commandaient à la fois?
Des plaines du Couchant aux portes de l'Aurore
S'étend le bras du Dieu que notre Europe adore;
C'est lui qui du néant a tiré l'Univers:
Jadis amas confus de principes divers,

Le chaos remplissait ces voûtes magnifiques,
Et des palais divins entourait les portiques.
L'Eternel a parlé; la nuit a disparu;
Il a dit au soleil : parais; il a paru.
Présent que de ses feux attendait la nature,
La chaleur pénétra dans cette masse impure;
La jeune fleur s'ouvrit aux zéphyrs caressans;
L'arbre aux cieux s'éleva : les animaux naissans,
Fiers de sentir la vie et brillans de jeunesse,
Sortirent du chaos, bondirent d'allégresse,
Et, dans leurs doux ébats, lancèrent dans les airs
Les restes du limon dont ils étaient couverts.
Un maître leur manquait; il reçut la naissance;
Loin de lui ce néant qu'adopta l'ignorance.
Le néant est-il fait pour ton cœur agité ?
Homme, Dieu te créa pour l'immortalité.
Que ton être, à ce mot, s'ennoblisse et s'épure;
Rends-toi digne aujourd'hui de ta gloire future;
Dompte des sens grossiers : au joug de la raison
Soumets ce corps mortel qui forme sa prison ».

PROGRAMME

Des PRIX *proposés par la Société pour* 1824 *et* 1825.

La Société, au commencement de 1822, avait mis au concours quatre sujets de Prix, savoir : deux pour 1822, un d'Agriculture pour 1824 et un d'Antiquités pour 1825.

Des deux Prix proposés pour 1822, celui pour l'éloge de *Pothier* (Robert-Joseph) a seul été remporté. M. *Boscheron Desportes*, Substitut de M. le Procureur général près la Cour royale d'Orléans, a obtenu la *médaille* d'or, et la Société a arrêté que son discours serait imprimé dans ses Annales. Un *accessit* a été accordé à M. *Javon* fils, Avocat près la Cour royale de Paris, et M. *Pailliet*, Avocat près la Cour royale d'Orléans, a obtenu une *mention honorable* (1).

Le sujet médical n'ayant pas été traité d'une manière assez satisfaisante, reste au concours dans les termes suivans :

« Décrire les fièvres intermittentes des pays » marécageux, tels que la Sologne ;

« Faire connaître surtout les causes locales ;

« Examiner le rapport de ces fièvres avec les » altérations des viscères ;

« Indiquer les moyens préservatifs et le traitement curatif ».

La Société croit cependant devoir déclarer qu'elle a distingué un Mémoire portant pour

---

(1) L'éloge de Pothier couronné par la Société se trouve chez Mad. V.e *Huet-Perdoux*, Imprimeur à Orléans. Il se compose de trois feuilles d'impression.

Prix. . . . . . 1 fr. 25 cent.

épigraphe, *Quorum pars Magna fui.* Les considérations générales qui le précèdent, ont paru vagues et trop étendues ; il a semblé aussi que plusieurs autres parties de ce Mémoire pourraient être avantageusement resserrées.

La Société profite de cette circonstance pour rappeler les deux Prix d'Agriculture et d'Antiquités qu'elle a mis l'année dernière au concours.

1.° AGRICULTURE.

« Faire connaître les engrais qui conviennent
» aux pays sableux et argileux, tels que la Sologne.

« Les concurrens devront traiter des engrais en
» général et principalement des propriétés de
» celui connu sous le nom d'*urate*, ou de ceux
» qui sont formés par la combinaison, soit de
» l'urine, soit de l'urate lui-même avec d'autres
» substances, telles que la chaux, la marne, le
» tan, le charbon aminal, etc.

» Il sera nécessaire d'indiquer, d'après des
» expériences faites avec soin :

» 1.° La manière dont ces engrais doivent être
» employés ;

» 2.° Le tems le plus favorable pour les porter
» sur les terres ;

» 3.° La nature du sol auquel ils conviennent
» le mieux ;

» 4.° Les dépenses qu'ils occasionnent ;
» 5.° L'effet qu'ils produisent sur les récoltes.
» On y joindra, s'il se peut, la description
» d'un instrument propre à les répandre ;
» A mérite égal, les expériences faites le plus
» en grand seront préférées. »

2.° Antiquités.

« Donner une notice historique et descriptive
» des principaux monumens du département du
» Loiret dont la construction est antérieure à
» l'année 1600. »

« Les auteurs accompagneront leurs descrip-
» tions des dessins géométraux nécessaires pour
» en faciliter l'intelligence. »

Les concurrens, pour le prix de médecine, devront avoir remis leur travail, en latin ou en français, avant le 1.er mai 1824.

Les mémoires d'agriculture ne seront reçus que jusqu'au 1.er novembre 1824. Les autres seront admis jusqu'au 1.er janvier 1825 : tous ces termes sont de rigueur.

La Société décernera pour chacun de ces Prix une médaille d'or qui sera de 600 fr. pour celui d'antiquités, et de 300 fr. pour les autres Prix.

Toutes les pièces ou mémoires devront être envoyés, franc de port, à M. le Docteur *Pelletier*, Secrétaire général de la Société.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages ; ils le remplaceront par une épigraphe et le renfermeront, avec leur adresse, suivant l'usage académique, dans un billet cacheté, sur lequel il répéteront l'épigraphe qu'ils auront choisie. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait remporté le prix ou aurait obtenu une mention honorable.

La société prévient les concurrens qu'elle ne remettra rien de ce qui lui aura été adressé.

Les Membres titulaires ne pourront pas être couronnés.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Belles-Lettres, sur un ouvrage de M. de Plasman, *intitulé,* Des Contre-Lettres (1).

Par M. Légier, Neveu.

Séance du 4 juillet 1823.

Les *Contre-Lettres*, sur lesquelles nous trouvons à peine quelques articles disséminés

---

(1) *Des Contre-Lettres*, considérées 1.° dans leurs rapports avec les obligations en général ; 2.° avec les lois fiscales encore en vigueur sur cette matière ; 3.° avec les règles du contrat de mariage ; par *L. C. de Plasman*,

dans nos codes, jouent cependant un rôle assez important dans le cours des transactions sociales. Destinées par leur objet à détruire ou modifier des conventions ostensibles, un intérêt quelquefois légitime, le plus souvent frauduleux, leur donne naissance, et l'on conçoit dès-lors que leur emploi doit être fréquent; il l'est surtout devenu depuis que l'énormité des droits fiscaux a éveillé toute l'adresse de l'homme pour tâcher de s'y soustraire.

Aucun auteur jusqu'ici n'avait traité cette matière *ex-professo*; quelques principes généraux existaient toutefois, mais on sait que malgré l'utilité de ces grands principes régulateurs auxquels le magistrat et le jurisconsulte doivent constamment se rattacher, des exceptions nécessaires et les circonstances variées du fait en rendent toujours l'application très-difficile dans la pratique, et c'est là ce qui de tout tems a donné tant de prix aux ouvrages dans lesquels, guidé par le seul intérêt de la science, le jurisconsulte devenu l'émule du législateur, pose les règles fondamentales, concilie ce qu'en appa-

---

Avocat à la Cour Royale d'Orléans. = Brochure in-8.° de 120 pages d'impression. — *Paris*, chez Nève, libraire de la Cour de Cassation, au Palais de Justice; *Orléans*, V.° Huet-Perdoux, Imprimeur, rue Royale.

rence au moins elles offrent quelquefois de contradictoire, déduit les justes conséquences qui en découlent et les applique aux diverses difficultés que l'expérience a déjà fait connaître, ainsi qu'à celles que son intelligence prévoit.

C'est dans cet esprit que M. *de Plasman* a écrit quelques réflexions générales servant d'introduction à son ouvrage. Consacrées à la définition des Contre-lettres et à leur objet, elles prouvent que l'auteur est pénétré de cette grande vérité, que les lois éternelles de la morale devraient toujours chez le législateur, le magistrat et le jurisconsulte, servir de base à la confection des lois positives et à leur application, comme elles devraient suffire à l'homme privé pour diriger sa conduite.

Passant ensuite à la division qu'il a cru devoir suivre, M. *de Plasman* examine dans une première partie les contre-lettres dans leurs rapports avec les obligations en général ; dans la deuxième, il traite des contre-lettres relatives au contrat de mariage.

Quoique cette division n'ait rien d'absolument tranché, puisque le contrat de mariage fait aussi partie des conventions en général, elle peut néanmoins se justifier et paraît tracée par la loi même, car notre code, après avoir parlé des contre-lettres dans un seul article placé au titre des obligations

conventionnelles en général, a cru devoir s'en occuper encore dans deux articles spéciaux du titre du contrat de mariage. C'est là surtout, en effet, qu'un sentiment de faiblesse ou de cupidité aurait pu créer des contre-lettres, contre l'intérêt de l'un des époux ou contre celui des tiers; rien de plus naturel dès-lors que de trouver dans l'importance et le nombre des questions qui peuvent s'élever à l'occasion des contre-lettres relatives à l'association conjugale, le motif d'une division de l'ouvrage.

Dans l'une et l'autre partie, M. *de Plasman* a rassemblé les principes épars dans les écrits des auteurs anciens et modernes, et les dispositions législatives qui ont régi ou régissent encore le sujet qu'il a traité. Dans chacune il aborde franchement les questions, souvent très-épineuses, que l'intérêt a fait naître, et sans se livrer à des dissertations trop étendues, il ne laisse pourtant de côté aucunes des raisons principales qui doivent éclairer la décision et n'affecte pas d'ignorer les objections pour se dispenser de les réfuter, mettant ainsi son lecteur à portée d'apprécier la sagesse du sentiment qu'il adopte et de se décider en grande connaissance de cause.

Quelquefois l'auteur a cru devoir combattre l'autorité de noms célèbres dans la science des

lois, et professer des opinions contraires aux leurs; mais le ton grave et décent de sa discussion, prouve qu'il n'a pas été guidé par le vain amour-propre de lutter contre les princes de la jurisprudence, mais uniquement par la conviction de l'erreur qu'il croit avoir été leur partage.

Le style de l'ouvrage a d'ailleurs les qualités appropriées au sujet.

En un mot le *Traité sur les Contre-Lettres* montre dans son auteur les connaissances unies au talent de les propager, et fait désirer qu'encouragé par ce premier essai, il s'ouvre une carrière plus vaste.

PAPPORT

Fait au nom de la Section de Médecine sur l'ouvrage de M. MONFALCON, *intitulé* : Essai pour servir à l'Histoire des Fièvres adynamiques et ataxiques ;

Par M. RANQUE.

Séance du 16 *Août* 1823.

M. Monfalcon aspire, Messieurs, à l'honneur de faire partie de votre Société.

Pour justifier ses droits à cette flatteuse ad-

mission, il vous fait hommage d'un Mémoire qu'il a composé dans le dessein de servir à l'histoire des fièvres adynamiques et ataxiques; il vous présente en outre les couronnes qu'il a obtenu du Cercle Médical de Paris, de la Société libre d'Émulation de Liége, de la Société d'Émulation du département de l'Ain, et de la Société de Médecine de Lyon, couronnes qu'il doit au talent supérieur avec lequel il a traité les plus hautes questions de la science.

Son nom vous rappèle ces articles nombreux et intéressans repandus dans le grand *Dictionnaire de Médecine*, et ces analyses savantes et spirituelles des productions nouvelles dont pendant plusieurs années se sont enrichis les journaux les plus distingués.

Tant de titres me semblent rendre superflu un rapport détaillé du Mémoire que vous adresse M. Monfalcon, et dont vous m'avez chargé de vous faire connaître l'esprit.

Dans cet opuscule, M. Monfalcon s'est proposé pour but la recherche de la nature de ces maladies qui désolent l'espèce humaine, et qui sont connues sous le nom de *Fièvres adynamiques et ataxiques*.

« La première n'est-elle qu'une inflammation » de quelques viscères abdominaux, ou n'est-elle

» pas due plutôt à un état de souffrance de tout
» l'organisme? »

» La seconde ne serait-elle qu'une inflamma-
» tion idiopathique ou une irritation sympathique
» de l'encéphale, ou une phlegmasie gastrique,
» ou plutôt une affection essentielle de toute
» l'économie? »

Telles sont les questions que s'est faites M. Monfalcon. Pénétré de leur haute importance, il croit, pour mettre le lecteur à même de se prononcer sur une matière aussi délicate et aussi grave, devoir lui mettre sous les yeux les argumens divers dont se sont armés jusqu'à ce jour les défenseurs des deux opinions contradictoires; car en médecine, Messieurs, comme dans toutes les sciences qui sont l'objet de la méditation des hommes, la contradiction semble être un besoin de l'humanité, et une nécessité de son organisation.

Dans cet exposé plein de mouvement et d'intérêt, l'auteur n'enlève à aucune des opinions les avantages qu'elle peut avoir; chacune y étale et y fait valoir ses droits à la victoire. Les pages brillantes où sont tracés les combats que se livrent entre eux les partisans des deux opinions opposées, sont un véritable tournois où l'on voit s'élancer chaque athlète défendant avec courage et opiniâtreté non pas les droits de la beauté,

mais des droits plus importans, les droits de la science et ceux de l'humanité.

Athlète lui-même, après avoir été rapporteur impartial, M. Monfalcon se fait un faisceau des armes qu'il va prendre dans chaque camp, et descend à son tour dans l'arène pour y proclamer sa profession de foi, pour y défendre ce qu'il appèle à son tour les intérêts de la science et de l'humanité.

La modestie de son allure, si je puis me servir de cette expression, la modération de son langage, lui donnent des droits à être écouté avec bienveillance.

« J'ai laissé à mes lecteurs, dit M. Monfalcon, » le soin de juger le grand procès de la nature » des fièvres essentielles; cependant je ne reculerai » pas devant la nécessité de faire connaître mon » avis : *Il est entièrement en faveur de la doc-* » *trine physiologique.*

» Qu'elle soit trop exclusive et imparfaite » encore, sous quelques rapports d'une impor- » tance *très-secondaire*, il est vrai; qu'elle exagère » les attributions de l'estomac aux dépens de » l'encéphale; elle est comme toutes les œuvres » humaines, susceptible d'amélioration; mais il » n'en est pas moins vrai que toutes les fièvres » sont, en dernier résultat, une irritation locale,

» l'affection d'un organe, en un mot, l'inflam-
» mation.

» On a beaucoup à gagner et rien à risquer » en traitant les pyrexies d'après ce principe, » qu'elles sont des phlegmasies ».

Soit que l'on partage l'opinion de M. Monfalcon, soit qu'on la repousse, on ne peut s'empêcher de reconnaître, après la lecture de son Mémoire, que l'auteur y a constamment cherché à mériter les suffrages des savans, et qu'il a complètement atteint ce but flatteur par cette élégance de diction, cette décence de discussion, cette sévérité, cette force de dialectique, cette profonde connaissance des lois de l'organisme, cette haute philosophie, cette impartialité de jugement, qualités rares et précieuses dans leur réunion, qui tout à la fois concilient les esprits et la raison, dissipent les nuages amoncelés par la haine et soutenus par la prévention, et qui seules sont capables de faire sortir la vérité triomphante de la lutte où depuis tant de siècles elle est engagée avec les erreurs les plus funestes à l'humanité.

La part brillante qu'a eu M. Monfalcon à cet heureux triomphe de la vérité, lui a ouvert la porte des sociétés savantes les plus distinguées de la France et de l'étranger.

Ne serez-vous pas flattés, Messieurs, de l'em-

pressement que met un savant aussi recommandable et déjà célèbre, à solliciter l'honneur de correspondre avec vous, et ne croirez-vous pas acquitter une dette et servir utilement les intérêts de la Société en admettant M. Monfalcon au nombre de vos membres correspondans?

Telle est mon opinion, Messieurs, et telle, j'aime à le croire, sera la vôtre.

BIBLIOGRAPHIE.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE ou *Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la Littérature, les Sciences et les Arts.*

Depuis un démi-siècle les sciences philosophiques ont fait de très-grands progrès. Leur domaine s'est étendu par toute la terre, parce que partout aujourd'hui il y a des hommes qui étudient et raisonnent. L'esprit d'observation, propagé avec celui du commerce, règne à Botany-Bay comme dans l'Inde et dans les îles de la mer du sud. L'Asie et l'Afrique sont chaque jour explorées par nos savans, et les rivages de l'Amérique sont peuplés d'hommes aussi civilisés et aussi instruits que ceux de l'Europe elle-même. La multiplicité des Journaux scientifiques ou littéraires, des Recueils encyclopédiques et des

ouvrages élémentaires, a établi la communication la plus prompte entre les savans et les littérateurs de toutes les parties du monde. L'habitude de comparer est devenue générale; la raison ne domine que parce que la vérité s'est fait jour.

C'est un très-grand bien que de la propager avec la science; aussi, malgré tous les obstacles que cette propagation éprouve, soit par la faute de ceux qui la protégent, soit par l'erreur de ceux qui la redoutent, on ne saurait trop répandre les ouvrages qui peuvent contribuer à l'extension des connaissances humaines. On ne peut donc trop faire connaître *la Revue Encyclopédique*, recueil excellent, dont le but est de donner, chaque mois, une analyse raisonnée des productions récentes les plus remarquables dans la Littérature, les Sciences et les Arts.

Cet ouvrage, publié par M. A. *Jullien*, de Paris, dont les travaux sont si avantageusement connus, est rédigé par une Société de savans et de littérateurs qui, pour la plupart, ont acquis une réputation européenne (1).

Il en paraît chaque année douze numéros composés d'environ douze feuilles d'impression

---

(1) 1.° *Pour les Sciences physiques et mathématiques et les arts industriels* : MM. Ch. Dupin, Chaptal, Fournier, *de l'Institut*;

chaque, et dont trois forment un volume suivi d'une table alphabétique.

Déjà 19 volumes de cette importante collection ont été publiés depuis 1819 jusqu'à ce jour.

C. Coquerel; Ferry; Francœur; Le Normand, *professeur de technologie*; A. Michelot; Moreau de Jonnés; Warden, *ancien Consul des Etats-Unis d'Amérique*, etc.

2.° *Pour les Sciences naturelles* : MM. de Lacepède; Géoffroy Saint-Hilaire, *de l'Institut*; Bory de Saint-Vincent, *correspondant de l'Institut*; Desmarest; V. Audoin; Brongniart *fils*; G. Delafosse; Flourens, D. M., etc.

3.° *Pour les Sciences médicales* : MM. Adelon, Bailly, Damiron, Dupau, Esquirol, Friedlander, Georget, Koreff, Magendie, Orfila, Pariset, D. M., etc.

4.° *Pour les Sciences philosophiques et morales, politiques et historiques* : MM. Lanjuinais, *de l'Institut*; M. A. Jullien, *de Paris*; De Gérando; Alex. de la Borde, *de l'Institut*; Agoub, Anné; Artaud; Avenel; Berville, *Avocat*; Barbié du Bocage, *de l'Institut*; Champollion-Figeac, *correspondant de l'Institut*; Champollion *jeune*; Depping; A. Dufrayer; Dufau; Duvergier; Guadet, *Avocat*; Jomard, *de l'Institut*; Laffon de Ladebat; Alex. Lameth; P. Lami; A Métral; Meyer, *d'Amsterdam*; Parent-Réal; Pouqueville; Renouard, *Avocat*; Eusèbe Salverte; Simonde de Simondi; Stapper; A. Taillandier, *Avocat*; Varney, etc., etc.

5.° *Pour la Littérature française et étrangère, la Bibliographie, l'Archéologie et les Beaux-Arts* : MM. Aignan, Andrieux, Amaury-Duval, Emeric David, Lemercier, de Ségur, *de l'Institut*; Barbier, *ancien conservateur des bibliothèques* du Roi; J. P. Brès; Alphonse Mahul; Ph. Golbéry, *de Colmar*; H. Héreau, Henrichs, Babey; M. Berr; Félix Bodin; Chaussard; Chauvelet; Chênedollé *fils*, *de Liege*; J. Droz; Dumersan; Ed. Gauttier; Goepp; Heibert; Crafft; Langlès, *de l'Institut*; V. Leclerc; Liagno; Marron; Mazois; Nicolo-Poulo; Patin; Pellissier; de Reiffenberg; de Stassart; *de Bruxelles*; Franç. Salfi; Schweighæuser *fils*, *de Strasbourg*; Léon Thiessé; Verdier, *etc.*

La réunion des mémoires, analyses, ouvrages, bulletins bibliographiques nouvelles scientifiques et littéraires, etc., qui les composent, peut être considérée comme le tableau des progrès de l'esprit humain depuis cinq ans.

Après chaque vingtième volume, il en paraîtra un particulier sous le titre de *Table Quinquennale de la Revue Encyclopédique*. Ces Tables, qu'on ne pourra trop recommander, seront d'une très-grande utilité pour tous les souscripteurs, auxquels elles éviteront des recherches longues et pénibles. Elles seront indispensables aux savans et aux littérateurs qui voudront se tenir au courant de la science.

Comme on pourra se les procurer séparément au prix modique de 6 fr., en souscrivant d'avance, tous ceux qui s'intéressent aux sciences, à la littérature et aux arts, s'empresseront certainement de les acquérir.

Le prix de l'abonnement à *la Revue Encyclopédique* est de 42 fr. pour Paris, et 48 fr., franc de port, pour les départemens.

On s'abonne au Bureau, rue d'Enfer-Saint-Michel, n.° 18.

B. de M.

treprendre de les lire tous ; le bulletin que nous annonçons mettra chacun à même de connaître ce qui l'intéresse, ou au moins de savoir où trouver les documens dont il a besoin. Toutes les découvertes nouvelles y sont annoncées dans l'intérêt de la science ; des extraits impartiaux de la plupart des écrits scientifiques qui paraissent, y sont donnés, chaque mois, et suivent de près leur publication.

La collection des bulletins, qui n'a commencé qu'au 1.er janvier 1823, jouit déjà d'une juste réputation et d'une grande estime.

Il en paraît chaque mois un numéro de dix feuilles d'impression. Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an, pour Paris, et de 36 fr, franc de port, pour le reste de la France.

B. de M.

(D. F.), Freidlanler (Fdr.), Pinel fils (P. f.), Béclard, Breschet, A. Dupeau, Rouzet, Huzard, père et fils, Idt, Andral fils.

Agriculture, *Economie rurale et domestique*. MM. Bosc, Sylvestre (Sylv.), Yvart, Huzard fils (H. f.), Dupont.

Arts industriels. MM. Hachette, Coriolis (G. C.), Chevreul, Gauthier de Claubry (G. de C.), Bulos (B. S.), Benoît (B.).

Géographie et Statistique, *Economie publique*. MM. Coquebert de Monbret, Louis de Freycinet, Denax (Den.), de Férussac (F.), Jolivet (Jol.), Eyriès, Barbier du Boccage (B. du B.), Jomard (J.), Champollion-Fijeac (W.), Amédée Jaubert, Sylvestre, Warden (Ward.), Lapie, de Châteauneuf, Berthevin, Suehr-Merlin (S. M.).

Art nautique. MM. de Rossel, Louis de Freycinet.

Art militaire. MM. Koch (K.), Augoyat (A.), Poumet (B. P.), de Férussac (F.).

Voyages. MM. Eyriès, Jomard (J.), Amédée Jaubert, Leschenaud de la Tour, de Férussac (F.).

PROCÈS-VERBAL

De la Séance publique du vendredi soir, 29 août 1823, tenue à l'hôtel de la Mairie, sous la présidence de M. le Vicomte DE RICCÉ, *Préfet du Département et Président honoraire de la Société.*

La séance a commencé à sept heures.

L'auditoire était brillant et très-nombreux. On y remarquait beaucoup de Magistrats, un grand nombre de Fonctionnaires publics, et les personnes les plus distinguées de la ville.

Mgr. l'Évêque, M. le premier Président de la Cour royale et M. le Lieutenant-Général Comte d'Andigné, Pair de France, commandant le département, honoraient l'assemblée de leur présence.

M. le Préfet, après avoir ouvert la séance, a dit :

MESSIEURS,

« Appelé par mes fonctions à la présidence de cette savante Société, je sens tout le prix d'une si honorable prérogative ; mais en portant mes regards sur le digne Président dont j'occupe

aujourd'hui la place, je ne me dissimule pas combien il a rendu ma tâche difficile.

« Ami des bonnes lettres, écrivain facile et plein de goût, c'est sa plume qu'il me faudrait lui dérober pour célébrer le vainqueur auquel je remettrai bientôt la couronne académique que vous lui avez décernée.

« M. le secrétaire-général vous rendra compte, dans quelques instans, des travaux de la Société depuis sa réorganisation, qui date, comme le bonheur de la France, du retour de la légitimité ».

M. *De la Place de Montévray*, président ordinaire, a répondu à M. le Préfet, et lui a exprimé les sentimens de la Société. Il a payé aussi un juste tribut de souvenir à M. le Comte Maxime de Choiseul, à qui elle est redevable de son rétablissement, et a prouvé par des faits que le goût du commerce n'a jamais éteint, dans Orléans, celui des Sciences, des Lettres et des Arts.

M. le Docteur *Pelletier*, secrétaire-général, a présenté ensuite le résumé des travaux de la la Société depuis sa réorganisation au mois de janvier 1818. Ce rapport a été terminé par la lecture de plusieurs fragmens de l'*Éloge de Pothier* auquel elle a adjugé le prix.

En remettant à l'auteur, M. *Boscheron-Desportes* fils, la médaille d'or qui lui a été décernée, M. le préfet a prononcé un discours qui a été

écouté avec beaucoup d'intérêt, et qui a été très-applaudi.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-général a publié le programme des prix proposés par la Société pour les années 1824 et 1825.

M. le Docteur *Latour*, invité à monter au bureau, a lu un mémoire dans lequel il a fait voir que le *Croup*, loin d'être un produit de la vaccine, comme le vulgaire paraît disposé à le croire, n'est pas même une maladie nouvelle; que beaucoup de médecins, tant anciens que modernes, l'ont décrit sous différens noms, et que du tems d'Hippocrate il était déjà bien connu.

M. *Desportes* a succédé à M. Latour et a communiqué un éloge de M. de Varicourt, décédé Evêque d'Orléans et Membre honoraire de la Société. La lecture de ce morceau a été interrompue plusieurs fois par de nombreux applaudissemens.

M. *Lebrun* a remplacé M. Desportes et a soumis à l'assemblée des réflexions sur la destination des Monumens publics, sur l'origine de la nudité des Statues heroïques et sur l'abus qu'on en fait dans les monumens français.

La séance a été terminée par une Notice sur la ville d'Orléans en 1823, où M. Benoist-Latour a exposé des vues utiles et des projets d'embellissement qui mériteraient d'être adoptés.

La Société, consultée ensuite par M. le Préfet, a arrêté que toutes les pièces dont elle venait d'entendre la lecture, seraient insérées dans ses Annales, et l'impression en a été ordonnée.

La séance a été levée à dix heures.

DISCOURS

Prononcé dans la séance publique du 29 août 1823,

Par M. De la Place de Montévray,

Président ordinaire de la Société.

Messieurs,

Il est une vérité que proclame l'expérience de tous les siècles; rien d'utile, rien de grand ne peut être produit que par le concours des efforts de plusieurs vers un but commun. De là le besoin des rapprochemens entre les hommes que dominent les mêmes goûts, qu'attirent les mêmes études; de là l'avantage des Sociétés savantes et littéraires. Désireuses de propager les progrès des sciences, des lettres et des arts, elles exerceront toujours la plus puissante influence sur la prospérité des états et sur le bonheur des peuples, lorsque, formées de citoyens réunis par l'attrait

d'une mutuelle estime, elles confieront à la raison le soin de diriger leurs efforts, et à la sagesse celui de les garantir de tous écarts.

Loin de nous, Messieurs, ce préjugé trop légèrement adopté par quelques esprits superficiels, que là où les vues se dirigent principalement vers les spéculations commerciales, trop peu d'attraits environnent les travaux scientifiques et littéraires, pour qu'on puisse s'y consacrer avec quelqu'espoir d'encouragement et de succès. Erreur funeste, qui s'évanouit dès qu'on considère que le commerce, qui né de la civilisation en a bientôt étendu les progrès et favorisé le perfectionnement, a dû, dans tous les temps, se trouver disposé à contracter une alliance intime avec les sciences, les lettres et les arts, dont l'utilité n'a été convenablement appréciée, ni les charmes bien sentis, que du moment où les individus et les peuples ont reconnu tous les avantages resultant des grandes communications.

La célébrité des antiques monastères de Fleury-sur-Loire, de Micy et de Ferrière; la renommée des écoles de théologie, de médecine, de grammaire, de chant, mais surtout de jurisprudence de l'Orléanais; l'existence successive de diverses Sociétés savantes, agricoles et littéraires, établies dans notre ville; le grand nombre d'écrivains et d'artistes qu'elle a produits, attestent

suffisamment que le commerce toujours florissant de notre cité, n'éteignit jamais parmi ses habitans le goût des sciences, des bonnes études et des belles-lettres. Ainsi la noble émulation de nos ancètres, transmise à leurs descendans comme un héritage qu'ils étaient dignes de recueillir, n'avait besoin que d'être encouragée, à cette époque peu éloignée, où notre Société fut formée par la réunion de quelques médecins et savans recommandables. Ces zélés fondateurs crurent, dans l'origine, devoir resserrer les travaux de la Société dans les limites des connaissances qui leur étaient familières; mais bientôt ils sentirent que le moyen le plus sûr de consolider son existence et de propager ses bienfaits, était d'appeler comme auxiliaires, d'abord l'Agriculture, et ensuite les Lettres et les Arts, qui jamais n'ont préparé de regrets aux sciences, lorsque celles-ci ont aimé à les accueillir.

Il adopta, il se plut à féconder une si heureuse conception, l'Administrateur distingué, qui après avoir cueilli de ses jeunes mains quelques palmes littéraires, se trouvait alors à la tête d'un département où il a laissé une si haute réputation d'intégrité et un si long souvenir de vertus et de bienfaits. (1)

---

(1) M. le comte *Maxime de Choiseul d'Aillecourt*, Préfet du département du Loiret en 1817 et 1818.

Il a perfectionné l'œuvre de son prédécesseur, ce premier magistrat de notre département (1) qui nous offre l'union si précieuse de la fermeté, des talens et des vues élevées de l'administrateur, aux grâces et à l'aménité de l'homme aimable; qui depuis qu'il gouverne notre belle province, a fait tant de grandes et bonnes choses en si peu d'années; dont l'attachement aux principes monarchiques a traversé, sans se démentir, les tems les plus orageux de nos troubles civils; qui enfin sincèrement dévoué à notre Roi légitime, sait si bien faire respecter et chérir son gouvernement, et lui conserver ou lui reconquérir tous les cœurs.

Recevez donc, Monsieur le Préfet, le témoignage de gratitude de la Société Royale qui se félicite d'ouvrir sous vos auspices sa première séance publique.

Que notre reconnaissance soit aussi agréée par le loyal Chévalier, digne de nos tems anciens, ami et protecteur des habitans d'une ville dont les intérêts les plus chers sont confiés à sa vigilante sollicitude (2). Nous vous en offrons également l'expression, vénérables Ecclésiastiques, Magis-

(1) M. le Vicomte *De Riccé*, Préfet du même département, depuis le mois de mars 1819.

(2) M. *De Drouin*, comte *De Rocheplatte*, maire d'Orléans.

trats intègres, Militaires valeureux, Administrateurs distingués et Citoyens recommandables de toutes les classes, qui daignez accorder quelqu'indulgence à nos essais. Etrangère aux illusions de l'amour-propre, la Société Royale a dirigé ses travaux vers un but unique, l'utilité de la ville et du département; elle n'ambitionne qu'une seule récompense, l'estime de ses concitoyens. Le compte que M. le Secrétaire général vous rendra, Messieurs, des occupations de la Société depuis sa réorganisation, vous offrira, sinon des succès, au moins des efforts. Puissiez-vous y reconnaître ce vif amour du bon et de l'honnête qui anime chacun de nous, et par-dessus tout, ce qui a caractérisé les Orléanais de tous les temps, un attachement sincère aux idées religieuses et morales, une fidélité constante à son Souverain, et un dévoûment sans bornes au dogme sacré de la légitimité; principe essentiellement conservateur, sans lequel il ne peut exister dans une grande monarchie, ni bonheur pour le présent, ni gage de sécurité pour l'avenir.

RÉSUMÉ

Des Travaux de la Société depuis sa réorganisation au mois de janvier 1818;

Par M. le Docteur PELLETIER

Secrétaire-général.

Lu dans la Séance publique du 29 août 1825.

MESSIEURS,

Depuis la moitié du dernier siècle, le nombre des Sociétés savantes s'est accru en France d'une manière très-remarquable. A peine, en effet, appercevait-on, auparavant, dans les principales provinces, quelques Compagnies Littéraires. Celles qui s'établirent ensuite furent aussi, du moins pour la plupart, entièrement littéraires, malgré le titre souvent très-différent qu'elles prirent, et toutes, ou presque toutes ne furent, pendant long-tems, que de vaines réunions.

Aujourd'hui, au contraire, il n'est pas de ville de quelqu'importance où l'on ne puisse citer une, et quelquefois plusieurs Sociétés Scientifiques ou Littéraires, et le plus ordinai-

rement Littéraires et Scientifiques à la fois, car il est maintenant peu de Sociétés Savantes dont les sciences et les lettres ne fassent également partie.

Les causes les plus puissantes et les plus actives ont pu seules amener un résultat aussi prompt, et surtout aussi avantageux. Comme moi, Messieurs, vous le rapporterez, sans doute, au développement de l'industrie; à l'aisance qu'elle procure; au désir d'acquérir des connaissances, qui en est la suite; à celui de se distinguer par les qualités de l'esprit, qui en est une autre conséquence; à une éducation plus soignée; à des études plus variées, à l'instruction plus répandue, devenue presque générale; à cette impulsion vive que les esprits en ont reçue depuis l'époque dont je viens de parler; en un mot, aux progrès rapides de notre civilisation.

Toutes ces Sociétés, qui rivalisent d'efforts, publient aujourd'hui leurs travaux. Elles ont senti qu'elles devaient prouver leur utilité, atteindre le but de leur institution, justifier la protection qu'on leur accorde, se rendre dignes enfin des encouragemens qu'on leur donne, et des sacrifices qu'on fait pour elles.

Deux sortes de publications ont été adoptées. Beaucoup de Sociétés ne donnent que des extraits plus ou moins étendus des mémoires qui leur sont présentés, et le font ordinairement à la fin

de chaque année. Les inconvéniens de ce mode l'emportent de beaucoup sur ses avantages. Les meilleurs extraits, en effet, laissent toujours à désirer; rarement ils dispensent de recourir aux ouvrages qu'ils abrègent et qu'on n'a pas ici la faculté de consulter, puisqu'ils ne sont pas imprimés.

D'autres Sociétés, au contraire, publient en entier les travaux de leurs Membres. Elles ont pensé, et vous avez jugé comme elles, que ce moyen, beaucoup plus simple que l'autre, remplit mieux aussi son objet, et que s'il est un peu moins économique, il n'a pas comme lui le très-grave inconvénient, tantôt, et presque toujours, de blesser l'amour-propre des auteurs; d'autres fois, et encore assez souvent, d'être réellement contraire à leur intérêt.

Mais, si elles sont partagées d'opinion sur l'espèce de publication qui réunit le plus d'avantages, elles se sont toutes accordées sur la nécessité et sur le meilleur moyen d'entretenir et d'exciter leur ardeur. Elles ont compris que le zèle le plus ardent finissait par se réfroidir, et que l'amour de l'étude avait besoin d'être soutenu par de continuels encouragemens. Un résumé de leurs travaux, qui, tous les ans et dans une séance solennelle, serait offert à leur émulation, parut pouvoir produire les heureux effets qu'elles désiraient, et l'usage s'en est établi.

Chargé, Messieurs, de vous présenter ce précis satisfaisant, et rassuré par votre indulgence, je vais avoir l'honneur de vous le soumettre.

En m'arrêtant à la lettre de vos réglemens, je devrais me borner à vous rappeler ce que vous avez fait pour la science pendant l'année qui vient de s'écouler ; mais ce serait en méconnaître l'esprit, et j'ai la conviction que votre attente ne serait point remplie. Je remonterai donc jusqu'à votre dernière séance publique.

Si l'époque à laquelle elle a eu lieu est déjà trop loin de nous, au moins, Messieurs, vous pouvez en accuser les douloureux événemens que nous avons traversés. Elle s'est ouverte, en effet, sous de très-fâcheux auspices. L'Europe tout entière recommençait à s'ébranler contre nous, et n'avait plus à redouter ce qui déjà plusieurs fois nous avait fait triompher d'elle. Dès-lors vous avez dû craindre que cette réunion ne fût pour long-tems la dernière de vos séances solennelles.

L'envahissement de la France n'a que trop justifié ces tristes pressentimens.

Un événement d'une autre nature, une perte à laquelle vous avez été très-sensible, est venue encore aggraver, pour vous, ces malheureuses circonstances. Un des fondateurs de cette Société, un de nos collègues, dont on ne louera

jamais assez le zèle, l'activité et le plus entier dévouement à vos intérêts, celui dont je remplis en ce moment les honorables fonctions, disparut en quelques jours, au milieu du jeune âge, et vous fut ravi pour jamais. (1) Avec lui s'éteignit le Recueil qui vous donnait la vie, et au succès duquel il avait si puissamment contribué par ses soins. Des citations flatteuses, des expressions pleines d'estime et consignées dans les ouvrages durables de savans justement célèbres, attesteront long tems le mérite de vos efforts et des siens.

Les années suivantes furent encore plus désastreuses. J'éviterai, Messieurs, de vous rappeler les maux inouis, les longs malheurs qui les ont remplies. Je laisserai à l'histoire le pénible devoir d'en perpétuer le souvenir. Je voudrais même, s'il m'était possible, les effacer du vôtre; mais vous en avez trop senti le terrible contre-coup. Vos réunions, déjà suspendues, parurent avoir cessé pour toujours.

Enfin la paix revint, l'ordre et la tranquillité se rétablirent; mais la Société était anéantie,

---

(1) J. L. F. Dom. *Latour*, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de la Société, Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre des principales Sociétés de Médecine de France, et auteur de plusieurs ouvrages estimés; né à Neuville, départ.[t] du Loiret, le 26 déc. 1782, et décédé à Orléans le 25 février 1814.

et depuis long-tems vous n'osiez plus former aucuns vœux pour elle, quand un Littérateur distingué (2) se trouva placé à la tête de ce département. Il sut quels avaient été vos regrets et vos désirs, et vous engagea à espérer de nouveau. Il médita vos statuts et pensa qu'on pouvait y faire quelques changemens avantageux, et surtout d'utiles additions.

Il honorait trop les lettres pour ne pas voir avec peine qu'elles se trouvaient étrangères à votre institution. Les arts industriels dont l'influence sur la prospérité publique est si grande et si marquée, les beaux-arts qui jètent tant d'éclat sur les nations qui les cultivent, y étaient oubliés et méritaient d'y être représentés.

Enfin il vous réunit, vous fit part de ses réflexions, soumit à votre discussion les améliorations qu'il projetait, et eut la satisfaction de vous convaincre et de les voir toutes adoptées.

De son côté le conseil général, qui vous avait toujours donné des marques du plus vif intérêt et de la plus généreuse protection, s'empressa de vous en offrir un nouveau témoignage, et vota les fonds dont vous aviez besoin.

Déjà vous aviez repris vos séances, il vous fut possible alors de continuer la publication de vos travaux.

---

(2) M. le comte *Maxime de Choiseul d'Aillecourt.*

La longue suspension de votre premier Recueil ne vous permettait guères d'en conserver le titre ; votre *Bulletin* fut remplacé par vos *Annales*.

Les changemens introduits dans votre organisation vous imposaient aussi l'obligation de modifier le titre que vous portiez, et vous l'avez fait.

Enfin une nouvelle route s'ouvrait devant vous : vous vous y êtes engagés, Messieurs, avec la juste confiance que vous donnait le sentiment de vos forces, et vous continuerez de la suivre, comme vous l'avez fait jusqu'à ce moment, avec profit pour la science et de la manière la plus honorable pour vous. J'en ai pour garant l'auguste protection du Souverain le plus éclairé de nos jours, et la faveur que Sa Majesté vous a accordée presque à votre entrée dans cette seconde carrière, en vous autorisant à prendre le titre de *Société Royale*.

Le tems qui seul peut donner de la stabilité à une institution quelconque, et lui imprimer le sceau de la perfection, parce qu'une expérience répétée peut seule en développer les avantages, en montrer les défauts, et indiquer les améliorations dont elle est susceptible ; le tems et l'expérience ne tardèrent pas à vous signaler dans vos réglemens de nouvelles imperfections, que vous avez dû faire disparaître.

La nomination, séance tenante, des commis-

sions chargées d'éclairer votre jugement sur les mémoires qui vous sont présentés, et dont vous ne pouvez entendre qu'une lecture assez rapide, avait trop d'inconvéniens pour ne pas y renoncer. D'abord elle ralentissait la marche de vos séances. Ensuite, la nécessité de prendre les commissaires parmi les membres présens, faisait presque toujours tomber cette charge ou cet honneur sur les mêmes personnes. Enfin, les commissaires ne se réunissaient presque jamais, et les rapports que vous entendiez n'exprimant le plus souvent qu'une opinion particulière, méritaient peu de fixer votre attention.

Le partage de la Société en plusieurs commissions permanentes, dirigées chacune par un président, ayant chacune un secrétaire, se réunissant séparément et à volonté, et composées, sous le nom de *Sections*, d'un nombre de membres assez considérable et à peu près égal, fut une idée que vous avez dû accueillir, et qui était d'autant plus heureuse qu'elle renfermait un principe d'émulation infiniment précieux. La marche de vos séances ne fut plus ralentie. L'obligation imposée aux rapporteurs de parler au nom de leurs sections respectives, ce qui engageait celles-ci envers vous, et conséquemment exigeait que les travaux de leurs commissaires leur fussent soumis et reçussent leur approbation; l'attention toute ma-

turelle dans chaque section de choisir les rapporteurs parmi les membres que leurs études et leurs connaissances rendaient plus propres à bien juger les objets qu'il fallait examiner, devaient assurer et donnent en effet aux rapports qui vous sont faits, ce double caractère d'impartialité et de maturité sans lequel ils ne sauraient exercer d'influence sur vos décisions.

Chaque jour, Messieurs, vous recueillez les fruits de cet heureux changement. Chaque jour vous l'apprécierez davantage ; vous vous en applaudirez certainement, si vous faites attention que plusieurs des Sociétés savantes à qui vous avez l'honneur d'envoyer vos Annales, se sont aussi partagées en plusieurs sections, noblement rivales les unes des autres; et vous seriez fondés à penser qu'elles vous en ont emprunté l'idée, quand bien même une d'elles, en adoptant ce partage, dont elle attend les meilleurs résultats, n'aurait pas solennellement déclaré, comme elle l'a fait tout récemment, qu'elle vous en était redevable.

Depuis long-temps vous aviez remarqué l'insuffisance de vos réglemens pour obtenir le nombre de membres nécessaire et si sagement exigé pour la validité de vos décisions administratives; depuis long-temps aussi vous désiriez y suppléer par l'adoption du moyen que

la plupart des sociétés savantes, pressées par les mêmes difficultés, leur ont opposé avec le plus grand succès; des renseignemens imparfaits et pris à des sources peu sûres, vous avaient toujours forcé d'en ajourner l'emploi. De nouveaux détails très-exacts, directement obtenus, et fournis par M. de Puymaurin lui-même, avec une extrême complaisance, vous ont prouvé que vous pouviez en tenter l'essai, et vous l'avez fait. Vos espérances n'ont point été trompées; le succès a été complet.

Les intérêts de votre réputation exigaient encore que vos Annales fussent très répandues. Pour atteindre plus promptement ce but, vous avez arrêté que tous vos correspondans seraient invités à y souscrire, et que tous ceux qui, à l'avenir obtiendraient ce titre, seraient tenus, comme vous, de s'y abonner. Cette mesure a produit tout l'effet que vous pouviez en attendre. Un assez grand nombre de savans distingués se sont présentés, et cette légère condition n'en a éloigné aucun. Vos anciens correspondans ne sont pas non plus restés sourds à votre appel. Beaucoup se sont empressés de vous donner ce témoignage de leur profonde estime et de leur reconnaissance. Vos Annales, plus connues, ont été mieux appréciées, et le nombre de vos souscripteurs a plus que doublé.

Enfin vous avez décidé, que tous ceux qui à l'avenir, aspireraient à l'honneur d'être admis au nombre de vos correspondans, contracteraient l'obligation de vous faire, chaque année, l'hommage d'un travail dont l'importance et l'étendue ont été abandonnées à leur zèle.

Cette partie de votre arrêté, il ne faut pas vous le dissimuler, Messieurs, quoiqu'elle soit plus agréable encore et aussi facile à remplir que la première, sera d'une exécution toujours assez difficile, tant que votre secrétaire général ne pourra pas puiser dans votre exemple le motif de ses plus pressantes invitations ; vous le donnerez certainement, Messieurs, cet exemple ; vous sentirez la nécessité de cette nouvelle et importante amélioration. Déjà depuis long-tems elle est dans le vœu de beaucoup d'entre vous qui n'hésitent pas à penser que ce moyen est le seul qui puisse assurer l'existence de vos Annales, sans lesquelles vous cesseriez d'en avoir une aux yeux du monde savant. Les hommes recommandables et avantageusement connus par leurs talens, qui de tous côtés sollicitent aujourd'hui l'honneur de vous appartenir, se montreraient plus jaloux de seconder vos efforts ; l'abondance des matériaux vous obligerait de faire un choix plus sévère encore que vous ne pouvez vous le permettre ; vos Annales, de-

venues plus substantielles, seraient encore plus recherchées, et votre réputation aggrandie réagissant à son tour, inspirerait plus que jamais le désir de s'unir à vous par les liens de la plus active et de la plus honorable correspondance.

Tels sont, Messieurs, les causes qui ont amené la dissolution de votre première association et celles qui ont préparé et opéré votre rétablissement. Tels sont les changemens que vous avez introduits dans votre organisation, et les améliorations que vous avez faites à vos réglemens. Telles sont enfin les mesures qui vous restent à prendre pour vous assurer de longues années d'existence, et pour obtenir l'heureux résultat que vous devez ambitionner, je veux dire le succès le plus complet de vos Annales.

J'arrive à l'analyse particulière de vos travaux.

Quatre-vingt-quatorze Mémoires ou Rapports composent en grande partie les vingt-sept numéros que vous avez publiés jusqu'à ce jour; soixante-quinze de ces pièces, qui se partagent trop inégalement entre vos différentes sections, vous appartiennent plus particulièrement. Le reste vous a été adressé.

Votre Section d'Agriculture et d'Histoire naturelle, dont je devrai m'occuper d'abord, mé-

riterait encore l'honneur d'être citée la première, pour le nombre et pour l'importance de ses travaux. Elle paraît s'être convaincue que les regards de l'Autorité se dirigeaient principalement sur elle, et elle a voulu se rendre digne d'en recevoir de nouveaux encouragemens. Seule, il faut le dire, pour lui offrir la récompense due à ses efforts et pour exciter l'ardeur de nos autres collégues, seule, elle mérite autant de remercîmens et s'est acquise autant de droits à la reconnaissance publique, que les trois autres sections réunies.

En jetant les yeux sur l'ensemble des mémoires qu'elle vous a présentés, on reconnaît que notre malheureuse Sologne a principalement attiré son attention. L'appareil vinificateur de M.lle Gervais a aussi été l'objet de son examen le plus attentif. Le reste de ses travaux se rapporte à la météorologie, à la physiologie végétale, à la botanique et à l'histoire naturelle proprement dite.

M. le comte de Tristan, par son zèle et par la nature des objets qu'il a traités, s'est mis en quelque sorte à la tête de ses laborieux collègues.

On croyait généralement que depuis une trentaine d'années, la température de la France avait changé, qu'elle avait baissé d'une manière très-

sensible, et que le déboisement des montagnes était la principale cause de ce refroidissement. Pour s'assurer si cette opinion était fondée ou si elle n'était qu'un préjugé, S. Ex. le Ministre de l'Intérieur consulta toutes les Sociétés savantes du royaume. Chargé par vôtre section d'histoire naturelle et d'agriculture, de la réponse que la Société devait à S. Excellence, M. le comte de Tristan s'en est acquitté avec cette supériorité de talens que vous lui connaissez. Le refroidissement du climat dans le département du Loiret, dit-il, en terminant son mémoire, est au moins douteux. Rien ne porte à croire que les saisons y soient ou plus retardées, ou plus variables, ou plus fâcheuses qu'autrefois. S'il y avait un changement dans la constitution atmosphérique, nous l'attribuerions de préférence à une tendance à la sécheresse dans la Sologne, suite de la destruction de ses futaies et de la continuelle dégradation de ses bois; d'où devrait résulter, d'après la nature du terrain, une augmentation de chaleur plutôt qu'un refroidissement.

Ce travail, vous le savez Messieurs, a été cité avec distinction par les journaux scientifiques, qui ont passé en revue les différentes réponses adressées à S. Ex. sur cet important objet du refroidissement de notre atmosphère. Des éloges très-flatteurs

ont été donnés à son auteur qui seul peut être, parmi vous, les ignore encore aujourd'hui (1).

Les différentes phases de la végétation, considérées dans le but de faciliter la comparaison de la constitution physique de plusieurs années dans le même climat, ou de plusieurs climats dans la même année, méritaient d'être observées, et n'avaient donné lieu, jusqu'à ce moment, qu'à un très-petit nombre de recherches. Linné s'en était occupé, mais ses nombreux travaux ne lui ont pas permis de suivre cette idée, qu'il a été forcé d'abandonner. M. de Tristan l'a reprise, en lui donnant une extension à laquelle Linné lui-même n'avait pas pensé. Au lieu de s'arrêter, comme le célèbre botaniste d'Upsal, à la seule feuillaison, il a porté son attention sur toutes les époques remarquables de la végétation. Ses tableaux pour 1817, 1818, 1819 et 1820, renferment une foule d'observations précieuses. Les développemens qui précèdent celui de 1819 décèlent surtout de très-profondes connaissances en physique; mais tant de circonstances influent sur les progrès de la végétation et les rendent si

(1) Rapport sur le refroidissement présumé de l'atmosphère, en France, depuis une trentaine d'années, et sur les causes qui, dans le département du Loiret, paraissent y avoir contribué. *Tom.* 3, p. 158.

différens d'eux-mêmes d'une année à l'autre, qu'il faudra nécessairement les observer et les comparer pendant long-tems, avant d'arriver au but que l'auteur désire atteindre, c'est-à-dire à la connaissance comparative et plus positive de notre climat. Les tableaux pour 1821 et 1822 qui vous manquent et qui probablement vous seront bientôt présentés, s'ajouteront avantageusement aux premiers, et vous vous unirez sans doute à moi, pour exprimer à notre collègue le regret que vous éprouveriez s'il abandonnait une entreprise qu'il a commencé si heureusement (1).

Des observations de M. Dugaigneau, très-bien faites, complètes sous le rapport agricole, et relatives à un insecte qui en 1811, 1812, 1813, et surtout en 1812 a ravagé les champs de la Sologne, ont encore fourni à M. de Tristan l'occasion d'un mémoire fort intéressant. M. Dugaigneau avait vu des pièces de seigle dont plus du tiers des chaumes était coupé au pied. C'était

---

(1) Tableau des Epoques de la végétation observées en 1817 aux environs d'Orléans. *Tom.* 1.er, p. 33.

Tableau, etc., pour 1818. *Tom.* 2, p. 27.

Tableau, etc. Observations météorologiques faites pendant l'année 1819, aux environs d'Orléans. *Tom.* 3, p. 6.

Tableau, etc., et Observations météorologiques pour l'année 1820. *Tom.* 4, p. 9.

assurément plus qu'il ne fallait pour songer à combattre, par tous les moyens possibles, un insecte aussi dévastateur; mais pour lui en opposer d'efficaces, il fallait, avant tout, l'étudier avec soin, observer ses mœurs, ses habitudes. M. Dugaigneau s'en est occupé sans relâche et avec succès. Il a fait connaître la manière de vivre de cet insecte, a dit à quels signes on pouvait reconnaître sa présence, et a indiqué les moyens de destruction sur lesquels il pensait qu'on pouvait le plus sûrement compter (1).

Ces recherches étaient certainement suffisantes pour l'agriculture; mais sous le rapport entomologique, elles n'offraient rien aux savans. M. de Tristan s'est chargé de remplir cette lacune. Une description scientifique très-soignée et une excellente figure qu'il a pris la peine de lithographier lui-même, leur ont dénoncé le *Sirex pygmeus* de Linné (2). Ainsi complettées, les observations de M. Dugaigneau sont devenues un travail important, et la Société royale et centrale d'Agriculture s'est empressée de le signaler.

---

(1) Observations sur une espèce de Tenthrède (*Sirex pygmeus*. Lin.) qui a ravagé les seigles en 1811 et 1812, dans une partie du département du Loiret. *T*. 1, p. 121.

(2) Description et figure du *Sirex pygmeus*. Lin. *Tom*. 1, *p*. 127.

En publiant sa *note sur l'effet du marnage des terres en Sologne* (1), c'est-à-dire en communiquant le résultat du produit, pendant quarante années successives, d'une ferme qui a toujours été louée à moitié, et dont le mode de culture est toujours resté le même, M. de Tristan a rendu encore un grand service aux cultivateurs; car la longueur du temps que les expériences agricoles exigent et qui souvent empêche de les répéter ou de les suivre, est une cause qui ralentit beaucoup les progrès de l'agriculture. En jetant les yeux sur le tableau qui termine cette note et qui montre le produit net de cette ferme, pour le propriétaire, on reconnaît, 1.° que l'effet de la marne a été peu sensible pendant les dix premières années qu'on a employées à la marner entièrement, ce qui s'accorde avec la connaissance qu'on avait déjà de l'action assez lente de cette substance; 2.° qu'il a été plus marqué, et encore assez médiocre, pendant les dix années suivantes; 3.° que le produit de la ferme s'est élevé de plus d'un tiers et a atteint son *maximum* dans la troisième dixaine d'années, mais qu'il a décru et qu'il est redevenu dans la quatrième, à peu de chose près, ce qu'il était dans les dix premiers ans.

Enfin vous devez à M. le comte de Tristan,

---

(1) Tom. 2, pag. 43.

les élémens de la réponse que vous avez faite à son Excellence le Ministre de l'Intérieur, sur le tremblement de terre du mois de février de l'année dernière, qui a été senti dans beaucoup de parties de la France, et pour lequel vous avez été consultés (1).

M. le marquis de Guercheville, en faisant connaître l'ordre de culture extrêmement avantageux qu'il suit à Ditiers et auquel il n'est arrivé qu'au bout d'un long-tems et après beaucoup d'expériences, a été plus heureux qu'il ne l'espérait. Il n'avait eu en vue que cette partie de la Beauce où sa terre est située, je veux dire l'ouest de notre département. En pensant à se rendre utile, il n'avait songé qu'aux fermiers qui l'entourent, et il s'est acquis sans le chercher, des droits à la reconnaissance de tous les cultivateurs de la Sologne (2). Votre section en vous rendant compte de cet assolement, a reconnu, en effet, qu'il était aussi celui qui convenait le mieux aux terres de Sologne, de première qualité. « Ce mode de culture réunit, dit-elle, les avantages de l'assolement quatriennal simple, avec ceux d'une rotation de huit années. On

---

(1) Observations thermométriques et météorologiques faites à Orléans, en février 1822. *Tom.* 4, p. 207.

(2) Mémoire sur l'assolement quatriennal. *T.* 3, p. 166.

y récolte le blé tous les quatre ans, et les produits intercalaires peuvent n'y reparaître dans les mêmes terres que tous les huit ans ; avantage immense, puisqu'il est reconnu que la terre se lasse de porter trop souvent les mêmes produits. »

Le seigle ergoté est généralement regardé comme un aliment dangereux : il paraît néanmoins qu'il n'occasionne des accidens que lorsque l'ergot s'y trouve dans une assez forte proportion, car le seigle en contient presque toujours plus ou moins. Les récoltes en ayant été infectées en 1821 plus qu'à l'ordinaire, vous avez été consulté par des cultivateurs qui vous ont demandé les moyens d'en obtenir la séparation facilement et à peu de frais. Le criblage ordinaire, le lavage, le vanage et le ventage ont échoué contre les échantillons qu'on vous a envoyés, et votre Section a eu le déplaisir de ne pouvoir que provoquer de nouvelles recherches sur cet objet. Ses désirs ont été promptement remplis.

Presqu'aussitôt en effet, votre correspondant, M. *Barbé-de-Luz*, vous a proposé un double criblage, et a spécialement indiqué pour cela les cribles connus sous le nom de *passoire* et d'*alainier*. Le premier retient le gros ergot, l'autre ne laisse passer que le petit. Ce criblage raisonné a certainement des avantages ; cepen-

dant les échantillons de seigle ainsi nétoyé que M. *Barbé* vous a adressés, ont paru contenir encore une trop grande quantité d'ergot.

M. *de la Giraudière* (1), au moyen d'un triple criblage a beaucoup plus approché du but, et même a obtenu des résultats très-satisfaisans. Un premier crible à trous assez grands ne retient aussi que le gros ergot; un second, plus fin, ne laisse passer non plus que le petit et le grain de rebut; le troisième, percé de trous extrêmement fins, et qui, pour ainsi dire, ne laissent échapper que la poussière, est destiné à ramener à la surface et au centre de la masse, d'où on l'enlève avec une coupe ou sebile, ou calotte de fer à bords fort amincis, au fur et à mesure qu'il y arrive, presque tout le reste de l'ergot. On y parvient à l'aide d'un mouvement particulier et presqu'insensible de rotation et de soulèvement dans lequel le blé paraît converti en une espèce de liquide par suite de l'agitation de tous les grains qui semblent trembler ou éprouver une sorte de frémissement. Cette opération, qui exige de l'adresse et beaucoup d'habitude, est exactement celle par laquelle les ouvriers vermicelliers, dits *sasseurs*, sé-

(1) Mémoire sur la manière de séparer l'ergot du seigle. *Tom.* 4, *pag.* 122.



parent de la farine la semoule ou gruau qui sert à fabriquer le vermicelle. Traité de cette manière, le seigle de M. *de la Giraudière*, qui contenait un quinzième d'ergot, en poids, ce dont il s'est assuré en triant à la main un tiers de décalitre, et en pesant les résultats, fut amené à la proportion d'un cinquante-septième de cette substance, proportion dans laquelle elle ne peut pas beaucoup nuire, et qu'il serait possible d'affaiblir encore, si l'on conservait quelques craintes, par l'addition d'une certaine quantité de froment, de seigle, d'orge ou de sarrasin bien net. Ce criblage, même quand il est fait avec tout le soin qu'on peut y mettre, n'est pas très-couteux : cependant l'auteur ne le conseille que pour du seigle qui ne contiendrait pas trop d'ergot ; car si cette production y entrait pour moitié et plus, comme dans celui que M. *Blanvillain* vous a remis, les frais de nétoyage deviendraient trop considérables. M. *de la Giraudière* pense qu'un pareil grain doit être sacrifié aux oiseaux de basse-cour, à moins de le garder pour le semer, avec la précaution toutefois, d'augmenter la semence habituelle d'une quantité égale à celle du mauvais grain. Un tableau placé à la fin du mémoire, fait connaître la perte à subir par hectolitre pour réduire l'ergot à la proportion d'un centième.

Cette perte ne se borne pas, comme on pourrait le croire, aux seuls frais de criblage. L'auteur y ajoute, avec raison, les déchets, c'est-à-dire, la valeur d'une pareille quantité de bon grain.

La nature de l'ergot et sa composition chimique vous ont encore valu deux notes intéressantes. Les recherches et les observations particulières de M. *de Tristan* lui ont prouvé que cette substance n'est point, comme le croit M. Decandole, un cryptogame parasite, une sorte de champignon développé dans la fleur du seigle. Il la regarde, avec MM. *Vauquelin* et *Virey*, comme une dégénérence, une maladie de l'ovaire (1). De son côté, M. *Fougeron* s'est assuré et vous a convaincu, par des expériences faites avec soin, que ce qu'on appelle *petit ergot* ne différait pas, chimiquement, de l'ergot ordinaire. (2)

Tout, vous le savez, Messieurs, n'est pas nutritif dans les substances alimentaires. S'il était philantropique, et digne de MM. *Vauquelin* et *Percy* de chercher à découvrir la quantité de matière nutritive contenue dans les différens alimens du pauvre, il n'appartenait qu'à un agriculteur distingué de faire l'appli-

(1) Tom. 4, pag. 137.

(2) Tom. 4, pag. 139.

cation de cette idée à la nourriture des bestiaux. Quoique M. le comte de Villebrême ne vous ait présenté son mémoire sur cet objet (1) que comme l'introduction d'un travail plus étendu qu'il s'efforce chaque jour de compléter, les résultats surprenans qu'il a obtenus fixeront certainement l'attention de tous les cultivateurs. On voit en effet, par le tableau extrêmement curieux de ses expériences faites sur un bélier et deux brebis mérinos, que quatre livres de graines de jarosse nourrissent autant ces animaux que trente-une livres de navets. Les féverolles et le froment sont presque dans le même cas, et ces graines sont encore plus nourrissantes que l'avoine. Sept livres de luzerne ou de trèfle sec équivalent à vingt-quatre livres de luzerne verte et à vingt-cinq livres de trèfle vert. Les racines, quand elles sont cuites, sont aussi beaucoup plus nourrissantes que lorsqu'elles sont crues. Les carottes et les pommes de terre, dans ce dernier état, le sont moitié moins que lorsqu'on les a faire cuire; enfin, dix livres de navets cuits produisent autant d'effet que trente livres de navets crus.

Une maladie des moutons, qui paraît plus

---

(1) Expériences sur la nourriture des bestiaux. T. 4, pag. 73.

commune en France, depuis l'introduction des mérinos, le fourchet, que plusieurs vétérinaires fort habiles considèrent comme contagieux, mais auquel d'autres vétérinaires non moins distingués refusent ce caractère, a fourni à M. *Lockhart* le sujet d'un mémoire-pratique où il a inséré des faits qui contribueront beaucoup à éclaircir la question de la contagion de cette maladie. Non seulement, selon lui, le fourchet serait contagieux, mais il se propagerait quelquefois avec une rapidité effrayante. C'est dans cette opinion qu'il a proposé de ne pas s'arrêter au traitement des seuls animaux malades, qu'il trouve ennuyeux et presque sans fin. Un berger, aidé d'un seul homme, pouvant panser deux cents moutons par jour, l'auteur conseille de traiter tout le troupeau. Un mois lui paraît suffisant pour extirper le fourchet du troupeau le plus infecté. On peut d'ailleurs abréger le traitement en séparant les bêtes saines ou peu malades de celles qui sont fortement attaquées. Deux ou trois pansemens, à huit jours de distance, suffiront pour les premières; les autres devront être pansées deux fois par semaine. Chabert recommande d'envelopper chaque fois les pieds avec des linges; M. Lockhart se contente de laisser les animaux sur la paille le jour du pansement. Il regarde aussi la maladie comme

locale, et néglige entièrement les remèdes généraux, mais il insiste pour qu'on applique le caustique aux quatre pieds à la fois (1).

---

(1) *Observations sur la manière de traiter les troupeaux de moutons attaqués du fourchet.* T. 1, p. 204.

Le remède dont M. Lockhart a fait usage ne paraît pas différer essentiellement de ceux qu'on trouve dans les livres de l'art, ni des recettes dont les guérisseurs de la Beauce font un secret. Ainsi il serait possible, en prenant les précautions que l'auteur indique, d'employer tous ces remèdes avec un égal succès. Cependant comme celui de M. Lockhart lui a parfaitement réussi, il ne sera pas inutile de le rappeler ici.

Prenez, couperose bleue, six onces; sublimé corrosif, vert-de-gris, alun, arsénic, et noix de galle en poudre; de chaque, une demi-once;

Faites dissoudre dans deux pintes de vinaigre bouillant.

On s'en sert de la manière suivante :

Enveloppez de linges un morceau de bois plat, trempez-le dans la liqueur et passez-le simplement entre les doigts des pieds des animaux qui paraissent sains ou qui sont nouvellement malades. Si le mal est ancien, invétéré, s'il y a du pus sous la corne, commencez par lui donner jour, avec un instrument tranchant. On est souvent obligé pour cela, d'emporter une grande partie et même la totalité du sabot. Après cette opération, facile et peu dangereuse, et lorsque le sang est arrêté, cautérisez les ulcères en les humectant avec soin.

M. Lockhart par l'emploi de ses loisirs, pendant un court séjour qu'il a fait à Dieppe en 1819 (1), vous a prouvé aussi, Messieurs, qu'un homme instruit trouvait par-tout des sujets d'observations. Les hautes falaises des environs de cette ville pouvaient lui servir à vérifier les belles remarques de MM. Cuvier et Brongniart sur l'arrangement des couches qui composent le bassin de Paris, et il leur en a fait l'application. Le cap de Lailly, près de Ste.-Marguerite, qui offre les plus beaux escarpemens de cette côte, a été plus particulièrement l'objet de son attention. Si les observations qu'il a recueillies et qu'il vous a communiquées à son retour ne paraissent présenter en ce moment aucune conséquence utile, un jour viendra certainement où d'autres observations géognostiques, faites soit dans cette même contrée, soit entre Dieppe et Paris ou Orléans, leur donneront et en recevront un haut degré d'intérêt.

Son *Mémoire sur les ossemens fossiles d'Avaray* (2), montre encore son empressement à saisir toutes les occasions de contribuer aux progrès de la science. Elle lui aura l'obli-

(1) Notice géologique sur les environs de Dieppe. *Tom.* 2, pag. 63.

(2) Tom. 3, pag. 116.

gation d'avoir signalé le premier, autour d'Orléans, cette nouvelle masse assez considérable d'ossemens fossiles qui n'était pas restée inconnue aux plus simples paysans du lieu, et dont cependant, malgré sa proximité, la connaissance n'était point encore arrivée jusqu'à nous. Des échantillons de ces fossiles, présentés à M. Cuvier, qui les a reconnus pour des os de rhinocéros, d'éléphans, d'hippopotames, de mastodontes et de plusieurs autres espèces de ruminans et de carnassiers qui auraient vécus autrefois dans nos environs, avaient piqué sa curiosité et lui avaient fait exprimer vivement le regret de n'en pas connaître le gissement. Le mémoire de M. Lockhart ne lui laissera plus rien à désirer sous ce rapport.

On l'a dit avec raison, Messieurs, toutes les sciences sont sœurs et se prêtent un mutuel appui. Un autre de nos collègues, agronome et agriculteur à la fois, ami des arts autant que savant naturaliste, M. de Morogues, vous en a convaincu *par ses Considérations sur l'importance de la solidité des roches dans la construction des grands monumens.* (1) Admirateur des monumens construits par les Egyptiens,

(1) Tom. 4, pag. 177.

les Grecs et les Romains, M. le baron de Morogues, dit le rapporteur de votre Section des Arts, voit avec regret que les nôtres sont loin de leur ressembler en solidité. S'il trouve raisonnable que dans les constructions particulières qui ne doivent laisser aucun souvenir, la commodité soit recherchée; il voudrait, pour les monumens publics, pour les temples, pour les palais, que l'on songeât davantage à les rendre durables, et qu'on cherchât même à les porter jusqu'à la postérité la plus reculée. O France! O ma patrie! s'écrie notre savant collègue, efface l'antiquité par le grandiose de tes monumens! que les productions de tes artistes retracent à jamais par leur caractère imposant le souvenir de tes sages et de tes héros! Les montagnes des Vosges, de la Loire, de l'Allier, de la Corrèze et de la Vienne fourniraient, dit-il, à elles seules plus d'espèces de granits, de porphyres, que les monumens anciens ne nous en ont transmis. Les montagnes volcaniques de l'Auvergne et du Vivarais recèlent des carrières inépuisables des plus beaux basaltes; les côtes de la Bretagne et de la Normandie sont elles-mêmes couvertes des substances les plus durables et les plus propres à la construction des édifices somptueux.

Si la difficulté du travail semble s'opposer à

l'emploi de roches aussi solides, ce que d'autres peuples ont fait, continue M. de Morogues, les Français peuvent le faire..... Il est digne des Français d'éterniser leur grandeur par des monumens indestructibles...... Le peuple qui doit se croire le plus valeureux et le plus illustre du monde ne saurait trop sacrifier pour immortaliser ses hauts faits.

Dans cette utile application de la minéralogie à l'architecture, notre collègue a saisi, comme on le voit, toutes les occasions de faire éclater son patriotisme et les sentimens généreux dont il est animé. S'il le fait dans tous ses écrits; si dans un autre mémoire, où il examine *l'influence des arts sur l'opinion publique et leur rapport avec la civilisation* (1), il se plaît à montrer les bienfaits de l'instruction; s'il s'étend avec complaisance sur les avantages de la civilisation, c'est parce qu'il sait que l'ignorance est la compagne ordinaire du vice et de la misère; c'est parce que l'instruction conduit à l'aisance par le développement des facultés; c'est parce que la civilisation rapproche les hommes et adoucit les mœurs; c'est parce que les sciences, les lettres et les arts prolongent la considération et la puissance morale des peu-

(6) Tom. 3, pag. 207.

ples, conservent aux nations qui les cultivent une grandeur indépendante des combats; c'est, en un mot, parce que toutes ces idées sont belles, grandes, nobles et philantropiques. Votre Section des Arts, en vous rendant compte de ce mémoire, s'est plu à le reconnaître. Cet écrit, dit le rapporteur, en terminant, respire l'estime et la considération qu'on doit aux talens. Le désir que l'auteur exprime de voir l'instruction se propager et se répandre de plus en plus au profit de la société, et son zèle éclairé pour la gloire et la prospérité de la patrie, font le plus grand éloge de ses sentimens. (1)

Si la reconnaissance qu'on doit aux savans peut se mesurer sur le degré d'utilité de leurs honorables travaux, M. de Morogues obtiendra, Messieurs, toute celle des propriétaires de vignes, et les Orléanais lui en devront une toute particulière pour le soin qu'il a pris d'examiner l'influence de la latitude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol sur la vigne en général, et pour les applications qu'il a faites de ses recherches aux vignes de notre arrondissement (2). Dans ce mémoire très-substan-

---

(1) Rapport fait au nom de la section des Arts, par M. *Lebrun*. Tom. 3, pag. 229.

(2) Observations générales sur l'influence de la la-

tiel, et qui complète ce que l'auteur a dit de la vigne dans son Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France (1), M. de Morogues donne aux cultivateurs de nos environs l'excellent conseil dont il est à désirer qu'ils profitent, celui de préférer les cépages du nord à ceux du midi, et de choisir les variétés dont la pousse est tardive et la maturité hâtive. Le plant gascon est impropre à notre climat. Olivet, S.t-Mesmin et Cléry, fourniraient de meilleurs vins si l'on y substituait au gascon le gamet des environs de Paris. C'est l'auvernat gris qui, sur la rive droite de la Loire, et dans le val de Sandillon, S.t-Denis et S.t-Cyr, doit remplacer l'auvernat franc, qui donne trop peu. Le petit et le gros blanc, parmi les variétés à fruit blanc, mûrissent mal et ne conviennent pas à notre pays. Le génetin, s'il donnait davantage, serait préférable à tout; à son défaut, le meslier et l'auvernat blanc, qui

---

titude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol des vignobles, avec quelques applications particulières à ceux de l'arrondissement d'Orléans et à la répartition de l'impôt sur les vignes. *Tom.* 5, p. 15.

(1) Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, principalement dans les provinces les moins riches et notamment en Sologne. — 2 vol. in-8.°, à Orléans, chez Mad. V.e *Huet-Perdoux*; prix, 12 fr.

sont plus hâtifs que les autres cépages blancs, doivent leur être préférés ; le meslier pour la Sologne, et l'auvernat sur les rives de la Loire.

Ce mémoire, Messieurs, m'amène naturellement à vous parler de l'appareil vinificateur de M.lle Gervais. En écrivant que cette dame avait résolu le grand problême de l'œnologie, M. le comte Chaptal, bien certainement, n'avait pas ce haut degré de conviction qui permet de s'exprimer comme il l'a fait ; mais quel que soit le motif auquel il ait cédé, une pareille assertion d'un œnologiste aussi distingué ne pouvait pas manquer de provoquer une multitude d'expériences dont le résultat devait être de fixer promptement l'opinion sur le mérite de cet appareil; aussi toutes les Sociétés d'agriculture des départemens vignobles s'en sont-elles occupées. Une augmentation de produit de dix à quinze pour cent, était un piége grossier qui ne pouvait prendre pour dupes que l'ignorance et l'avidité; mais on annonçait en même-tems plus de couleur et plus de qualité. Ces avantages pouvant certainement être obtenus par de nouveaux et de meilleurs procédés de fabrication, on a dû faire l'essai de celui proposé par M.lle Gervais.

Notre département, qui produit beaucoup de vins médiocres, était fortement intéressé à

son succès. Une première expérience parut lui être favorable ; le vin que M. Desban-Verneuil obtint fut jugé supérieur en qualité et en couleur à celui qu'il avait fait avec les mêmes raisins suivant la méthode ordinaire. On trouva aussi une augmentation de produit qui fut estimée cinq pour cent ; mais la cuve de comparaison était restée découverte (1).

L'expérience faite à Marigny ne fut pas aussi avantageuse ; et vous avez remarqué sans doute dans le rapport que vous a fait M. Dugaigneau, qu'elle a été dirigée par les cessionnaires de l'invention, c'est-à-dire par des personnes intéressées à sa réussite. Le vin fut trouvé meilleur et plus agréable à boire que celui fait en même-tems par le procédé ordinaire ; mais sa couleur n'était pas plus belle, et la cuve, loin de donner quinze pour cent de bénéfice en quantité, a rendu moins que le vaisseau de comparaison (2).

Ainsi de nouvelles expériences devenaient

(1) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture, sur l'appareil de M.lle *Gervais*, par M. *Desban-Verneuil* ; Tom. 3, p. 127.

(2) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture sur un essai de l'appareil de M.lle *Gervais*, pour la fabrication du vin, par M. *Dugaigneau de Champvallins* ; Tom. 3, pag. 133.

nécessaires. Elles ont été faites, l'année suivante, par MM. Benoist-Latour (1) et de Morogues (2). Tous deux ont remarqué que leur vin, loin d'avoir gagné par une cuvaison prolongée et étendue jusqu'au vingt-cinquième jour, n'avait pas cessé de perdre depuis la fin de la première semaine; celui de M. de Morogues lui parut avoir seulement un peu plus de qualité. Quant au vin de M. Benoist, il fut trouvé faible de couleur et fort inférieur en qualité à celui de ses voisins, qui avait été fait à la manière ordinaire.

Le liquide qui se ramasse pendant l'expérience dans le chapiteau de l'appareil, méritait un examen particulier. M. Fougeron s'est chargé d'en faire l'analyse (3). Celui que M. de Morogues a recueilli, et dont il lui a remis environ quarante grammes, ne s'est pas montré différent du liquide fourni par les vins du midi. Il s'est trouvé n'être aussi qu'une eau aromatique plutôt qu'alcoolique, dont la saveur acide et styptique était due à un peu d'acide acétique, et à de l'oxide de fer en dissolution.

---

(1) Observation sur l'emploi de l'appareil vivificateur de M.[lle] *Gervais*; Tom. 4, pag. 64.

(2) Détails d'un expérience Œnologique faite suivant les procédés de M. le comte *Chaptal* et de M.[lle] *Gervais*; Tom. 4, p. 49.

(3) Analyse du liquide qui s'est ramassé dans le cha-

Quoique les expériences de nos collègues n'aient pas été faites avec tout le soin et n'aient pas toute la précision qu'on pourrait désirer, cependant, Messieurs, vous avez pu vous convaincre que les avantages de l'appareil Gervais ont été extrêmement exagérés. Différens rapports, dont M. Dugaigneau vous a donné un extrait (1), et qui vous ont été adressés par plusieurs des Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, ont aussi contribué à vous le prouver. Le mémoire de M. Delaveau, les rapports faits aux Sociétés de Lyon, de Metz, de Montauban, et surtout celui que vous avez reçu de la Société royale de Toulouse, vous ont démontré, en effet, que le procédé de M.[lle] Gervais, loin d'offrir dix à quinze pour cent, ne donnait pas même un millième de bénéfice ; que les avantages qu'il présente ne sont réels qu'en comparant les résultats qu'il fournit avec ceux qu'on obtient par le cuvage

piteau de l'appareil *Gervais*, pendant l'expérience faite par M. *de Morogues* ; Tom. 4, p. 61.

(1) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture sur les expériences des Sociétés de Lyon et de Toulouse, sur la vinification avec l'appareil *Gervais*, et comparaison de leur résultat avec ceux que l'on a obtenus à Metz et à Montauban. *Tome* 4, *pag*. 167.

à l'air libre; qu'il y a par conséquent beaucoup à gagner à fermer les cuves pendant la fermentation, en laissant toutefois une ouverture suffisante pour l'issue du gaz, et que c'est dans cette clôture et non dans le chapiteau de M.lle Gervais que se trouve si non tout, du moins une partie du bénéfice qu'elle annonce. On savait depuis assez long-tems qu'il est avantageux de couvrir les cuves pendant leur fermentation; mais on ne le savait pas assez bien, on ne le savait pas surtout assez généralement; M.lle Gervais aura le mérite de l'avoir démontré sans réplique.

M. le docteur Banque a soumis aussi à votre approbation un nouvel engrais de sa composition, auquel il a donné le nom de *chrysolin* (1). Cette substance, outre les propriétés générales de tous les engrais, a, selon notre collègue, le double avantage de pouvoir, en variant sa composition, convenir aux terres de toutes les qualités, et de prévenir le redoutable fléau de la météorisation. Si cette dernière propriété se confirme, M. Banque aura rendu certainement un grand service à l'agriculture, et méritera la reconnaissance de tous les cultivateurs. Une

(1) On peut se procurer cet engrais chez l'auteur, rue Neuve, n.° 6, à Orléans.



preuve des étonnantes ressources de la nature dans certaines plaies de poitrine (1) qui paraissent

(1) Observation sur une plaie pénétrante de la poitrine avec perforation de l'œsophage; *Tom.* 5, *p.* 214.

Un homme de 24 ans reçut daus la poitrine, et du côté droit, un coup de baïonnette qui pénétra entre la 3.e et 4.e côte, à un pouce environ du sternum. Il ne sentit dans le premier moment aucune douleur, gagna promptement son domicile, dont il était à trois portées de fusil, et n'éprouva en chemin qu'un peu de toux, qui détermina l'issue de quelques crachats chargés de sang. Une heure après il était dans un état d'angoisse inexprimable. Il avait déjà de la fièvre et de l'altération. Forcé de rester couché sur le côté droit, il éprouvait dans toute cette partie de la poitrine, une douleur vive qui rendait la respiration très-difficile et qui à chaque inspiration se propageait jusques dans la hanche. Ce dernier mouvement, à son tour, en était empêché, et ne pouvait se faire qu'à demi. A chaque expiration, et surtout quand le malade toussait, l'air s'échappait de la plaie avec une impétuosité telle qu'une lumière pouvait en être éteinte à sept ou huit pouces d'éloignement.

Le repos, la diète et trois fortes saignées en vingt-quatre heures servirent à combattre et calmèrent un peu les premiers accidens. La plaie fut pansée très-simplement. Dès le lendemain la toux parut moins fréquente, les douleurs devinrent plus obtuses, les crachats cessèrent d'être sanguinolens.

Le 3.me jour, en détachant la charpie qui s'était collée sur ses bords, la plaie laissa échapper une grande

désespérées. Si je publie cette observation, vous disait notre modeste collègue, c'est moins pour m'en

---

quantité d'un liquide très-rouge, mais médiocrement consistant. Ce liquide, dont l'évacuation rendit la respiration plus facile, fut considéré d'abord comme du sang épanché, délayé par la sérosité de la plèvre. Les jours suivans, et à chaque pansement, nouvelle évacuation aussi abondante que la première, mais de moins en moins colorée, ce qui rassura contre la crainte d'un épanchement prolongé. Chaque fois qu'elle avait lieu, l'anxiété diminuait d'une manière très-marquée. Vers le 8.e jour, le malade, qui avait bu beaucoup depuis son accident, continuant à uriner extrêmement peu, et la quantité de liquide que fournissait la plaie ne diminuant point, on soupçonna que les boissons s'introduisaient dans le sac de la plèvre. Un lait de poule, des potions huileuses, d'autres potions diversement colorées achevèrent de le prouver. Ainsi l'œsophage avait été percé d'outre en outre par la baïonnette dont la pointe s'était arrêtée sur la colonne vertébrale.

Dans cet état de choses il fallait chercher à obtenir l'occlusion de la fausse route que suivaient les boissons. Deux moyens se présentaient pour cela; leur suppression absolue pendant plusieurs jours, et l'introduction d'une sonde au-delà de la blessure, ou même jusques dans l'estomac. Le premier était plus simple. La soif devenue moins pressante, permit aussi de le préférer. Pour les remplacer, et pour soutenir le malade qui s'affaiblissait, on prescrivit des lavemens nourrissans; mais ils ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait; les urines devin-

faire gloire que pour fournir à l'homme de l'art chargé de donner ses soins à un malheureux frappé d'un coup que tout porte à croire mortel, des moyens de soutenir son espérance, en lui mettant sous les yeux des faits connus, des succès avérés, et de lui voiler l'aspect de son heure dernière, par le tableau d'une consolante illusion.

---

rent seulement plus abondantes. Dès le quatrième jour on fut contraint de lui accorder 5 ou 6 cuillerées de boisson, en lui recommandant de prendre chacune en cinq ou six fois. L'écoulement de la plaie n'en devint pas plus considérable. Enhardi par ce succès, le docteur Payen passa aux boissons alimentaires prises d'abord plus souvent, puis en plus grande quantité. Les alimens liquides y succédèrent bientôt. Les forces se rétablirent, la respiration devint meilleure de jour en jour, et la guérison parut prochaine.

Cependant un peu de fièvre qui restait, de petits frissons irréguliers, etc., donnaient des inquiétudes, et elles étaient fondées. Il se formait un abcès.

Au bout d'un mois, et dans les efforts d'un vomissement provoqué par une forte indigestion, cet abcès se rompit; le pus se fit jour par les bronches, et avec une telle abondance, que le malade faillit d'en être suffoqué. La fièvre reprit avec violence; l'oppression, la toux, l'expectoration recommencèrent. Enfin, au bout de quelques semaines, tous ces accidens diminuèrent de nouveau, pour ne plus reparaître. La convalescence fut longue, mais le rétablissement fut complet.

Les trois faits que M. le docteur Sue vous a communiqués seront très-précieux pour les jeunes praticiens; ils les rassureront contre un accident bien capable de les effrayer, mais qui, fort heureusement, paraît aussi peu dangereux qu'il est peu commun. La sortie complète de l'uterus dans les premières douleurs de l'enfantement est, en effet, un accident assez rare. Beaucoup d'accoucheurs, dont la pratique a été aussi longue et aussi étendue que celle de notre collègue, ne l'ont pas observé. Sous ce rapport il a été très-heureux. Dans les trois cas qu'il vous a rapportés, l'accouchement a été naturel et n'a pas été beaucoup plus long qu'à l'ordinaire; les suites n'en ont point été fâcheuses, et les malades se sont rétablies promptement (1).

M. Jallon vous a fait connaître le résultat qu'il a obtenu de deux moyens thérapeutiques qu'on a proposés, il y a quelques années, et celui de deux autres auxquels ses réflexions l'ont conduit.

La racine de l'*alisma-plantago*, dont la poudre a été préconisée comme le spécifique de la rage, même déclarée, a été essayée par lui,

---

(1) Observations sur la descente ou prolapsus de la matrice à différentes époques de la grossesse; *Tom.* 4, *page* 153.

sans aucune apparence de succès, sur un malheureux jeune homme qui a succombé, à l'Hôtel Dieu, à cette affreuse maladie (1).

Il a été plus heureux dans l'emploi qu'il a fait, à l'intérieur, de l'essence de térébentine, conseillée par M. Recamier, contre une maladie bien douloureuse, trop longue et très-rebelle, la *névralgie femoro-poplitée*, plus connue sous le nom de *sciatique*. Quatre malades, auxquels il a administré cette substance, en ont été assez promptement soulagés; un d'eux, cependant, n'a été guéri qu'au bout de trois semaines, mais les autres l'ont été du huitième au douzième jour (2).

---

(1) Hydrophobie par morsure, dans le traitement de laquelle on a fait usage sans succès de l'*alisma-plantago*; Tom. 1, *page* 41.

Le malade a péri 53 heures après le développement des premiers accidens nerveux, et a pris cinq gros et demi de poudre. On les lui a donnés en trois fois, savoir: deux gros en bols au bout d'environ deux heures, à partir des premiers symptômes d'hydrophobie; deux autres gros huit heures après les deux premiers, et un gros et demi dans un peu d'eau distillée et de sirop de fleur d'oranger, quatre heures à peu près avant sa mort.

(2) De l'emploi de l'essence de térébentine dans la sciatique; *Tom.* 1, *page* 188.

M. *Recamier* prescrit l'essence de térébentine à la dose de deux gros, battus avec quatre onces de miel,

Un des grands praticiens de ces derniers tems, Désessarts, dans un recueil publié en 1811, avait montré, par une suite d'observations, l'utilité des bains chauds dans les convalescences après de longues maladies, surtout chez les enfans et les adultes. Notre collègue les a mises à profit pour combattre cet état sec, aride et terreux de la peau qu'on remarque si souvent à la fin des fièvres putrides, et qu'il considère comme une des causes qui s'opposent le plus au prompt rétablissement des malades. Les avantages qu'il a retirés des bains chauds, et surtout des bains aromatiques, dans cette circonstance, lui ont paru très-marqués, et il a jugé utile de fixer l'attention des médecins sur ce point (1).

---

et fait prendre ce mélange en trois fois dans la journée. La guérison s'obtient ordinairement, d'après ses observations, dans l'espace de six à huit jours. M. *Jallon* n'a rencontré qu'une seule personne qui ait pu vaincre sa répugnance pour une aussi forte dose; il a été obligé de descendre à un demi-gros, qu'il a donné aussi par tiers, un le matin, le second à midi, et l'autre le soir, mais étendu sous forme de potion dans deux onces d'eau de sureau, avec une once de sirop de fleurs d'oranger.

(1) Observations sur l'usage des bains aromatiques à la fin des fièvres putrides (adynamiques), *Tom.* 1, *pag.* 230.

Il ne faut pas attendre, dit-il, pour se décider, que la convalescence soit confirmée par un grand nombre de signes favorables. J'ai fait mettre dans les bains des malades extrêmement faibles, et leur faiblesse n'a pas été augmentée; reportés dans leur lit, ils ont au contraire éprouvé un mieux-être sensible. (1) En un mot, la guérison fait des progrès si rapides pendant l'emploi de ce moyen, qu'il est impossible de l'attribuer à aucune autre cause.

La propriété qu'a le charbon de retarder la putréfaction, celle qu'il a d'enlever aux matières animales l'odeur et la saveur désagréables qu'on leur connaît quand elles commencent à s'altérer, et la connaissance de quelques essais avantageux de cette substance dans les ulcères putrides, dans les fièvres bilieuses remittentes, etc., l'ont aussi engagé à en faire usage contre un accident re-

---

(1) Ces bains sont très-faciles à préparer; il suffit pour cela de répandre dans un bain ordinaire, au moment d'y plonger le malade, huit ou dix pintes d'une forte infusion de plantes très-aromatiques.

Pour en obtenir tout l'effet possible, M. *Jallon* conseille de les chauffer à environ vingt-cinq degrés, d'y laisser le malade au moins une demi-heure, de bassiner son lit avant de l'y replacer, et de lui frotter tout le corps dans l'eau avec un morceau de flanelle,

doutable de la fièvre adynamique (1). C'est lorsque les plus graves symptômes de la maladie commencent à se dissiper qu'il recommande de l'employer. Si les succès qu'il a obtenus et qu'il dit avoir dépassé ses espérances sont confirmés par les nouvelles expériences que d'autres mé-

---

La peau, au sortir de ces bains, lui a toujours paru plus souple, les urines ont été plus abondantes, plus naturelles ; il a remarqué aussi, quand le dévoiement existait, que ce moyen le diminuait très-sensiblement.

(1) De l'usage du charbon végétal dans les diarrhées des fièvres bilieuses adynamiques ; *Tom.* 1, pag. 91.

Si l'auteur est convaincu que le dévoiement dans ces maladies est un produit de la phlegmasie intestinale, il l'est aussi que la matière des déjections est de nature irritante ; qu'elle entretient et aggrave par sa présence la phlegmasie de l'intestin ; qu'elle devient cause après avoir été effet, et qu'ainsi c'est elle qu'on doit accuser de la terminaison trop souvent funeste de la diarrhée dans ces dangereuses affections.

M. *Jallon* ordonne le charbon à la dose de deux gros par jour, en poudre très-fine, dans de l'eau sucrée, et plus souvent sous forme pilulaire, avec suffisante quantité de mucilage de gomme adragant. La poudre, en effet, est quelquefois rejetée par le vomissement, même en la partageant en deux prises, une pour le matin et l'autre pour le soir. Les pilules ne paraissent pas avoir cet inconvénient ; le malade en prend deux toutes les heures.

decins ne manqueront pas de faire pour constater l'efficacité de ce remède, notre collègue aura certainement rendu service à l'humanité. Il assure que dès le second jour de son administration, l'accident contre lequel il le conseille diminue sensiblement, et qu'en cinq ou six jours il disparaît complètement.

Les perforations spontanées de l'estomac, dit M. *Jullon*, à qui vous devez encore une observation sur ce genre de lésion, ont été distinguées avec raison des plaies de cet organe (1). Ces dernières, quoique graves et dangereuses, ne sont pas

(1) Les avantages de cette distinction sont certainement très-faibles; elle est, pour m'exprimer comme les naturalistes, entièrement artificielle. Elle serait utile si, par exemple, toutes les plaies étaient curables, et si toutes les perforations étaient mortelles; mais il est des plaies mortelles et des perforations qui ne le sont pas. Le trait distinctif de ces lésions est difficile à saisir. La perte de substance, l'épanchement, la terminaison funeste, la nature de la cause, ne peuvent pas servir à les caractériser. Il n'y a plaie, selon moi, que lorsque l'estomac est ouvert brusquement de dehors en dedans par un instrument tranchant, piquant ou contondant; hors de là, on doit, je crois, employer le mot perforation. Je ne vois pas d'autre moyen de les distinguer nettement. J'ai dit simplement perforation, et je n'ai pas ajouté *spontanée*, parce que cette épithète me paraît manquer d'exactitude dans tous les cas. R.

sans beaucoup d'espoir de guérison. Il n'en est pas de même des perforations spontanées; elles sont, je ne dirai pas avec lui, toujours, mais presque toujours mortelles. Il n'y a en effet de salut possible pour le malade, que lorsque l'estomac s'ouvre en dehors, ou dans l'intestin, ou même, comme dans un cas d'abcès, dans sa propre cavité, et quand en même-tems sa perforation n'est pas la suite d'une affection au-dessus des efforts de l'art et des ressources de la nature. Ainsi, dans le fait qu'on vous a rapporté, le sujet a dû périr non-seulement parce qu'il y avait épanchement, mais encore, et surtout, parce que la perforation était l'effet de la dégénérescence cancereuse d'une tumeur de l'estomac (1).

(1) Perforation spontanée de l'estomac. *Tom.* 1.er, *page* 139.

Cette perforation occupait le centre d'une tumeur de plus de deux pouces de diamètre, à bords renversés, à surface inégale et ulcérée, et d'une substance lardacée. Cette tumeur, située à la face supérieure et antérieure de l'estomac, avait contracté une forte adhérence avec la face concave et le bord antérieur du lobe gauche du foie. Sur la face convexe de ce lobe était un sac membraneux formé par le péritoine de cette partie, et d'une capacité assez grande pour contenir au moins huit onces de liquide. L'ouverture qui lui était commune avec l'estomac, avait environ

Une autre perforation spontanée, celle de l'œsophage, a été observée par M. Carrier. Ainsi que la précédente, elle a été le produit de ce qu'on appelle communément une lésion organique ; elle a été suivie, comme elle, d'un épanchement ; comme elle aussi elle a été funeste. (1) L'auteur a remarqué que le malade n'avait retiré

---

trois lignes de diamètre, et était arrondie comme si elle eût été faite avec un emporte-pièce.

(1) Observation sur une dysphagie causée par une altération de l'œsophage. *Tom.* 4, *pag.* 145.

Au mois d'avril 1821, un homme de 60 ans, d'une forte constitution, et qui s'était toujours bien porté, commença à se plaindre de difficulté pour avaler. Il ne la rapportait ni à la gorge ni dans la longueur du col, mais derrière le sternum. Bientôt il ne put prendre aucun aliment solide. A la mi-juin les boissons elles-mêmes ne passaient plus qu'avec une peine extrême. On sonda l'œsophage et l'on reconnut vers sa partie inférieure un obstacle qu'on ne put pas franchir. Cependant les besoins du malade étaient assez vifs. Pour les appaiser, et pour soutenir ses forces, on lui prescrivit des lavemens nourrissans. L'effet n'en fut pas satisfaisant. En moins d'un mois, il se trouva si faible qu'on craignit de le voir mourir d'épuisement. On fit de nouvelles tentatives du côté de l'estomac.

Cette fois, au lieu d'une sonde on prit une bougie mince. En trois ou quatre jours on pénétra dans l'estomac. Une sonde menue à mandrin de baleine remplaça aussitôt la

aucun avantage du mode de nutrition qu'on emploie généralement quand on est forcé de

---

bougie. D'autres sondes de plus en plus grosses, succédèrent à celle-ci et il devint de plus en plus facile d'alimenter le malade qui éprouvait des besoins pressans. Pendant un mois qu'on fit usage de ce moyen il n'éprouva ni dévoiement ni envies de vomir; ses digestions furent toujours bonnes, et il reprit une partie de ses forces. Un jour, et comme on venait de le sonder, des efforts de toux et de vomissement chassèrent une grande quantité de sanie infecte avec des débris d'une substance charnue, désorganisée, crépitant sous le scalpel. Dès ce moment les sondes entrèrent facilement, et quelques jours après on put s'en passer.

Le 15 août, le malade, plein d'espérance, fut saisi tout-à-coup d'une toux des plus violentes à laquelle se joignit une abondante expectoration. Dévoré de soif, menacé de suffocation, chaque fois qu'il avalait une seule goutte d'eau, il supplia M. Carrier de lui injecter quelque boisson rafraîchissante. A l'air qui sortit par le pavillon de la sonde, à la toux suffocante qu'elle occasionna, il fut aisé de juger qu'elle était entrée dans la poitrine, et que l'œsophage était percé. Quelques jours après on en eut la certitude en injectant un peu de boisson. Le malade tomba à la renverse et sans connaissance, comme s'il eût été frappé de la foudre. On revint aux lavemens nourrissans; mais plus ils étaient chargés, moins le malade pouvait les garder. Le peu de force qu'il avait encore s'épuisa rapidement; et le 16 septembre, six mois après l'invasion apparente du mal, il expira.

renoncer au moyen ordinaire. M. Carrier y a eu recours deux fois à un mois de distance l'une de l'autre, et chaque fois pendant environ un mois. Ainsi, il a pu en apprécier les effets. Tant que le malade en a fait usage il a éprouvé des besoins si pressans, ses forces ont diminué si rapidement, qu'il a été imposible de ne pas reconnaître que tous ces accidens tenaient au seul défaut de nourriture; au contraire, pendant tout le tems qu'on a pu le nourrir avec une sonde, il n'a senti que des besoins ordinaires et réguliers qu'on faisait naître et cesser à volonté. On l'a vu aussi se ranimer, reprendre ses forces et se flatter même d'une prompte et complète guérison.

Si cette observation ne dépose pas en faveur du moyen dont il s'agit, il n'en est pas de même de celle dont vous êtes redevables à M. Latour; elle lui est, au contraire, extrêmement favorable. A la vérité ce fait a semblé

A l'ouverture du cadavre on trouva l'œsophage détruit dans une longueur de plus de deux pouces, et dans toute sa circonférence, à partir d'un pouce et demi au-dessus de son passage à travers le diaphragme. Les deux bouts de ce canal flottaient dans un ulcère considérable, livide et sanieux, qui avait rongé la plèvre droite, et qui avait ulcéré le poumon dans une assez grande étendue.

incroyable. Il ne vous paraîtra, Messieurs, qu'extraordinaire, et vous le trouverez aussi curieux qu'intéressant, si vous vous rappelez que notre respectable collègue a rédigé son observation en très-grande partie d'après ce dont il a été témoin, d'après ce qu'il a vu; et que le reste repose sur des mémoires à consulter, et sur des lettres qui méritent d'autant plus de confiance, que le mari de la malade en redigeant ces mémoires, et en donnant tous les détails, tous les renseignemens qu'on lui demandait, n'avait d'autre but et d'autre désir que d'obtenir la guérison de sa femme, ou au moins un adoucissement à ses maux. (1)

Votre Section d'Histoire naturelle et d'Agriculture n'est pas la seule, MM., dont les travaux ont

---

(1) Mémoire sur la cause et les phénomènes d'une *gastrite* dans une dame dont l'estomac commença à refuser, il y a 15 ans, toutes sortes d'alimens solides ou liquides, et qui depuis cette époque n'existe que par le secours des lavemens nourrissans. *Tom* 1, p. 149. Une dame d'environ 30 ans, d'un enibonpoint plus qu'ordinaire, mère de cinq enfans, qu'elle avait tous nourris, et qui venait de sévrer le dernier, après seize mois d'allaitement, crut devoir se purger. Elle avait à peine avalé sa médecine, qu'elle commença à se plaindre de vertiges, de cardialgie, et de nausées. Deux

été jugés dignes d'encouragement. Votre Section de Littérature a partagé avantageusement, avec

---

ou trois heures après, elle avait le hoquet, des tiraillemens convulsifs dans les membres, des spasmes dans les muscles du col et du visage, de la fièvre, la langue sèche, des vomissemens violens, des déjections involontaires, fréquentes, muqueuses, avec épreintes, et accompagnées de fortes coliques. Des lavemens anodins et mucilagineux, des potions opiacées affaiblirent un peu ces dangereux symptômes. A la superpurgation succéda une constipation opiniâtre. La cardialgie diminua, mais les vomissemens persistèrent. Le contact de tout ce qu'on introduisait dans l'estomac les déterminait sur le champ. Dans la rémission de ses douleurs la malade les rapportait toujours à l'épigastre et dans l'hypocondre droit.

Deux mois après, elle était dans l'état suivant : sensibilité très-grande dans la région de l'estomac ; fièvre légère, mais continue ; insomnie, constipation opiniâtre ; vomissemens tous les vingt-quatre heures, et même plus tard lorsqu'elle ne prenait rien ; vomissemens au bout d'une heure ou deux si elle buvait ou mangeait quelque chose, et de quelque nature que fussent les alimens et les boissons. Les potions opiacées agissaient comme les plus puissans vomitifs. Quatre ou cinq lavemens qu'elle prenait par jour pour faire cesser la constipation qui la tourmentait, étaient absorbés entièrement ; les urines étaient abondantes. Le teint et l'embonpoint avaient peu souffert, l'écoulement des règles n'était point dérangé.

elle, les éloges que votre Recueil a obtenus. Les différens morceaux dont elle l'a orné ont fixé

Les bains, les sangsues à l'épigastre et à l'anus, furent employés sans succès. Les moyens opposés, tels que les frictions camphrées et laudanisées sur la région de l'estomac, furent tout aussi infructueux. L'eau de poulet, les boissons mucilagineuses étaient rejetées avec force, et comme l'auraient été les boissons les plus stimulantes.

Forcé de n'introduire dans l'estomac aucune substance médicamenteuse; convaincu de l'inefficacité de tous les remèdes extérieurs qu'on pourrait tenter, M. le docteur Latour conseilla de s'en tenir aux lavemens nourrissans, en les rendant aussi alimentaires que possible. La perte de la malade lui parut inévitable, et il l'annonca comme assez prochaine.

Il y a quinze ans que ce pronostic a été porté, et cette dame vit encore. Au rapport de son mari, elle n'est même pas trop maigre; elle est aussi sans fièvre, et quoiqu'avec beaucoup de pâleur, elle est d'une bonne carnation.

« Depuis 15 ans, dit-il, elle n'a rien pris par la bouche; ni pain, ni viande, ni bouillon, ni soupe, ni farineux, ni vin, ni autre boisson quelconque. Elle n'existe qu'avec des lavemens nourrissans.

« Cependant, dans la saison des fruits, elle suce deux ou trois cerises ou autant de fraises, quelques grains de raisins ou de groseilles dont elle jette l'écorce et les pepins. Dans d'autres circonstances, elle laisse fondre dans sa bouche un casson de sucre, ou une boulette de sucre d'orge qu'elle avale fondue.

l'attention des journaux littéraires, et plusieurs de ceux qu'elle doit à la plume exercée de

---

« Quelquefois elle mouille sa langue avec la pointe de son couteau trempée dans un peu de crême, du café, de la limonade, observant une excessive réserve à cet égard. On l'a vue aussi mettre, par caprice, quelques grains de sel dans sa bouche et un peu de vinaigre.

« Une heure après tous ces essais, les maux d'estomac sont beaucoup plus forts et souvent ils sont suivis de vomissemens.

« La fatigue qu'elle en ressent l'a souvent déterminée à rester un mois et plus sans rien prendre. Mais comme les douleurs ne vont pas toujours jusqu'à lui faire rejeter ce qu'elle a sucé, l'idée que toute communication entre l'estomac et les intestins n'est pas détruite, et l'espérance de la voir se rétablir, l'empêchent de renoncer à ces riens d'alimens, quelque douloureuse qu'en soit l'impression dès qu'ils arrivent dans le ventricule.

« Ses lavemens se composent de bon bouillon, de jaunes d'œufs, et d'un sixième de bon vin vieux; ils sont tous absorbés, et il n'en revient rien pendant douze jours.

« Le treizième jour elle en prend un au séné. La matière qu'elle rend par ce lavement purgatif est solide et ne paraît pas différer des excrémens naturels. Ce jour-là, point de lavemens nourrissans; le lendemain, on recommence à la manière ordinaire.

« Elle a maintenant 46 ans. Depuis l'année dernière,

M. Blanvillain ont été cités très-honorablement.

Il n'appartenait qu'à un professeur distingué, qu'à un littérateur qui a fait de la langue italienne les délices et l'étude de presque toute sa vie, de rechercher l'origine de cette belle langue, (1) d'examiner sa réformation et d'apprécier l'espèce et le degré d'influence que les nombreux écrivains de l'Italie ont exercé sur elle.

Dans ce mémoire qui se fait lire avec plaisir et profit, même après tout ce qu'on a écrit de mieux sur cet objet, notre collègue émet, sous la forme modeste du doute, une opinion qui paraît fondée, et que vous aimerez certainement à partager; c'est que les Italiens ont reçu leur langue de la Provence. Ainsi la France aurait beaucoup contribué à la formation de la langue italienne. (2) Je ne résisterai pas, Messieurs, au

---

le retour d'âge s'est manifesté avec des symptômes inquiétans; elle a des pertes continuelles, tantôt en rouge, tantôt en blanc, et sans interruption. La faiblesse qui en résulte l'oblige à garder le lit; debout, ses pertes sont plus abondantes.

(1) Sur la langue italienne; *Tom.* 2, page 9.

(2) Il suffit d'un peu de réflexion pour se convaincre que l'italien n'est pas, comme on l'a dit, une altération du latin par les langues du Nord. Ces langues, en effet, ne pouvaient donner à celle des Romains que de la rudesse, et certainement elles lui auraient fait perdre la plupart de ses locutions. Au contraire le latin,

désir de vous rappeler les principales raisons sur lesquelles il s'appuye.

« Personne n'ignore, dit-il, que les deux langages principaux dérivés du latin sont les deux *romanes* : celle du nord, que l'on nomme la langue *d'Oïl*, d'où est née la langue française ; et la langue *d'Oc* ou la romane du midi, c'est-à-dire la provençale. C'est cette dernière qui paraît avoir influé sur la langue italienne. D'abord, nos contrées du midi, jouissant des douceurs de la paix, avaient le calme nécessaire pour se livrer à la culture des lettres, tandis que l'Italie était en proie à la guerre et à la fureur des révolutions ; en outre, on ne trouve nulle part que les princes provençaux, dont les cours brillantes étaient le

---

en s'altérant, s'est amolli, et de plus il a conservé presque tous ses mots et ses désinences naturelles.

On a prétendu aussi que la langue italienne existait même sous les Césars ; que c'était celle des esclaves (*Lingua vernacula*), et que la langue romaine, proprement dite, n'était parlée que par le gouvernement et par la classe distinguée. Sans doute le peuple ne s'exprimait pas avec pureté, mais très-probablement aussi, il ne parlait pas plus mal alors qu'il ne le fait aujourd'hui. Partout, la langue du peuple diffère de celles des personnes bien élevées par un certain nombre de termes impropres et de locutions vicieuses, mais nulle part elle ne s'en éloigne assez pour qu'on puisse la considérer comme une langue particulière.

fondez-vous des lettres et des plaisirs, eussent auprès d'eux des Italiens, et qu'ils eussent même une idée de leur langue, tandis qu'au contraire nous voyons l'Italie attirer de toute part nos troubadours, qui faisaient une partie essentielle des fêtes qui se donnaient en ces tems-là...... Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au 12.me siècle le provençal s'écrivait, même en prose; que l'italien ne s'écrivait pas, et qu'en Italie les gens instruits, ou qui se piquaient de l'être, affectaient de parler et d'écrire le provençal. *Dante* et ses contemporains s'instruisirent à l'école de nos troubadours, et *Pétrarque* lui-même emprunta beaucoup au célèbre *Jody*, qui écrivait en 1250, à la Cour de Jacques le conquérant. *Bembo* assure que les poètes de sa nation ne se contentèrent pas d'imiter les Provençaux, mais qu'ils leur dérobèrent une foule de sujets, et même jusqu'à des vers entiers, et ceux-là furent réputés les plus grands poètes qui en empruntèrent davantage. (1) Enfin *Tiraboschi* regarde les inventions des troubadours comme bien antérieures aux plus anciennes poésies italiennes, ... et la Toscane, de son propre aveu, leur doit sa civilisation et sa poésie. »

Telles sont les raisons que M. Blanvillain a données, en passant, à l'appui de l'opinion dont je

---

(1) *E quelli più ne furarono che sono stati maggiori poeti riputati.* Bembo; *Della lingua volgare.*

viens de parler et qui mériterait les plus grands développemens. S'il ne parvenait pas à l'établir parfaitement, elle prouverait au moins que la gloire nationale lui est chère, et ferait encore honneur à son cœur français.

Arrivé au treizième siècle, l'auteur, à l'occasion de *Dante Alighieri*, essaye de venger la langue italienne d'un reproche mal fondé sans doute, mais qu'on lui fait cependant très-généralement.

« Quand on peut, dit notre collègue, apprécier l'originalité et la vigueur des pensées de ce grand poète, on voit combien sa langue, que nous traitons d'efféminée, a de couleur et d'énergie. C'est lui qui eut la gloire de la fixer quand personne n'osait encore l'écrire..... C'est à la grande célébrité de *Pétrarque*, le *Racine* de l'Italie ; c'est à la foule de ses imitateurs et au nom de la belle *Laure*, que la langue italienne doit parmi nous cette réputation de douceur qu'on lui attribue presqu'exclusivement. Il semble qu'on affecte d'ignorer qu'il n'est aucun ton qu'elle ne puisse prendre, aucun sujet qu'elle ne puisse traiter. Egalement propre aux discours les plus familiers comme aux discussions les plus graves, elle se prête au calme de la raison comme à toute la pompe de l'imagination. »

Après avoir jeté quelques regards sur le règne

de Léon X, M. Blanvillain fait connaître l'origine singulière de l'Académie Florentine, connue depuis sous le nom de la *Crusca*. (1)

Parvenu au siècle actuel, il trouve « que la langue italienne, malgré les inutiles réclamations des puristes, a heureusement oublié la pompe affectée et le labyrinthe souvent inexplicable de ses phrases, pour emprunter de la nôtre du naturel et de la précision. Au reste, à cet égard, l'italien n'a fait qu'obéir à la force irrésistible des choses, et se prêter à un changement qui est moins le résultat de la mode que celui de la civilisation. En effet, si le but du langage est de transmettre aux autres nos conceptions, le plus parfait, sans contredit, est celui qui les exprime avec plus de clarté; c'est l'avantage qui distingue la nôtre, et il est dû à la justesse de nos écrivains. »

Ces dernières idées, dont le développement fait partie de l'Essai de notre collègue *sur les*

(1) « *Crusca* signifie *son*. Ainsi, l'Académie était le bluttoir qui sépare la farine du son; elle avait pris cette devise : *Il più bel fior ne coglie*. (*Elle en tire la plus belle fleur*). Dans le principe, la salle où l'on s'assemblait répondait à cette idée. La tribune était une espèce de trémie, le siége du président une meule, ceux des académiciens une hotte, dont les coussins figuraient des sacs, et les dossiers des pelles à four, ainsi que les cadres qui ornaient l'enceinte. »

écrivains auxquels notre langue doit ses progrès, (1) me laissent peu de choses à vous dire de ce mémoire, qui se place naturellement à la suite du précédent. Je vous rappellerai néanmoins, avec l'auteur, que c'est au seul hasard; que c'est à la puissance de *Hugues Capet*, qui, avec les grands vassaux, attira à sa cour les richesses et le luxe, que la langue romane du nord, formée de latin, de celte et de tudesque, a dû l'avantage de donner naissance à la langue française, à l'exclusion de la provençale ou de la romane du midi.

A la tête de tous les chefs-dœuvre qu'enfanta le grand siècle de Louis XIV, M. Blanvillain n'hésite pas à placer celui de Fénélon. « On y trouve, dit-il, les trésors de la poésie avec les combinaisons les plus savantes et les plus neuves : on y trouve tout, la vérité, l'abandon, les grâces, le sentiment; ce sont les leçons de la vertu même et le langage humain dans sa perfection. C'est le code des rois et des peuples. Oui, si dans la destruction des choses, il fallait sauver un livre pour le bien de l'espèce humaine, parmi les livres profanes, ce ne serait, ni Homère, ni Virgile, ce serait le Télémaque qu'on devrait choisir. »

(1) Tom. 2, pag. 224.

Enfin, si pour rabaisser son admiration, on lui objecte que nous n'avons pas de langue poétique : « Nous n'avons, répond-il, ni Pindares, ni Homères, mais en récompense nous avons des Sophocles et des Anacréons. Chaque nation a ses goûts, chaque langue a ses genres privilégiés. La nôtre, née et perfectionnée au théâtre, a dû prendre un ton naturel et plus rapproché de la conversation, mais ce qu'elle a perdu du côté de la force et de la hardiesse, elle l'a regagné avec usure du côté de la facilité et de la douceur..... L'ordre dans lequel elle s'exprime, lui donne une clarté qui plaît à tous les peuples. Elle est la seule qui soit susceptible de cette prose harmonieuse, qui se prête à tous les sujets comme à tous les tons..... Dans le vrai, c'était la nation du globe la plus civilisée et la plus polie, dont la langue devait avoir le plus de perfection. »

Les deux morceaux importans dont je viens de vous offrir la courte analyse, ne sont pas, MM., les seuls dont notre estimable collègue ait embelli vos Annales. D'autres encore se présentent à votre souvenir, je ne saurais en douter.

L'ode où il a célébré dans la langue d'Horace un des meilleurs vins de notre pays, (1) mérite

(1) Ode en l'honneur du vin de Saint-Jean-de-Braye ; *Tom.* 4, pag. 194.

de vous rappeler, je ne dirai pas celle sur le vin de Bourgogne, qu'il me paraît avoir laissée loin derrière lui, mais l'ode plus justement estimée, faite en l'honneur du vin de Champagne, à côté de laquelle vous la placerez certainement dans votre estime.

Quant à sa traduction de la pièce si connue de Strada, le Musicien et le Rossignol, elle manquait à notre littérature, et vous l'avez jugée aussi élégante que fidèle. Des hommes de goût, des littérateurs exercés, ont essayé depuis long-tems de faire passer cette jolie pièce dans notre langue, mais il paraît qu'aucun n'a réussi à la traduire d'une manière satisfaisante. Tous, en effet, n'ont publié que des imitations, soit en vers, soit en prose, qui ont eu plus ou moins de succès. M. Blanvillain n'a pas craint d'affronter cette difficulté, et il l'a très-heureusement vaincue (1).

Un autre de vos membres, celui qui a, depuis long-tems, l'honneur mérité de vous présider, M. Delaplace, a aussi enrichi vos Annales de deux notices intéressantes sur la vie et les ouvrages de deux Orléanais qui n'ont pas été sans jouir de quelque célébrité. L'une, sur Jacques Delalande (2), Jurisconsulte du beau règne

(1) Le Musicien et le Rossignol, traduit du latin de Strada; *Tom.* 3, pag. 280.

(2) Tom. 1.er, pag. 193.

de Louis XIV, dont les Commentaires sur la Coutume d'Orléans n'ont pu être surpassés que par ceux de Pothier, qui lui-même a tiré un très-grand parti du travail de son prédécesseur; et l'autre, sur Jean Pyrrhus-d'Anglebermes (1), jurisconsulte et littérateur des 15ᵉ et 16ᵉ siècles, qui eut le bonheur d'avoir Erasme pour maître, l'immortel Dumoulin pour élève, et le célèbre Alciat pour ami.

Ces deux notices, que l'auteur a détachées de sa Biographie encore inédite de l'Orléanais, et trois autres articles qu'il en a aussi retirés, pour la Biographie Universelle; savoir, celui de Jousse, qui a paru dans le tome 22ᵉ de cet ouvrage; et ceux de Prévost de la Janès, et de Pothier, l'orgueil de notre ville, qui feront partie des 35ᵉ et 36ᵉ volumes, actuellement sous presse, justifieront certainement à vos yeux l'impatience avec laquelle les hommes instruits attendent la publication de l'importante Biographie littéraire de notre collègue.

Des lettres patentes de Sa Majesté ont restitué, à la ville d'Orléans, ses armoiries telles qu'elle les avait possédées dans les tems les plus reculés; (2) mais les trois pièces placées dans la partie

(1) Tom. 2, pag. 185.

(2) Ces lettres du 4 novembre 1815, ont été enregistrées à la Cour royale d'Orléans, le 3 juillet 1817.

inférieure de l'écu, connues jadis sous le nom de *cœurs de lys*, (*liliorum præcordia*), et désignées, depuis 1514 seulement, sous celui de *cailloux*, y ont reçu une nouvelle dénomination. Elles y sont transformées en *cayeux de fleurs de lys*. Cette innovation a frappé M. Delaplace, et il s'est livré à des recherches sur les armoiries de notre ville (1). Quoique la forme très-indéterminée des trois pièces dont il s'agit puisse autoriser également toutes ces dénominations, notre honorable et savant collègue pense que la plus ancienne doit être regardée comme la plus exacte, et il est parvenu à se convaincre qu'elle était parfaitement juste. Chacune de ces pièces lui paraît représenter le stigmate trilobé du lys blanc, auquel sa situation, dans le centre de la fleur, a fait donner le nom de *cœur de lys*.

Si les travaux de votre Section des Arts, dont il me reste à vous entretenir, sont peu nombreux, leur importance, MM., et celle des rapports dont elle a été chargée, le font aisément oublier.

L'excellente Dissertation de M. Lebrun, sur les monumens des anciens (2), fait vivement

(1) Dissertation sur les armoiries de la ville d'Orléans. *Tom.* 1.er, pag. 81.

(1) Dissertation sur les monumens des anciens Romains. *Tom.* 1.er, pag. 237.

regretter de ne trouver de lui que ce seul mémoire dans vos Annales. Au sentiment des beaux arts, à une étude approfondie du sien, à des connaissances variées, M. Lebrun joint le talent d'écrire et une instruction littéraire étendue.

Il pense, avec Montesquieu et avec l'auteur des *Réflexions critiques sur la Poésie et la Peinture*, et il établit par des faits, que ce n'est point le peuple romain qui a enfanté les chefs-d'œuvre des arts et qui a exécuté les monumens qu'on lui attribue; mais qu'il a employé pour les construire ou pour se les procurer, l'industrie et les talens des peuples vaincus. De même cette superbe capitale du monde dont la population s'élevait, sous Auguste, à quatre millions d'habitans, ne peut pas se glorifier d'avoir donné le jour aux hommes illustres qui ont immortalisé les lettres latines. Cicéron, Virgile, Horace, Térence, Ovide, Juvénal, Perse, Tite-Live, Cornelius-Nepos, Catulle, Vitruve, Pline l'ancien, les deux Sénèques et tant d'autres écrivains célèbres, étaient étrangers à Rome. On cesse de s'en étonner, quand on fait attention que les institutions des Romains étaient toutes dirigées vers la guerre. Elle les avait conduits à n'estimer que les talens et les vertus militaires,

à dédaigner le commerce, les lettres et les arts, et à n'y voir que des occupations d'esclaves. Les statues, les peintures, les monumens des premiers tems de la république, appartiennent aux artistes étrusques; ceux des dernières époques, ou depuis la conquête de Marcellus; tous les monumens, tous les objets d'arts qui furent exécutés sous les empereurs, furent des productions des artistes de la Grèce.

Les Romains, ces fiers et redoutables conquérans qui ont laissé presque partout des traces de leur domination, paraissaient n'avoir fait exécuter à Orléans aucun monument durable. Nous étions donc fondés à penser que notre ville n'avait de leur tems qu'une très-faible importance. Nous devrons à M. Pagot d'avoir prouvé que, sous les empereurs romains, Orléans était une ville considérable.

Les travaux entrepris en 1821, entre la porte Bourgogne et la Loire, ont mis à découvert des ruines incontestablement romaines. Ces ruines, qui ont appartenu à un édifice demi-circulaire de grande dimension, ont été relevées avec soin sous ses yeux, et il en a fait l'objet d'une notice intéressante (1), à laquelle il a joint un plan qui sera fort

---

(1) Notice sur des restes de constructions romaines, découvertes à Orléans en 1821. *Tom.* 4, pag. 267.

utile pour diriger les nouvelles fouilles qu'on pourrait être tenté de faire par la suite. Le tracé des théâtres romains de Perrault, d'après Vitruve, s'y applique assez bien. Ainsi notre collègue a pu en conclure qu'elles ont servi de fondemens à un théâtre. Si cette conjecture était fondée, ce monument, qui avait plus de 300 pieds de diamètre, ferait supposer une nombreuse population. Des médailles qu'on a trouvées entre les pierres, auraient pu indiquer l'époque de la construction d'une manière précise; mais, placées sans précautions, elles étaient tellement altérées qu'elles n'ont pu fournir aucun renseignement avantageux. Cependant d'autres médailles, à l'effigie de Néron et d'Antonin, bien conservées, et qu'on a ramassées entre les blocs, peuvent donner quelques idées assez fixes à cet égard.

Notre ville manque, vous le savez, MM., d'un bien grand avantage sous le rapport de la salubrité et sous celui des secours en cas d'incendie. Orléans, n'a pas une seule fontaine publique. Des administrateurs estimables, mus, il n'y a encore que peu d'années, par cette considération, et n'écoutant que leur vues philantropiques, avaient espéré pouvoir établir sur notre place de l'Etape un puits foré à l'instar de ceux qu'on perce si utilement en Flandre. Le succès n'a

pas répondu à leur attente, et vous regretterez sans doute qu'un examen comparatif et géologique des couches du sol de la Flandre et de l'Orléanais, n'ait pas précédé leur décision. Les réflexions que MM. de Tristan et de Morogues ont insérées (1) dans l'analyse qu'il vous ont présentée du mémoire de M. le vicomte Ferrand sur les fossiles des environs de Paris et d'Orléans, auraient suffi certainement pour les faire renoncer à cette idée.

Convaincu qu'on ne peut avoir de fontaines publiques à Orléans qu'à condition de les alimenter par des machines hydrauliques, encore trop coûteuses, ou d'y amener les eaux du seul point un peu élevé de nos environs, c'est-à-dire, du hameau de la Croix-Fleury, M. Benoît-Latour a proposé dans un mémoire sur cet objet, d'y conduire celles de la fontaine l'Etuvée (2). La préférence qu'il donne à cette source, est fondée sur ce que l'historien Lemaire en dit dans ses *Annales*, où elle est mise au rang des merveilles de

---

(1) Tom. 2, pag. 75.

(2) Examen des avantages que la ville d'Orléans pourrait retirer des eaux de Fleury, et particulièrement de celles de la fontaine l'Etuvée, sous le rapport de la salubrité et de son embellissement, *Tom. 5*, pag. 121.

notre pays. Monsieur Benoît a pensé qu'en la débarrassant des pierres, des terres, des bois, des pieux et de tout ce qu'on a employé à différentes époques pour l'étouffer, ses eaux pourraient suffire aux besoins d'un certain nombre de fontaines. Des travaux ont été entrepris dans cette intention, et cette source a certainement gagné. Au lieu d'un demi-pouce fontainier, elle donne aujourd'hui trois pouces d'eau [redacted], c'est-à-dire six fois plus. A la vérité cette quantité est encore assez faible, cependant votre Section des Arts a pensé qu'elle serait suffisante pour alimenter trois fontaines ordinaires : on pourrait d'ailleurs l'augmenter d'une partie des autres eaux du pays.

Quant à sa qualité, M. Fougeron l'a trouvée telle qu'on pouvait la désirer. L'eau de cette source est très-pure, très-potable, et vaut nos meilleures eaux. (1)

Enfin M. Benoît, dans son Essai sur la Musique (2), où il a fait preuve tout à-la-fois d'érudition, d'esprit et de goût, vous a fait sentir les services que les anciennes maîtrises près les cathédrales ont rendues à l'art musical. S'il

---

(1) Tableau comparatif de l'épreuve des réactifs sur l'eau de la Fontaine l'Etuvée. *Tom. 5*, p. 140.

(2) Essai sur la Musique, et projet de rétablissement des maîtrises près les cathédrales. *Tom. 3*, p. 257.

trouve que le Conservatoire de Paris est une excellente institution, s'il pense qu'il faut le maintenir, il croit aussi qu'il ne peut pas les remplacer toutes, et il vous a exprimé le désir de les voir promptement rétablies.

Tels sont Messieurs, vos travaux les plus importans. Les autres s'ils offrent moins d'intérêt, sont loin cependant d'en être dépourvus. Parmi les nombreux rapports qui vous ont été faits, au nom de vos différentes sections, beaucoup ont fixé votre attention, ont obtenu votre estime, et vous l'avez prouvé en ordonnant leur insertion dans vos Annales.

Vous vous rappelez certainement l'excellent rapport de M. Lockhart, sur le grand ouvrage de M. le baron de Morogues, dont il est l'utile complément (1), et celui de MM. Blanvillain et Jousselin, (2) sur le Marc-Aurèle (3) de M. Ripault;

(1) Rapport sur l'ouvrage de M. le baron de *Morogues*, intitulé, *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, particulièrement dans les provinces les moins riches, et notamment en Sologne.* Tom. 4, p. 249.

(2) Rapport sur l'Histoire Philosophique de l'Empereur *Marc-Aurèle.* Tom. 3, pag. 236.

(3) Marc-Aurèle, ou Histoire Philosophique de l'Empereur Marc-Antonin, 4 vol. in-8.°, avec trois cartes représentant, 1.° l'Empire romain; 2.° la Germanie, la Pannonie, la Dacie et la Sarmatie, ou l'ancienne

de cet homme de bien s'il en fut jamais, dont la perte toute récente vous afflige si douloureusement; de ce laborieux collègue, de cet excellent citoyen, dont votre Section de Littérature, dans un éloquent éloge, que déjà sans doute elle prépare à votre juste attente, s'empressera de vous redire le profond savoir, les belles et nombreuses qualités et les généreux sentimens. Certainement aussi, vous avez distingué tous les rapports que vous avez entendus au nom de votre Section de Littérature, et ici se retrouvent encore sous ma plume, les noms de MM. Delaplace et Desportes, Duparc, Blanvillain et Moreau. Enfin vous ne sauriez avoir oublié ceux qui vous ont été présentés par MM. de Morogues, Mallet et Desban-Verneuil; par MM. Ranque et Fougeron; Jallon père et fils; et par MM. Grignon d'Auzouer et Lebrun; Lacave, Benoist-Latour et Pagot.

Votre Recueil, MM., ne se compose pas uni-

---

confédération du nord, et le cours entier du Danube; 3.° le pays des Quades et des Sarmates, Iaziges et Bastarnes.

Tite-Antonin-le-Pieux, résumé historique; Marc-Aurèle-Antonin, sommaire historique; et fragmens relatifs à la vie et au règne, à la politique et à la morale de l'empereur Marc-Aurèle le philosophe; 1 vol in-8.°

quement de vos travaux. La justice et la reconnaissance vous imposent l'obligation de dire combien vous êtes redevables à vos correspondans nationaux. Beaucoup d'entre eux vous ont donné des marques de souvenir et vous ont envoyé des mémoires fort intéressans.

Parmi ces derniers ouvrages, l'essai de M. le marquis de Lasteyrie du Saillant, sur l'amélioration de la Sologne (1), qui mérite d'être comparé avec ce que MM. de Morogues et Lockhart ont publié sur ce point important; la question géologique de M. le Vicomte Ferrand, sur les rapports qui peuvent exister entre les bancs fossiles Orléanais et les bancs fossiles Parisiens (2); le discours de M. le Comte de Thiville, sur les obstacles qui s'opposent aux progrès des arts industriels (3); la dissertation de M. Pellieux aîné, sur les monumens celtiques en général et sur ceux des environs de Beaugency (4); le précis historique de M. le Chevalier de Passac, sur les Bourbons-Vendôme (5); et l'extrait du Rouzat-al-Saffa de Mirkond,

(1) Tom. 4, page 81.
(2) Tom. 2, page 49.
(3) Tom. 1.er, pages 60 et 97.
(4) Tom. 4, page 210.
(5) Tom. 2, page 97.

traduit par M. Shea (1) à l'occasion du quel M. le président Desportes, vous a fait un rapport (2), qu'on peut regarder lui-même comme un très bon mémoire, sur le génie particulier des écrivains orientaux; vous ont paru dignes d'être insérés en entier dans vos Annales.

Les réflexions de M. Brunaud, sur quelques cas de fièvres pernicieuses ou ataxiques intermittentes (3); l'observation du docteur Hurtado (4), sur une amaurose complette de l'œil gauche, qui a cédé très-promptement à l'application de trois moxas, un au-dessous de l'apophyse mastoïde, un autre sept jours après sur la fosse temporale, et le troisième sur l'artère sourcilière, six jours après l'application du second, y sont encore entrés, mais par extrait seulement.

Des hommes instruits, et qui vous sont étrangers, mais qui s'intéressent aux progrès des sciences, vous ont aussi adressé quelques travaux dont vous avez jugé l'impression utile.

M. Brossard, médecin à Gien, vous a fait connaître le succès qu'il avait obtenu du remède de Passerat-la-Chapelle, contre un tœnia

(1) Tom. 2, page 251.

(2) Tom. 2, page 237.

(3) Tom. 3, page 86.

(4) Tom. 1.er, page 30.

qui avait résisté aux vermifuges les plus actifs et les plus vantés (1).

M. Montagnier, pharmacien à Orléans, vous a communiqué ses essais analytiques des remèdes dangereux connus sous le nom de *vomi-purgatif* et de *purgatif de Leroy*, qui ne doivent toute leur vogue populaire qu'à leur violence, et qui se composent essentiellement, comme vous le savez, de fortes proportions, l'un d'émétique, et l'autre de résine de jalap. (2)

M. Langlois, habile vétérinaire de cette ville, vous a envoyé la description et le traitement de la *rafle* ou *feu d'herbe*, maladie éruptive, particulière aux vaches, qui se développe en juillet, qui disparaît en novembre, et qu'il attribue à l'usage inconsidéré de la luzerne et surtout à celui des feuilles de vigne (3).

Enfin, M. Laurent, professeur d'humanités au Collége royal de Clermont, vous a soumis une Analyse historique, précédée de considérations sur Tite-Live et Tacite, dans laquelle il s'est montré digne du savant professeur Orléanais (4) dont il a reçu les leçons, et dont, après avoir été

(1) Tom. 4, page 235.

(2) Tom. 3, page 153.

(3) Tom. 1.er, page 222.

(4) Tom. 3, page 63.

le disciple, il est devenu et est resté le confident et l'ami.

Je pourrais, Messieurs, vous parler ici des envois nombreux que vous recevez chaque jour de toutes les Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, et qui sont au rang des plus importantes du royaume; ainsi que de ce grand nombre d'ouvrages qui vous sont arrivés de toutes parts depuis plus de cinq ans, comme autant d'hommages que vous ont valu vos efforts; mais je craindrais d'abuser de vos instans.

J'éviterai pour cette raison d'analyser, même rapidement, les productions littéraires et scientifiques que vous avez reçues des hommes distingués qui vous ont demandé le titre honorable de correspondant. Toutes ont été, d'ailleurs, l'objet d'autant de rapports qui vous les ont fait connaître avec beaucoup de détails; ainsi je puis me dispenser de les examiner.

J'hésiterai d'autant moins à le faire, que ce jour solennel est destiné en partie à parer de fleurs la tombe de ceux de vos collègues que vous avez eu la douleur de perdre depuis votre dernière séance publique! En quelques années, Messieurs, cinq de vos membres titulaires, deux de vos membres honoraires résidans, vous ont été enlevés pour toujours. Déjà vous avez con-

signé dans vos Annales l'expression publique de vos regrets pour MM. Lebrun (1), De Tristan père (2), Durzy (3) et Payen (4). De mon côté, je me suis plu à payer en passant, et en votre nom, un tribut, trop faible peut-être, d'estime et de reconnaissance à celui que les événemens et la dissolution de la Société ont privé de l'honneur que vous avez fait successivement à nos autres collègues. Avant peu aussi, M. Ripault le recevra cet honneur qu'il a si bien mérité, et il l'aurait obtenu en ce

(1) Notice sur la vie et les ouvrages de M. Lebrun, Architecte, Avocat et Membre titulaire de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans; par M. *Galisset*. Tom. 2, page 264.

(2) Notice biographique sur Nicolas-Marie, marquis de Tristan, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Colonel d'infanterie au régiment de Boulonnais, ancien Maire de la ville d'Orléans, Membre honoraire de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; par M. *Jallon*. Tom. 3 page 141.

(3) Notice sur la vie et les ouvrages de M. *Durzy*, Conseiller à la Cour Royale d'Orléans, Membre titulaire de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; par M. *Delaplace de Montévray*. Tom. 4, page 157.

(4) Notice biographique sur M. le docteur Payen; par M. *Jallon*. Tom. 5, page 5.

jour, si votre Section de Littérature, dont il était un des principaux ornemens, avait eu le tems nécessaire pour s'en occuper dignement.

Ainsi il reste à vous entretenir de ce prélat si distingué, de ce prélat vénérable, dont vous avez sous les yeux le respectable successeur; mais il ne saurait être loué à demi; sa mémoire veut des éloges complets. Je laisserai donc à une voix plus éloquente que la mienne le soin de vous retracer dans quelques instans le souvenir de sa vie pure et de ses éminentes vertus.

J'ai touché, Messieurs, le but que je devais atteindre. Vous présenter le tableau des services que vous avez rendus à la science, c'était vous dire assez combien elle en attend encore de vous. Le champ de la science n'a pas de limites; toujours le génie peut y moissonner à pleines mains.

Je n'ai plus maintenant qu'un seul devoir à remplir, et l'accomplissement en sera bien satisfaisant pour moi. Vous m'aiderez à m'en acquitter, Messieurs, en continuant de m'honorer encore de quelques momens d'attention.

Je dois vous rappeler, en effet, le résultat du concours que vous avez ouvert en 1821. Si vous avez eu le déplaisir dêtre forcé de remettre le prix de médecine que vous aviez proposé; si

aucun des mémoires qui vous sont parvenus ne vous en a paru digne, malgré le témoignage d'estime que vous n'avez pas pu refuser à l'un d'eux; vous avez été doublement heureux pour l'éloge de Pothier, puisqu'il vous a été possible d'accorder le prix, et que vous avez pu le décerner à un Orléanais.

Deux mémoires, qui n'ont pas été remis en tems utile, n'ont pas concouru, et vous l'avez regretté vivement. Le premier, soumis depuis à l'impression, a pu être jugé, et l'a été très-favorablement. Ainsi mon faible suffrage n'ajoutera rien à ceux infiniment plus honorables qu'il a obtenus du public instruit, et de chacun de vous, Messieurs, en particulier. L'autre, qui a été renvoyé à votre Section de Littérature, fera le sujet d'un Rapport que vous attendez sans doute avec beaucoup d'impatience; mais s'il n'a pas pu encore vous être présenté, très-probablement il ouvrira votre nouvelle année académique.

Quant à ceux que votre Section a pu examiner, et qu'elle a comparés avec cette attention, cette impartialité que lui commandait l'honneur que vous lui avez fait en la chargeant de préparer votre décision, si tous n'ont pas également approché du prix, tous ont mérité des éloges.

M. Pailliet, avocat à la Cour royale d'Orléans,

a été jugé digne d'une mention honorable ; M. Javon fils, avocat à la Cour royale de Paris, a obtenu l'accessit, et vous avez adjugé le prix à M. Boscheron-Desportes fils, alors substitut de M. le Procureur général près la Cour royale d'Orléans, et aujourd'hui Avocat général (1).

Dans l'analyse des mémoires dont votre Section de Littérature a enrichi vos Annales, se trouvent deux omissions que vous avez certainement reconnues, qui n'ont pas pu être involontaires, et dont j'ai par conséquent à vous rendre compte.

Les savantes Notices de votre président (2) auraient dû, en effet, me conduire à vous parler du Rapport très-important dans lequel il vous a fait apprécier, avec justesse, le mérite des différentes compositions que vous avez admises pour le con-

---

(1) Eloge de *Pothier*, par M. *Boscheron-Desportes* fils, *Tom. 5, pag.* 73.

Nota. Cet Éloge de *Pothier*, couronné par la Société, se trouve séparément chez M.[me] V.[e] *Huet-Perdoux*, imprimeur à Orléans. Il se compose de 3 feuilles et demie d'impression. Prix, 1 fr. 25 cent.

(2) Rapport sur les ouvrages présentés au concours pour le prix à décerner au meilleur éloge de Robert-Joseph *Pothier*, par M. *De La Place de Montévray*. Tom. 5, page 49.

cours dont je viens de proclamer l'heureux résultat, et alors j'aurais pu vous faire remarquer l'élégance et la pureté de son style, le goût délicat qui lui a rendu sensibles jusqu'aux moindres taches qui les déparent, et tout l'art qu'il a mis à faire ressortir les nuances de talent qui les distinguent.

A ce rapport intéressant, et très-soigné, se liait naturellement le Discours que vous avez couronné, et j'aurais dû aussi m'en occuper. Dans l'impossibilité de rien ajouter aux éloges que M. Delaplace lui a donnés, j'aurais pu encore, malgré qu'il soit tout entier dans votre mémoire, espérer de vous intéresser, et j'aurais été sûr de vous plaire, en vous rappelant les morceaux de ce bel ouvrage que vous avez le plus distingués.

Si je ne l'ai pas fait; si j'ai réservé jusqu'à ce moment la lecture de ces passages éloquens; si je les place à la suite de ce résumé de vos travaux, j'ose me flatter, MM., que vous me le pardonnerez en faveur du motif. J'ai voulu le terminer de la manière la plus agréable pour vous.

(*Voyez le procès-verbal, page* 118).

DISCOURS

Prononcé par M. le Préfet dans la séance publique du 29 août 1823, en remettant la médaille décernée par la Société.

Messieurs,

Étranger à la Jurisprudence, et ne connaissant de la Magistrature que les services éminens qu'elle rend chaque jour à l'ordre public, comment puis-je espérer de faire ressortir tout le mérite de l'éloge d'un Jurisconsulte aussi profond que lumineux, aussi habile que modeste, devant des Jurisconsultes et des Magistrats qui s'honorent de méditer ses doctes écrits, et de reproduire la sagesse de ses jugemens ? Aussi, MM., c'est à vos seuls souvenirs que je m'en rapporte en ce moment, c'est à vos propres impressions que je vais vous rappeler.

Justesse, force et finesse dans les pensées; élégance et simplicité dans le style; convenance parfaite du ton avec le sujet, et, avant tout, analyse exacte et bien sentie de tant de savans ouvrages; ne sont-ce pas les qualités qui vous ont frappés, et que vous avez trouvées réunies dans l'éloge auquel vous avez adjugé le

prix? et le public, souvent si difficile, devenu juge à son tour, ne vient-il pas de se montrer, par ses applaudissemens, parfaitement d'accord avec vous? Combien de méditations ont été nécessaires, et quel discernement n'a-t-il pas fallu dans un âge où l'on ne songe, pour l'ordinaire qu'à s'instruire, pour pouvoir apprécier ainsi les leçons des maîtres, pour juger si bien cette foule de traités classiques qui ont rendu immortel le nom de leur auteur, et fondé le droit civil de la France dans ce qu'il nous offre de plus parfait.

La ville qui a donné naissance à *Pothier*, méritait de trouver son panégyriste parmi ses citoyens, et il appartenait à un savant modeste qui aima tant la jeunesse, et lui légua dans ses écrits et ses exemples un si précieux héritage, de trouver dans un jeune magistrat la voix éloquente qui savait le mieux célébrer sa gloire et ses vertus.

Pour vous, Monsieur, quelle joie ne doit pas être la vôtre de recevoir une couronne si bien méritée, au milieu de vos collègues qui vous applaudissent; du barreau, qui s'honore de vos succès; sous les yeux d'un père qui vous a tracé la route des bonnes études et des devoirs du magistrat; enfin, en présence d'une mère qui est, en ce moment, bien plus heu-

plus heureuse que vous ne l'êtes, et cependant le bonheur de cette journée ne se borne pas là pour vous. Héritier des talens et des sentimens d'un magistrat distingué, vous avez vu la Cour à laquelle vous appartenez se réjouir de votre nouvelle élévation; et la palme littéraire elle-même que vous cueillez aujourd'hui, ne semble ici qu'une fleur destinée à embellir ce témoignage, plus glorieux encore, de haute confiance, descendu du trône jusqu'à vous.

C'est la première fois que la Société des Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans, décerne le prix d'un concours. L'heureux essai qu'elle vient de faire peut lui inspirer le regret de n'avoir pas plutôt offert ce noble but à l'émulation. Elle voudra, sans doute, s'en dédommager à l'avenir, et l'administration départementale sera toujours empressée de seconder son zèle. Précieuse harmonie des sciences et de l'autorité, qui pourrait assigner des limites au bien qu'elle doit produire!

La France fut-elle, en effet, jamais plus glorieuse et plus imposante que lorsqu'elle réunit le plus de lumières, et les lumières les plus pures dans ce siècle où le Prince qui les encourageait avec tant de magnificence, reçut d'elle le nom de *Grand*, ratifié par la postérité. La gloire des lettres et des arts s'unissait alors aux

autres gloires, et faisait rejaillir sur elles sa brillante influence.

Heureux donc les descendans d'Henri IV et de Louis XIV, qui connaissent si bien le prix de toutes ces gloires, et l'appui qu'elles peuvent se prêter. Heureux l'héritier de leur trône dont la sagesse éclairée a fermé, sans retour, la carrière des fatales révolutions, en faisant revivre les bonnes et rassurantes doctrines, et qui enfin a su inspirer à la France l'ambition d'une gloire nouvelle, celle d'être le salut du monde, après en avoir été trop long-tems la terreur.

Fautes essentielles à corriger dans le Tome V.

Page 65, *ligne* 21, *au lieu de*, Kothier; *lisez;* Pothier.

Page 141, *ligne* 11 de la description, *au lieu de*,

Ovarium globosum — 1 loc. — 2, spermum. Ovula placentæ semiimmersa orbiculari, *lisez;*

Ovarium globosum 1 — loc.; 2 — spermum. Ovula placentæ centrali semiimmersa orbiculari.

Ligne 16, *au lieu de*, in perispermo axilis, *lisez*; in perispermo transversus.

TABLE MÉTHODIQUE

Des matières contenues dans le Tome cinquième des Annales.

B.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE.

